

# VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Comment valoriser un géopatrimoine et  
animer un réseau d'acteurs sur un territoire de  
jonction entre Parc Naturel Régional du  
Luberon et Pays de Haute Provence ?

Estelle MILLON

Option Ingénierie du Développement Territorial

Promotion 2012-2015



VetAgro Sup

Campus Agronomique de Clermont

# VetAgro Sup

## Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Comment valoriser un géopatrimoine et animer un réseau d'acteurs sur un territoire de jonction entre Parc Naturel Régional du Luberon et Pays de Haute Provence ?

Estelle MILLON

Option Ingénierie du Développement Territorial

Promotion 2012-2015

Maître de stage : Christine BALME  
Chargé de mission réserve naturelle géologique

Tuteur de stage : Christel BOSC  
Maître de conférences en sciences politiques



VetAgro Sup

Campus Agronomique de Clermont

« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »

## Résumé

Le Luberon est connu pour ses richesses agricoles, géologiques et ses paysages typiques, beaucoup de caractéristiques qui ont favorisé son **développement touristique** autour de ces aspects.

Il est également riche de son sous-sol puisque qu'on ne dénombre pas moins d'une douzaine de matières minérales sur son territoire qui ont été utilisées par l'homme depuis le néolithique. La pierre sèche et l'ocre sont les ressources les plus mises en valeur sur ce territoire, cependant la valorisation du patrimoine géologique reste encore très récente.

Le **Parc Naturel Régional du Luberon** est garant de la **conservation** et de la **valorisation** de ses **ressources minérales**, du **géopatrimoine**, notamment à travers son label de géoparc. Aussi, les associations du territoire et les communes essaient de rendre leur territoire attractif en proposant des activités afin de redonner vie à ses ressources et à leur extraction, à destination des locaux mais aussi des touristes très attirés par les Alpes de Haute Provence.

Ma mission de stage a donc consisté à essayer de structurer un réseau d'acteurs et de faire émerger un projet de valorisation du patrimoine autour de ces ressources minérales en concertation avec les élus, associations et partenaires déjà impliqués à l'initiative de ce projet.

**Mots clés : développement touristique, Parc Naturel Régional du Luberon, conservation, valorisation, ressources minérales, géopatrimoine**

## Abstract

Luberon is known for its agricultural, geological wealth and its typical landscapes, many characteristics which favored its tourist development around these aspects.

It is also rich in its basement because that we count not less than a dozen minerals on its territory which were used by the man since Neolithic. The stone dries and the ochre are the resources the most highlighted on this territory; however the exploitation of the geologic heritage remains still very recent.

The Regional Natural reserve of Luberon guarantees the preservation and the exploitation of its mineral resources, the geo-heritage, in particular through its label of geopark.

Then, associations of the territory and municipalities try to make their territory more attractive by proposing activities to restore life in its resources and in their extraction, for local population but also tourists were very attracted by the Alpes de Haute-Provence.

My mission of internship thus consisted in trying to structure actors' network and a project of exploitation of the heritage around these mineral resources can emerge with collaboration of elected representatives, associations and partners were already involved on the initiative of this project.

**Mots clés : tourist development, Régional Naturel Park of Luberon, conservation, exploitation, mineral resources, geo-heritage**

## Remerciements

Je tiens à remercier en priorité Christine Balme chargée de mission au Parc Naturel Régional du Luberon qui m'a permis de réaliser mon stage dans cette structure. J'ai pu ainsi acquérir de nombreuses connaissances tout au long de ce stage.

Je remercie aussi Christel Bosc ma tutrice de stage qui m'a donné de précieux conseils lorsque je l'ai sollicitée au cours de mon stage et pour la rédaction de mon rapport. Elle m'a aussi permis d'appréhender au mieux ce type de mission de stage et les difficultés rencontrées.

Je remercie également l'équipe technique du Parc, l'office de tourisme de Forcalquier, Alexandra chargée de mission au Pays qui ont su répondre à mes sollicitations et qui m'ont apporté des éléments techniques indispensables pour réaliser ma mission.

Ce stage m'a également permis d'être au contact des acteurs locaux, associations, élus, je tiens à les remercier pour leur disponibilité, le temps qu'ils m'ont accordé pour répondre à mes questions et pour aller sur le terrain.

L'équipe d'enseignants de Vetagro-sup et notamment de l'option Ingénierie du Développement territorial reçoit toute ma reconnaissance car ils m'ont permis d'acquérir des connaissances dans tous les domaines de l'ingénierie du territoire. Ceci sera indispensable pour la suite de mon parcours professionnel.

Je termine en saluant mes amis et famille pour le soutien apporté tout au long de mes études et plus particulièrement pour ce stage de fin d'études.

## Table des matières

Résumé.....	1
Abstract .....	1
Remerciements.....	1
Liste des sigles .....	1
Liste des tableaux.....	1
Liste des figures .....	1
Introduction.....	1
I. Présentation du territoire de projet et contexte de la mission de stage .....	2
1.1. Le Parc Naturel Régional du Luberon.....	2
1.1.1. Un territoire de projet avec une organisation spécifique .....	2
1.1.2. Régi par une charte .....	3
1.1.3. Bénéficiant du label géoparc, d'une réserve de biosphère et d'une réserve naturelle géologique.....	5
1.2. Le Pays de Haute Provence .....	6
1.2.1. Régi par une charte et un contrat de Pays .....	6
1.2.2. Un territoire de projet.....	7
1.3. Un territoire rural touristique bénéficiant de zones naturelles de préservation.....	8
1.3.1. Des communes à faible densité démographique et tournées vers plusieurs bassins de vie. ....	8
1.3.2. Des communes pour la plupart en zone de montagne et contenant des zones préservées.....	9
1.3.3. La Haute-Provence, une destination touristique reconnue.....	9
1.4. Un passé riche axé autour de ressources minérales peu valorisées .....	10
1.5. Une volonté du Parc du Luberon d'aider à la structuration et à l'animation d'un projet de valorisation de ce géopatrimoine .....	11
II. Prémices de structuration pour réaliser un projet global à l'échelle de plusieurs communes ...	13
2.1. Une démarche de projet global initiée par le président d'une association locale.....	13
2.2. Des acteurs variés prêts à participer au projet et des partenaires à intégrer.....	13
2.2.1. Des communes avec une implication plus ou moins variable .....	13
2.2.2. De nombreuses petites associations locales .....	14
2.2.3. Des professionnels et entreprises privées.....	15
2.3. Un début de structuration depuis janvier 2015.....	16
2.3.1. Une stratégie d'animation à améliorer .....	16
2.3.2. Un territoire de projet en constante évolution.....	17

III. Démarche adoptée pour structurer un réseau d'acteurs et coordonner un projet de valorisation patrimoniale .....	18
3.1. Recenser le patrimoine et les projets des différents partenaires.....	18
3.1.1. A partir de la bibliographie sur ce patrimoine .....	18
3.1.2. A partir d'entretiens et de visites sur le terrain .....	18
3.2. Structurer et animer le réseau d'acteurs .....	19
3.2.1. Constituer le réseau et l'informer par des réunions plénières.....	19
3.2.2. Impliquer les acteurs de façon concrète et maintenir leur mobilisation .....	20
3.3. La recherche des moyens financiers dans le cadre de programmes régionaux et européens ..	20
3.3.1. Le programme européen POIA, soutenu par le PNRL .....	20
3.3.2. Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Région Paca soutenu par le Parc et le Pays. ....	22
3.3.3. Le programme Leader soutenu par le Groupe d'Action Local Haute Provence/Luberon .....	23
IV. Mise en place d'un projet global et analyse des jeux d'acteurs .....	24
4.1. L'ébauche d'un projet global de valorisation.....	24
4.1.1. Sélectionner les sites et les chemins à valoriser.....	24
4.1.2. La construction d'une première carte géotouristique et les premières pistes de valorisation.....	25
4.1.3. La mise en réseau des musées .....	27
4.2. Identifier le porteur de projet et les rôles de chacun .....	28
4.3. L'établissement d'un plan d'actions et d'un calendrier avec les différentes échéances .....	29
4.4. Les difficultés de la coordination de plusieurs projets .....	29
4.4.1. Des avancements de projets et d'implication d'acteurs à plusieurs vitesses .....	29
4.4.2. Un projet à construire sur deux structures de projet et plusieurs EPCI aux compétences différentes .....	30
4.4.3. L'importance de l'analyse du jeu d'acteurs .....	32
4.5. La question du territoire de projet et de sa thématique .....	33
4.6. Un rôle délicat dans cette coordination et structuration : prendre en compte les demandes de la structure de stage, les attentes du comité de pilotage et des divers acteurs .....	34
4.7. Le suivi du montage et d'animation du projet.....	34
4.8. Les clés de la réussite du projet.....	35
4.9. Bilan personnel et analyse d'expérience sur la mission de stage.....	36
Conclusion .....	37
Bibliographie.....	38
Table des annexes .....	40

## Liste des sigles

CC : Communauté de communes  
CCHP : Communauté de communes de Haute Provence  
CCPB : Communauté de communes Pays de Banon  
CCPFML : Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure  
CNRS<sup>1</sup> : Centre national de recherches scientifiques  
CP : Comité de pilotage  
CRET : Contrat Régional d'Equilibre Territorial  
DGCL<sup>1</sup> : Direction Générale des Collectivités Locales  
DLVA : Durance Luberon Verdon agglomération  
EPCI<sup>1</sup> : Etablissement public de coopération intercommunale  
FEDER<sup>1</sup> : Fonds européen de développement régional  
GAL : Groupe d'action locale  
Leader<sup>1</sup> : Liaison entre actions de développement de l'économie rurale  
NOTRe<sup>1</sup> : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
OT : Office de tourisme  
OTIPML : Office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier Montagne de Lure  
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur  
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées  
PETR : pôles d'équilibre territoriaux et ruraux  
PHP : Pays de Haute Provence  
PNRL : Parc Naturel Régional du Luberon  
POIA : Programme opérationnel interrégional des Alpes  
PS : Parti socialiste  
SIMA : Schéma Interrégional du Massif Alpin  
SIT : Système d'information territorial  
SIVOM<sup>1</sup> : Syndicat intercommunal à vocations multiples  
UMP<sup>1</sup> : Union pour un mouvement populaire  
ZNIEFF<sup>1</sup> : Zone naturelle d'intérêt écologique  
ZRR : Zone de revitalisation rurale

---

<sup>1</sup> Sigles non développés dans le corps du texte, ils ne sont pas indispensables à la compréhension

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition du Comité de pilotage.....	16
Tableau 2 : Evolution du territoire de projet .....	17
Tableau 3 : Classement provisoire des sites en fonction de leur priorité de mise en valeur.....	24
Tableau 4 : Liste des compétences par EPCI .....	31
Tableau 5 : Bilan des atouts et contraintes du projet.....	33

## Liste des figures

Figure 1 : Localisation et périmètre du PNRL .....	2
Figure 2 : Evolution du territoire du PNRL .....	2
Figure 3 : Organigramme de fonctionnement du PNR .....	3
Figure 4 : Décomposition du budget du PNRL.....	3
Figure 5 : Carte des unités géographiques du PNRL .....	4
Figure 6 : Carte des EPCI présentes dans le périmètre du PNRL .....	5
Figure 7 : Historique du Pays de Haute Provence.....	6
Figure 8 : Précisions sur les différences Pays/PNR .....	6
Figure 9 : Carte du périmètre du GAL Haute-Provence/Luberon.....	7
Figure 10 : Population du territoire de projet .....	8
Figure 11 : Densité de population du territoire de projet .....	8
Figure 12 : Carte des cantons 2015 .....	9
Figure 13 : Chorème représentant les dynamiques de territoire en 2012.....	9
Figure 14 : Chronologie du projet.....	11
Figure 15 : Carte du territoire de projet présentant le nombre d'associations, musées et OT .....	14
Figure 16 : Fours à chaux de Biabaux.....	19
Figure 17 : Tuilerie de Vachères .....	19
Figure 18 : Espace fours de Dauphin en construction.....	19
Figure 19 : Entrée de galerie de mine à Saint-Martin-les-Eaux .....	19
Figure 20 : Cycle des commissions thématiques .....	20
Figure 21 : Phases de déroulement de la candidature au POIA .....	21
Figure 22 : Arbre des objectifs du GAL Haute Provence/Luberon.....	23
Figure 23 : Graphique présentant la part de sites "prioritaires" privés .....	24
Figure 24 : Ebauche de carte représentant les itinéraires possibles .....	25
Figure 25 : Organigramme possible pour construire le projet .....	28
Figure 26 : Carte représentant le degré d'implication des différentes communes.....	29
Figure 27 : Sociogramme des principaux acteurs du projet .....	32
Figure 28 : Carte du territoire le plus pertinent pour le projet .....	33

## Introduction

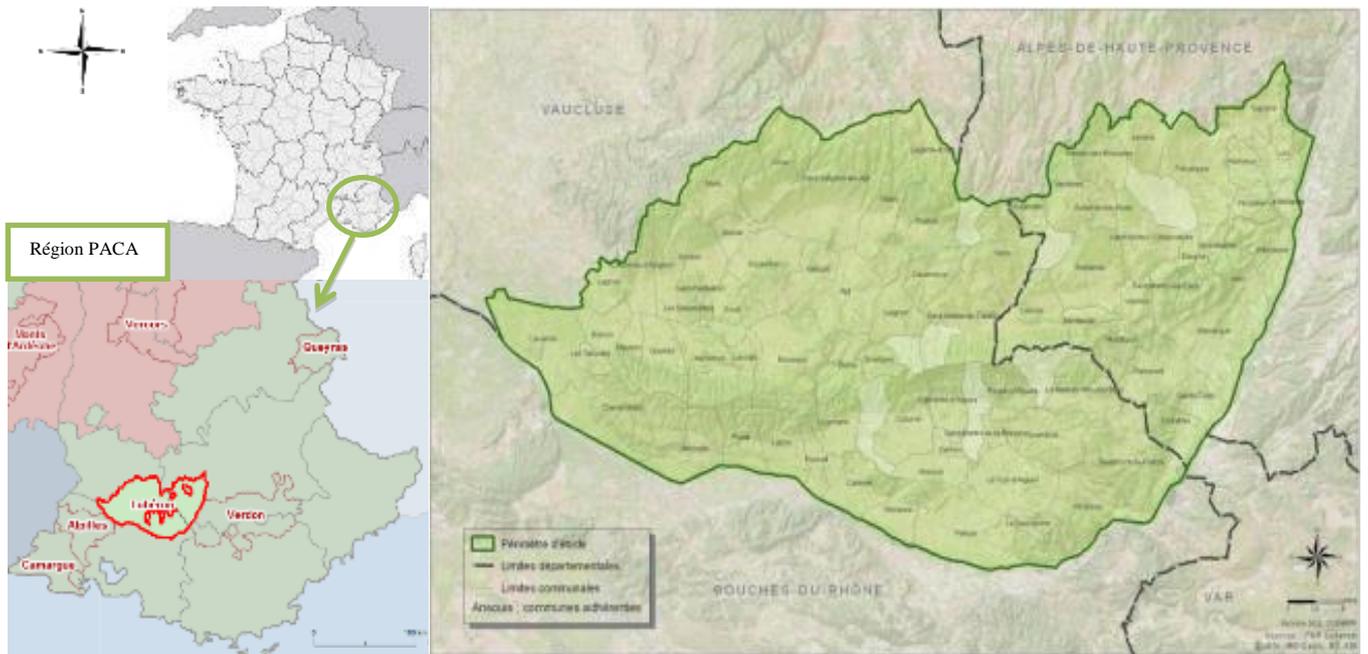
Le département des Alpes de Haute Provence est une destination touristique reconnue et trois grandes destinations se distinguent : Haute Provence/Luberon, Verdon et Alpes Mercantour. Ces destinations sont très prisées pour les randonnées qu'elles offrent, et aussi pour la découverte de leur patrimoine naturel, culturel et leurs nombreux produits agricoles de qualité. La plupart de ces caractéristiques sont mises en valeur, par des circuits thématiques, des randonnées guidées, des marchés locaux... Le petit patrimoine rural très présent sur le territoire est plus ou moins mis en valeur. Par exemple, le patrimoine religieux et le patrimoine lié à l'eau comme les lavoirs, fontaines sont plutôt bien valorisés, et ceci grâce aux politiques de conservation et d'inscription de ces monuments. Des structures de projets présentes sur le département ont pour but de mettre en valeur et de développer une économie durable autour de ces ressources. Le Parc du Luberon concerne une partie de ce département, il est garant de la préservation, conservation et valorisation de ses ressources naturelles y compris le patrimoine géologique.

Cependant, ce patrimoine est considéré comme un « nouveau patrimoine ». Les objets géologiques, leur formation et leur utilité ont été récemment mis en valeur. En effet, les objets ou paysages témoignant de phénomènes géologiques passent souvent inaperçus par les locaux, à part des sites majeurs déjà reconnus et mis en valeur. Le géopatrimoine est sans doute le dernier patrimoine à avoir été reconnu, comme en témoigne l'inventaire du patrimoine géologique amorcé en 2007 sous l'égide du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Ceci marque un élan dans sa valorisation, mais elle reste encore largement méconnue du grand public. Tous les sites géologiques ne peuvent pas être définis comme « patrimoine », ils seront définis comme tel s'ils présentent un intérêt particulier, s'ils sont qualifiés de « site d'intérêt géologique ». Le géopatrimoine et le géotourisme sont des notions très récentes, d'autant plus en milieu rural, il est donc intéressant de les développer.

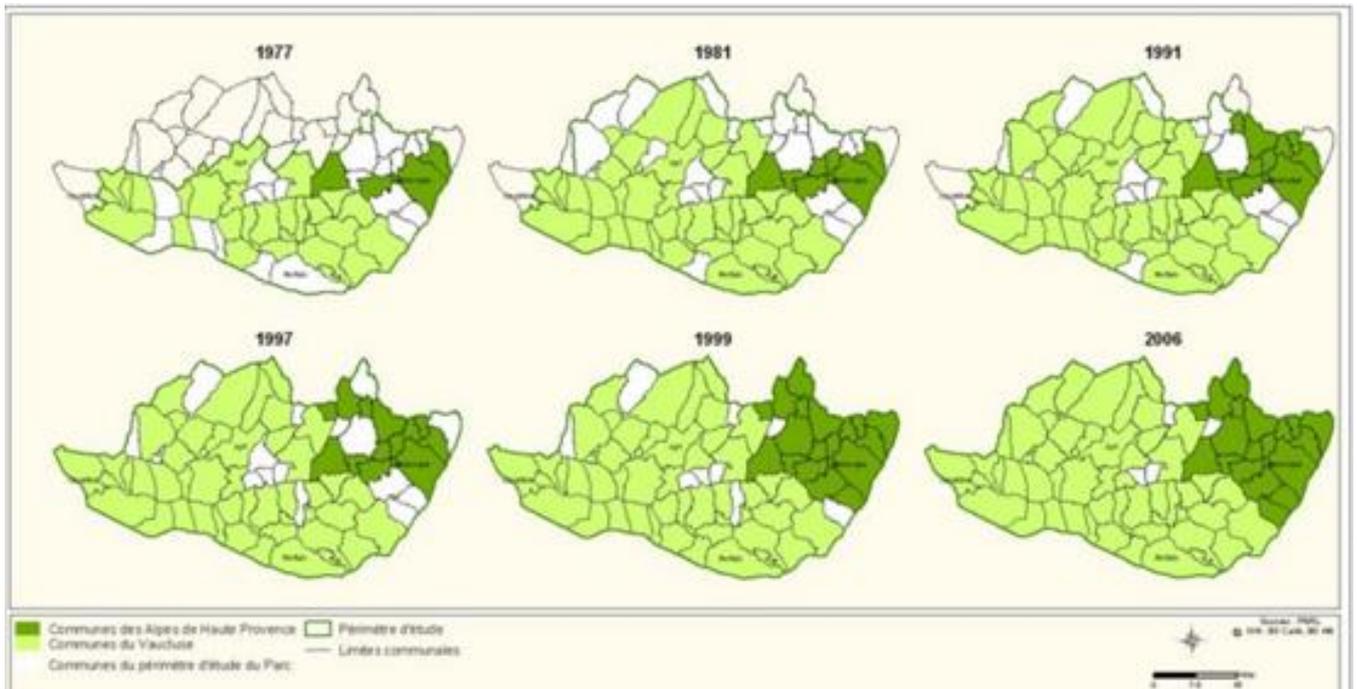
Le patrimoine lié aux ressources minérales est une partie du patrimoine géologique. Le passé minier, industriel a fait souvent fait la richesse d'un territoire mais a voulu être occulté à cause des conditions de vie difficiles qui leur sont attribués. C'est pourquoi il n'est que très récemment valorisé, par exemple en réutilisant les infrastructures pour d'autres activités. De plus, le patrimoine est surtout reconnu pour ses monuments, mais il ne faut pas oublier le patrimoine immatériel, les savoir-faire et la mémoire des hommes liés à ces activités.

Un projet de valorisation de ce patrimoine lié aux ressources minérales a été initié sur la partie orientale du Luberon, concernée également par le Pays de Haute-Provence, grâce à une association locale. Le PNRL a donc décidé d'engager une stagiaire pour essayer de structurer ce projet s'inscrivant sur plusieurs territoires. Ainsi le but de la mission de stage a été de tenter de structurer ce réseau d'acteurs et ce projet, on peut se demander au vu de toutes ces caractéristiques, *« Comment faire émerger, animer et structurer un réseau d'acteurs variés pour valoriser un géopatrimoine rural sur un territoire de jonction entre PNR du Luberon et Pays de Haute-Provence? »*

Ce rapport va essayer de répondre à la question énoncée en présentant d'abord le contexte de la mission de stage, en détaillant les deux structures de projet et le territoire concerné par le projet de valorisation des ressources minérales. Il sera ensuite développer les bases de la mise en œuvre de ce projet et la méthodologie suivie pour le structurer. Puis nous analyserons les résultats obtenus et surtout les difficultés liées à la présence de plusieurs échelles dans ce projet. Je terminerai par une mise en perspective de ce projet et mes retours d'expérience.



**Figure 1 : Localisation et périmètre du PNRL**  
 Source : PNRL, Geoclip et réalisation personnelle



**Figure 2 : Evolution du territoire du PNRL**  
 Source : PNR Luberon

## I. Présentation du territoire de projet et contexte de la mission de stage

Nous allons commencer par présenter le territoire concerné par la mission de stage, tout d'abord les deux structures de projet Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) et Pays de Haute Provence (PHP) qui vont être détaillées dans leur périmètre et actions. Nous nous focaliserons ensuite sur le territoire de projet sur lequel la mission de stage s'applique.

### 1.1. Le Parc Naturel Régional du Luberon

Le PNRL a été créé le 10 février 1977. Il regroupe à ce jour 77 communes qui s'étendent sur deux départements, en majorité sur le Vaucluse, et les Alpes de Haute Provence (*cf. figure 1*). Ce territoire comprenait 185.145 hectares et une population de 170.000 habitants en 2009. Il dispose d'une marque « Parc Naturel Régional du Luberon ».

#### 1.1.1. Un territoire de projet avec une organisation spécifique

Le PNRL est né au départ de la volonté de 32 communes de préserver le cadre de vie de leurs habitants (*cf. figure 2*). Il s'agissait de parer à une menace importante : le déclin des activités agricoles et la notoriété nouvelle du Luberon. L'essor touristique de ce territoire était en partie influencé par l'aménagement du complexe industriel de Fos-sur-Mer, ce qui faisait craindre que les lieux ne deviennent une zone purement résidentielle, sorte de banlieue verte de la métropole Marseille/Etang de Berre/Aix-en-Provence.

Le premier président du PNRL était le maire de Cabrières d'Aigues, une commune riche en patrimoine archéologique et géologique. Jean Louis Joseph (PS) est l'actuel Président du PNRL depuis 1995. Il est également le Président de la fédération nationale des PNR depuis 2002. Il a été Maire de La Bastidonne de 1977 à 2014 et a fait partie de l'association de préfiguration du PNRL. C'est un homme politique influent puisqu'il est également Vice-Président du conseil régional PACA depuis 1998. C'est également un fervent défenseur de l'environnement.

Ces deux communes sont situées dans le canton de Pertuis, au sud du PNRL mais dans la partie centrale du Parc. La surface de ces communes est en quasi-totalité concernée par des zones agricoles ou naturelles. Elles font partie des communes qui subissent le plus l'influence d'Aix en Provence. Elles ont vu leur population doublée depuis les années 80. C'est pourquoi elles ont fait partie des communes les plus concernées par le projet de PNRL, les enjeux étaient la conservation de leurs espaces naturels et agricoles face à la pression foncière et la valorisation de leur patrimoine.

Le Parc a pour missions la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, ainsi que l'éducation et la sensibilisation au développement durable.

Il peut ainsi accompagner des projets dans ces domaines, à destination des communes-membres.

Comme avant chaque mise en valeur de sites, des inventaires et études ont été réalisés, pour citer quelques exemples :

- la pierre sèche : inventaires des cabanons et bories (1993-97) mais aussi des murs de soutènement des terrasses
- le patrimoine bâti non protégé (1998 à 2001) : inventaire des 2500 édifices publics du PNR
- les façades des bâtiments, avec prélèvement d'enduits et reformulation de compositions analogues à partir des matériaux contemporains
- le patrimoine hydraulique (1997) : recherches ethnologique et historique dans le cadre du programme inter-parcs coordonné par la Fédération des PNR de France sur les savoir-faire traditionnels et les pratiques innovantes d'entretien des paysages agraires

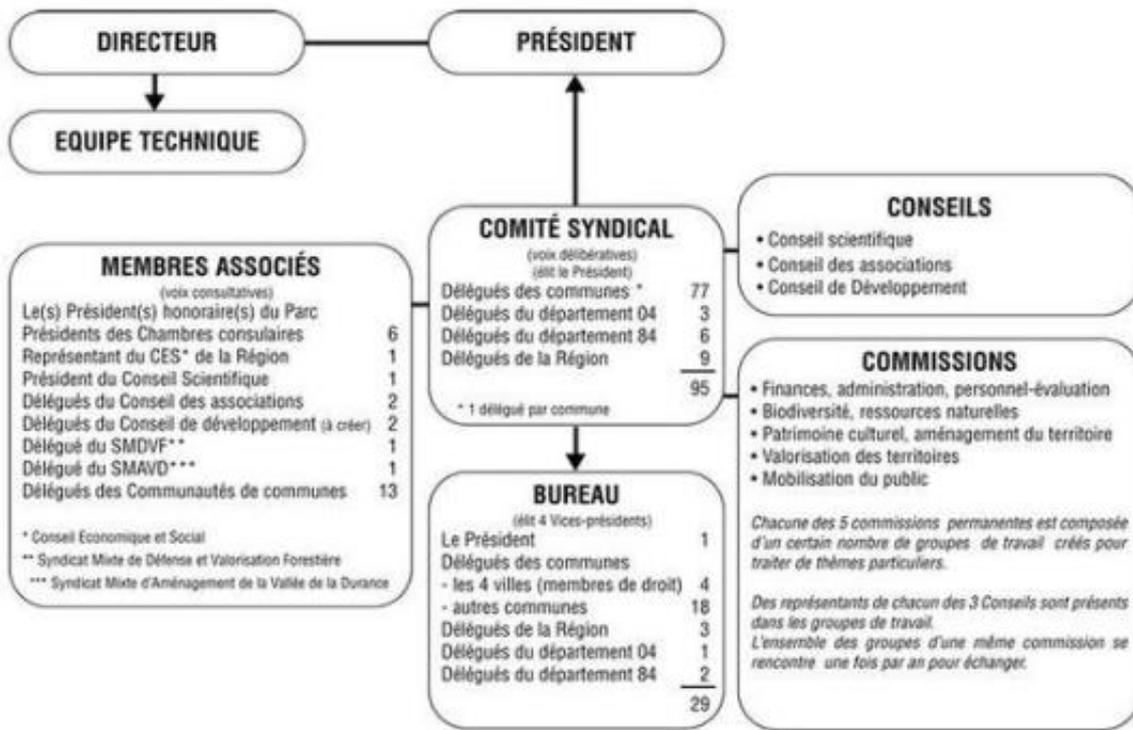


Figure 3 : Organigramme de fonctionnement du PNR

Source : PNRL

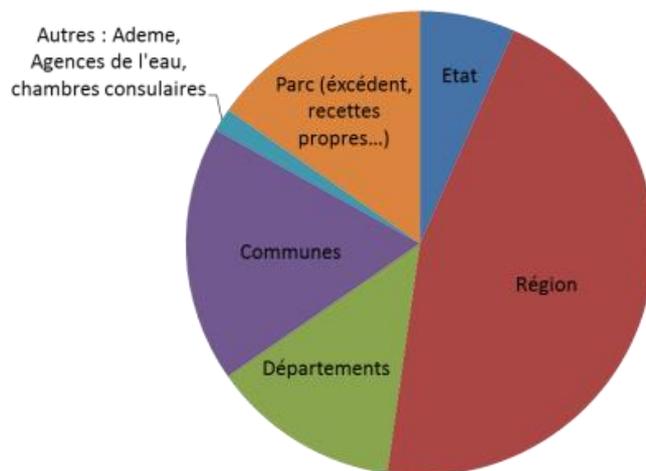


Figure 4 : Décomposition du budget du PNRL

Source : Réalisation personnelle avec données du PNRL

- les ressources minérales (pierre, fer, chaux, gypse, soufre, lignite, etc.) et leur exploitation aux points de vue historique et ethnologique, l’inventaire des sites de ferriers préhistoriques et fouilles de certains d’entre eux.
- la botanique et l’ethnobotanique : inventaire des variétés anciennes d’oliviers (1984), usages domestiques des plantes locales (1994-95), l’inventaire des arbres remarquables...

L’organe de décision du Parc est le comité syndical, composé des représentants des collectivités signataires de la charte. Il élit le bureau et le président, vote le budget ainsi que les programmes prévisionnels correspondant aux objectifs et orientations de la charte. Le Bureau prépare le projet de budget et gère les affaires courantes dans l’intervalle des réunions du comité syndical. Il prépare l’ordre du jour du Comité syndical et prend lui-même les décisions dans la limite des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Comité syndical. Un rapport d’activités et un compte-rendu d’exécution du programme d’action sont élaborés par le Bureau. Il veille également au respect des engagements pris dans le cadre de la Charte et de l’exécution du programme d’équipement du Syndicat Mixte (association de communes avec des départements, des régions ou des établissements publics).

Le président suit l’exécution des décisions du comité syndical et du bureau, nomme le directeur. Il anime et représente le Parc. Des conseils sont établis et ont un rôle consultatif, de même que des commissions spécialisées. Le Bureau définit les attributions de chacune de ces commissions, en arrête la composition, en nomme le(a) Président(e) et en désigne les membres. Chaque commission peut créer des sous-commissions ou des groupes de travail. A la demande du Comité ou du Président, l’avis des organes consultatifs peut être recueilli en Comité syndical avant le vote des membres délibérants (*cf. figure 3*).

Le Parc bénéficie également d’une équipe technique pluridisciplinaire organisée en différents services thématiques, qui propose et réalise les programmes arrêtés par le comité syndical.

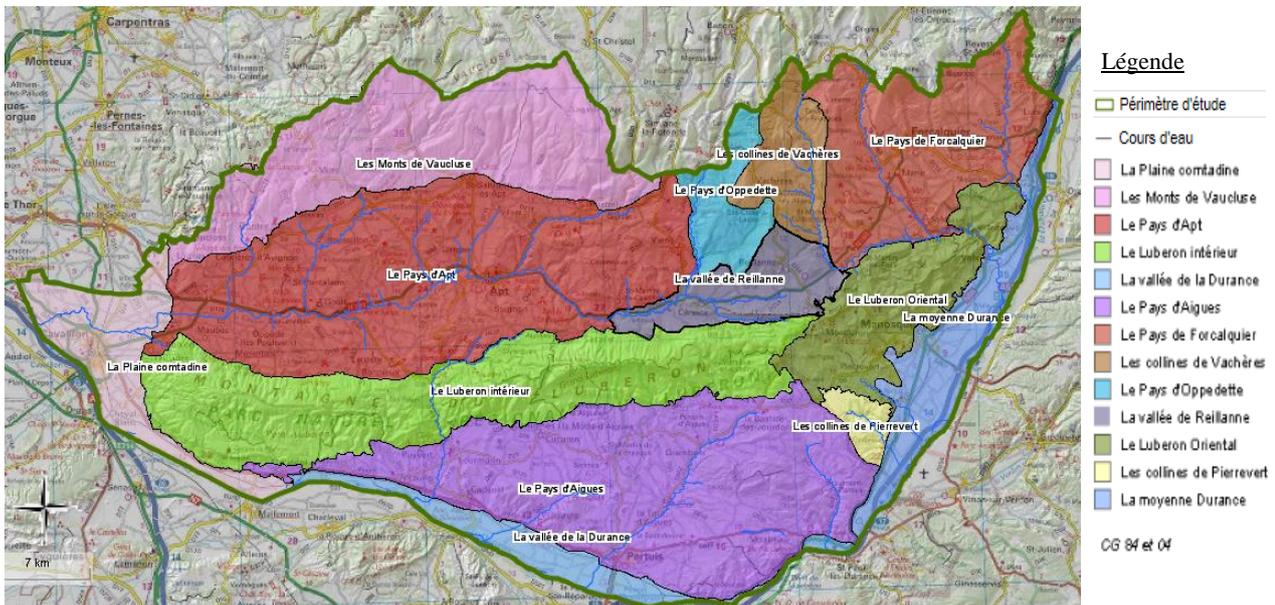
Le budget de fonctionnement du Parc est composé pour presque moitié par la subvention de la région PACA. Les communes, les départements et l’Etat représentent un tiers du budget (*cf. figure 4*). Il y a un budget spécifique pour la réserve naturelle (environ 200 000 € pour 2014) auquel contribue le ministère de l’environnement, le conseil régional, le PNRL et les conseils départementaux. De même le géoparc a son propre budget pour l’animation/promotion qui provient des départements et de la Région. Il n’y a pas de budget alloué spécifiquement aux actions géopatrimoniales puisqu’elles recourent plusieurs services (tourisme, architecture, géologie...).

### 1.1.2. Régi par une charte

La charte d’un PNR définit les grandes orientations que les collectivités territoriales (communes, départements, région) s’engagent à mettre en œuvre et est approuvée par l’Etat. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui permettent de les mettre en œuvre.

Elle constitue aussi un cadre de référence pour toutes les procédures de planification mises en œuvre par les acteurs du territoire (plans d’urbanisme communaux, schémas d’aménagement de rivières, schémas d’aménagement touristique, zonages agricoles et forestier...). Elle n’a pas de valeur réglementaire mais agit en complémentarité des règlements, au contraire d’un parc national qui est régi par une loi. Cependant certaines actions comme par exemple en matière d’urbanisme, ont une incidence réglementaire.

Elle est établie pour 12 ans, la charte actuelle du PNRL concerne la période de 2009 à 2021. C’est la Région qui approuve ou non la charte et qui sollicite le classement du territoire en « Parc naturel régional » auprès du ministère en charge de l’Environnement. Le territoire est ensuite classé en PNR par décret du Premier ministre pour une durée de 12 ans renouvelable.



**Figure 5 : Carte des unités géographiques du PNRL**

Source : PNRL

Dans les documents graphiques de la charte actuelle, treize unités paysagères ont été définies présentant des caractéristiques diverses (cf. figure 5) :

- La Plaine comtadine : paysage bocager de huerta méditerranéenne, plaine structurée et compartimentée par des haies brise-vent et des canaux d'irrigation, territoire très habité, agriculture spécialisée concurrencée par l'éclatement urbain.
- Les Monts de Vaucluse : plateau calcaire incliné, présentant un massif largement boisé et sec, un caractère montagnard, une présence majeure de la pierre sèche.
- Le Pays d'Apt : limité par les versants du Luberon et des Monts de Vaucluse constituant des limites visuelles très fortes, un bassin bien irrigué par le Calavon et ses affluents, un cœur urbain important, richesse urbanistique et architecturale grâce à la pierre sèche.
- Le Luberon intérieur : une diversité de paysages dissimulée, présentant un cours d'eau unique et les espaces sommitaux du Luberon.
- La Vallée de la Durance : cours d'eau majeur, affluents nombreux, vallée irriguée, axe commercial fréquenté, une histoire géologique mouvementée.
- Le Pays d'Aigues : ligne de collines et zone plus montagneuse à l'est, séparant la Durance du Luberon, délimitant un petit bassin vallonné, à l'agriculture diversifiée.
- Le Pays de Forcalquier : large bassin légèrement vallonné, ponctué de buttes au relief adouci, territoire équilibré entre les milieux ouverts et les formations boisées.
- Les collines de Vachères : plateau élevé cerné de reliefs boisés et de landes, village perché sur sa crête et terroir au caractère bocager.
- Le Pays d'Opedette : pays au relief tourmenté, recouvert d'un vaste manteau forestier, ponctué de petits terroirs, roche présente partout en affleurement ou sous forme de gorges impressionnantes.
- La vallée de Reillanne : paysage largement ouvert en fond de vallée dominant les grandes étendues de cultures céréalières et les prairies, villages perchés sur les versants boisés surplombant la plaine agricole.
- Le Luberon Oriental : massif de moyennes montagnes au relief arrondi et largement boisé, territoire très peu habité et rares parcelles cultivées.
- Les collines de Pierrevert : pays très urbanisé, doux relief de collines arrondies, forêt très présente au sud, culture de la vigne et pâturages vers le nord.
- La moyenne Durance : vaste plaine agricole avec des terres fertiles, surplombées de villages perchés, principal axe de circulation et de développement économique.

Le territoire du projet détaillé dans un paragraphe suivant concerne plusieurs unités paysagères, les collines de Vachères, le Pays de Forcalquier, le Luberon Oriental, la vallée de Reillanne.

Cette charte après avoir défini les caractéristiques du territoire et des unités paysagères, s'articule autour de quatre missions :

- Protéger les paysages, transmettre les patrimoines, gérer durablement les ressources naturelles
- Développer et ménager le territoire
- Créer des synergies entre environnement de qualité et activité économique
- Mobiliser le public pour réussir un développement durable

Elles sont déclinées en orientations puis en objectifs.

Le Parc a aussi signé en 2001 la Charte européenne du tourisme durable, ce qui l'engage à développer une stratégie touristique en adéquation avec le développement durable. Elle est mentionnée dans la charte du Parc et plus précisément en ce qui concerne le géotourisme : « La participation au développement social et économique pourra se faire à travers la reconnaissance de l'image générale liée au patrimoine géologique et par le biais du développement du géotourisme en accord avec la Charte du tourisme durable ». De plus, ceci est cohérent avec les labels et réserves dont dispose le PNRL.

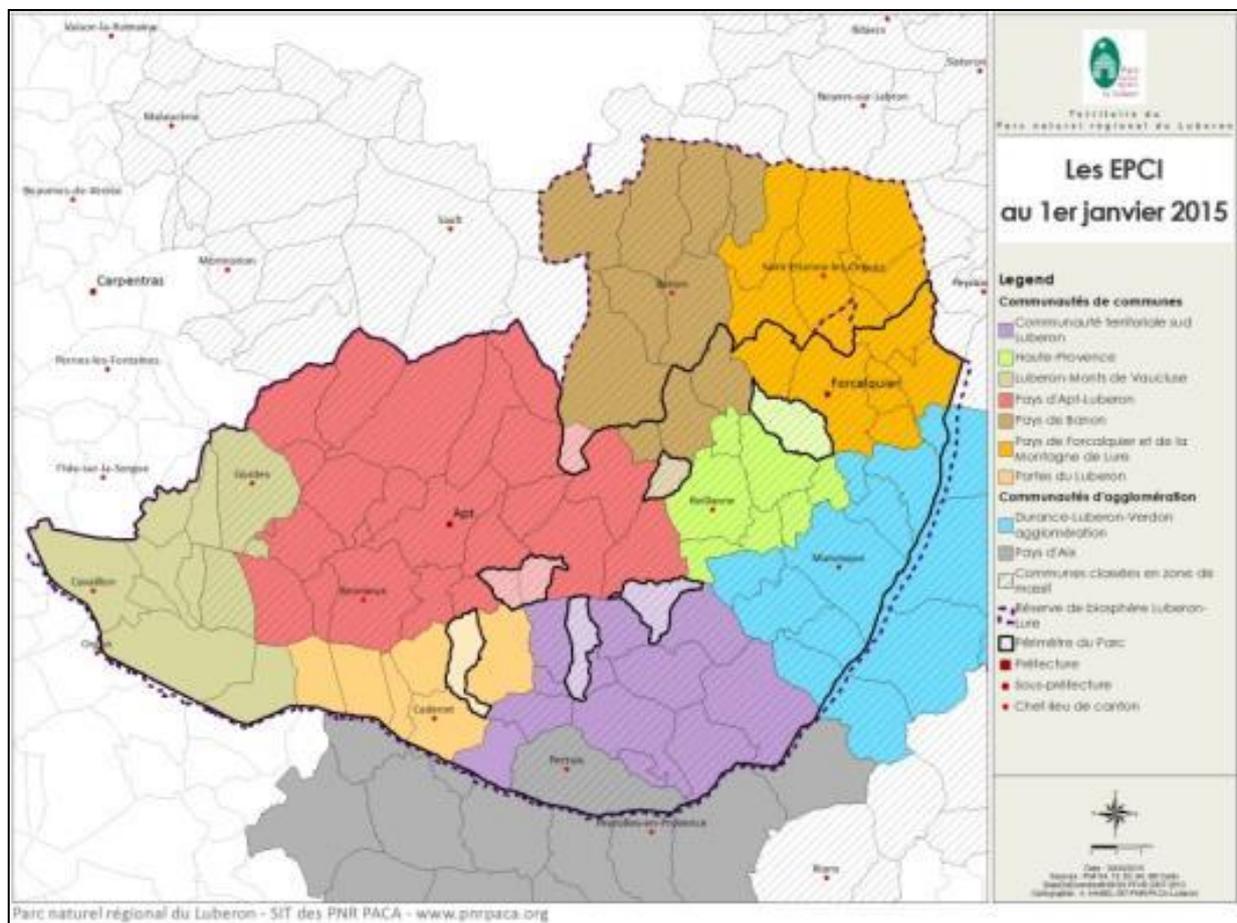


Figure 6 : Carte des EPCI présentes dans le périmètre du PNRL  
 Source : PNRL

### 1.1.3. Bénéficiant du label géoparc, d'une réserve de biosphère et d'une réserve naturelle géologique

En effet, le PNRL est aussi un géoparc, nous allons détailler brièvement ce que signifie ce label. Un géoparc est situé sur une entité préexistante ou est créé en tant que tel. Il est souvent implanté dans une zone rurale et doit assurer la protection et la conservation du patrimoine géologique en accord avec la législation du pays concerné (CAYLA, 2009).

Les objectifs essentiels des géoparcs sont :

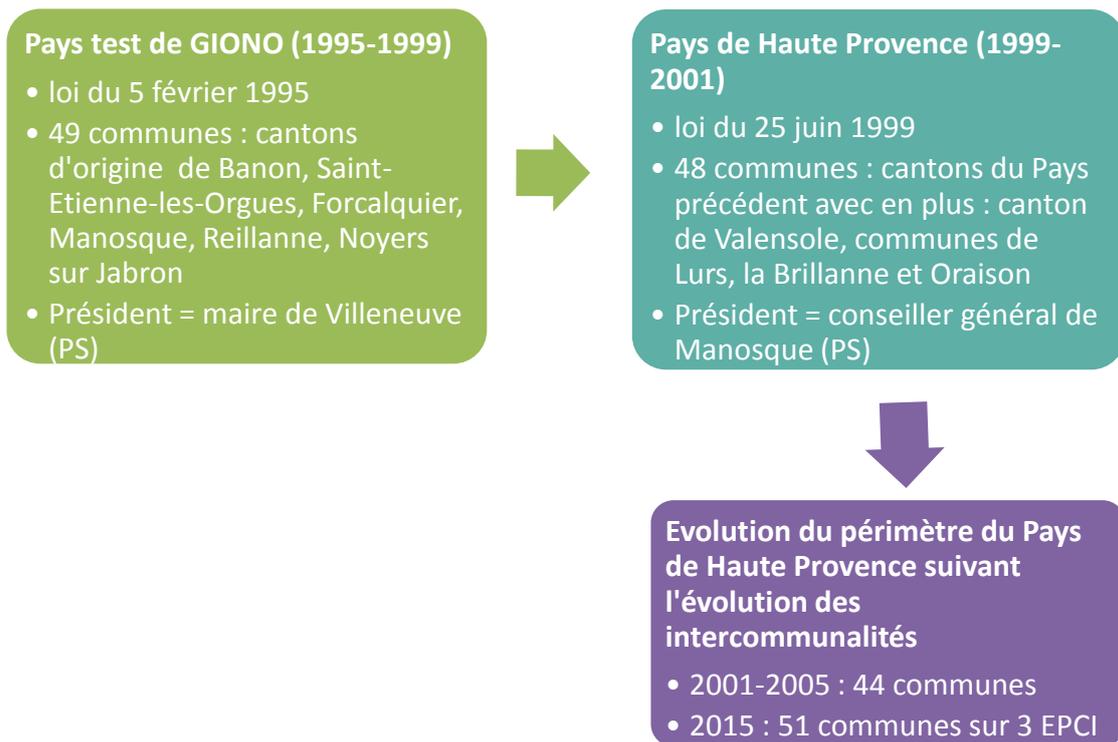
- la préservation des géopatrimoines,
- le transfert des connaissances auprès d'un large public par une offre touristique appropriée,
- la mise en place d'une économie durable autour de cette double entrée préservation/valorisation des géopatrimoines,
- l'identification de la population locale à ce patrimoine,
- la mise en réseau des différents acteurs (DUVAL et GAUCHON, 2010).

Un géoparc doit pouvoir proposer un programme éducatif autour des géosciences à destination de tous les publics, favoriser la recherche scientifique sur son territoire, et les partenariats avec les universités. Un réseau européen s'est constitué en 2000 et grâce au soutien de l'Unesco en 2004, il est devenu un réseau mondial. En 2014 il regroupait 111 membres dans 32 pays sur tous les continents. Ce label est attribué à un territoire pour quatre ans, il n'apporte pas de soutien financier mais il est un gage de la qualité des processus de valorisation du patrimoine géologique. Enfin, le géoparc doit être moteur d'un développement économique et touristique, compatible avec le développement durable et orienté vers le patrimoine géologique (RAMET, 2013).

Ce label ne s'est développé que très récemment en France puisqu'en 2014, elle ne compte que cinq géoparcs, dont fait partie le PNRL depuis 2004.

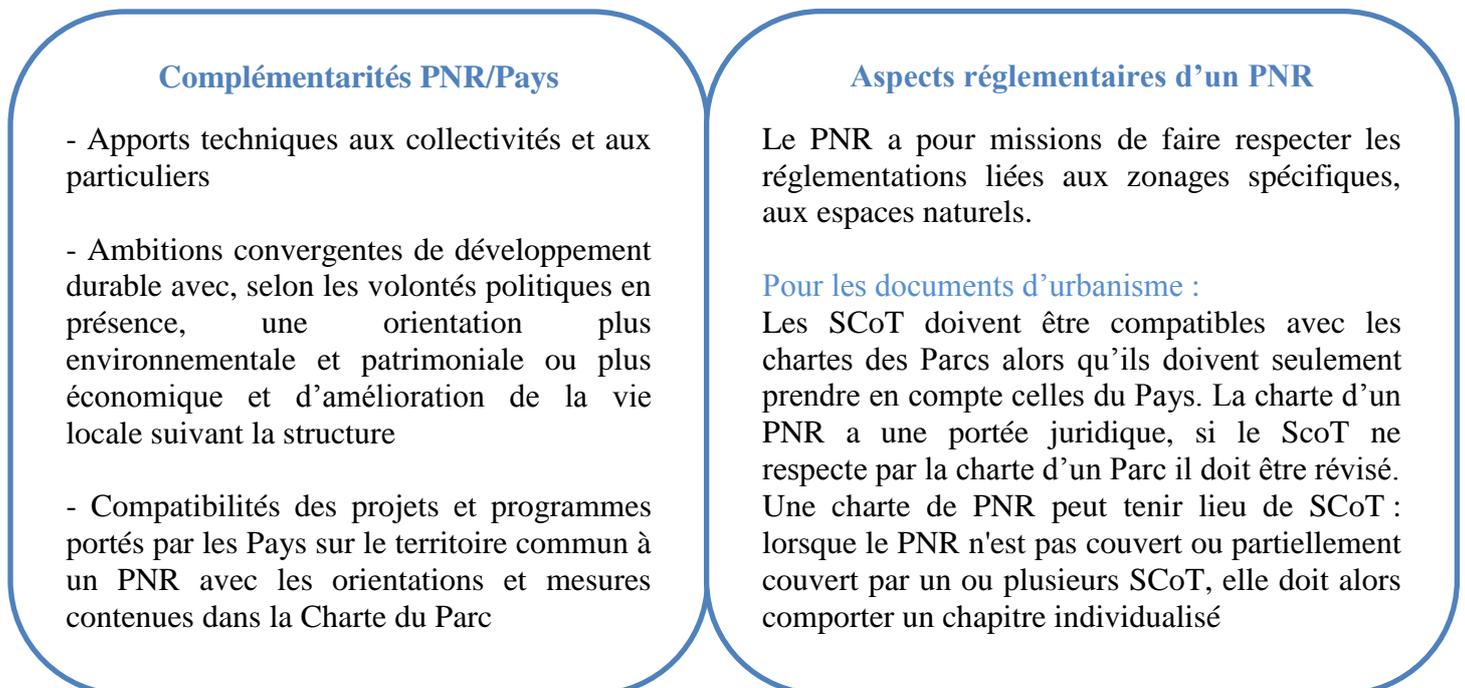
Aussi, bien avant ce label de géoparc, le PNRL était reconnu pour ses aspects géologiques. En effet, la richesse du Luberon en sites fossilifères exceptionnels et les menaces dont certains faisaient l'objet ont amené le Parc, dès 1983, à travailler sur la création d'une réserve naturelle géologique sur son territoire. Celle-ci a été créée en 1987 sur 28 sites couvrant 400 hectares. En 1996 un périmètre de protection de 70000 hectares était mis en place par arrêté préfectoral sur 27 communes. Ces classements entraînent une réglementation de l'extraction et du ramassage des fossiles et des minéraux. Un seul site de la réserve naturelle géologique peut accueillir pour l'instant du public, il s'agit de la dalle à empreintes de pas de mammifères de Viens. Il existe aussi un sentier thématique, le sentier géologique de Cabrières-d'Aigues qui propose de découvrir sur une boucle de 10 kilomètres quelques aspects de la géologie de Luberon. Sur les communes du périmètre de protection, des panneaux donnent quelques informations sur la réserve naturelle et le patrimoine géologique local.

En 1997, le territoire du Luberon a intégré le réseau international des réserves de biosphère de l'Unesco, lieux d'expérimentation sur les relations entre l'homme et la nature. Chaque réserve est soumise à un examen périodique décennal qui s'est achevé en 2009 pour celle du Luberon. A cette occasion, le territoire en a été étendu vers le nord-est, au-delà du périmètre du parc naturel régional du Luberon, aux communes du versant sud de la montagne de Lure : ainsi est née la réserve de biosphère Luberon-Lure. Cette réserve s'étend également sur une autre entité de projet, le Pays de Haute Provence (*cf. figure 6*).



**Figure 7 : Historique du Pays de Haute Provence**

Source : Réalisation personnelle



**Figure 8 : Précisions sur les différences Pays/PNR**

Source : Réalisation personnelle

## 1.2. Le Pays de Haute Provence

Le PHP fait suite au Pays de Giono de 1995 dont l'étude avait été portée par le SIVOM de Forcalquier, depuis son périmètre a évolué (cf. figure 7). Le périmètre du PHP a été validé en 2002, il a été construit sur la base d'un diagnostic territorial et repose sur la libre adhésion des communes. Le PHP a un statut d'association et est actuellement composé de 51 communes qui recoupent deux PNR, celui du Luberon (18 communes) et celui du Verdon (4 communes) et 3 EPCI (cf. figure 6). Christiane Carle est l'actuelle Présidente du Pays de Haute Provence et adjointe au maire de Forcalquier, en charge de l'habitat et de l'aménagement urbain.

### 1.2.1. Régi par une charte et un contrat de Pays

Les trois piliers qui fondent les Pays sont l'existence d'une charte, d'un conseil de développement, dont les missions seront présentées dans le paragraphe suivant, et la notion de contractualisation. Le PNR et le Pays sont similaires de ce point de vue, ils sont régis par une charte, celle du Pays doit être compatible avec celle du PNR pour les communes concernées (cf. figure 8). Cependant, le PNR a principalement pour but la valorisation du patrimoine naturel et culturel, le Pays étant plus axé sur le développement économique de son territoire et dans la participation des acteurs du territoire à son développement avec le Conseil de développement.

– La charte d'un Pays est constituée par :

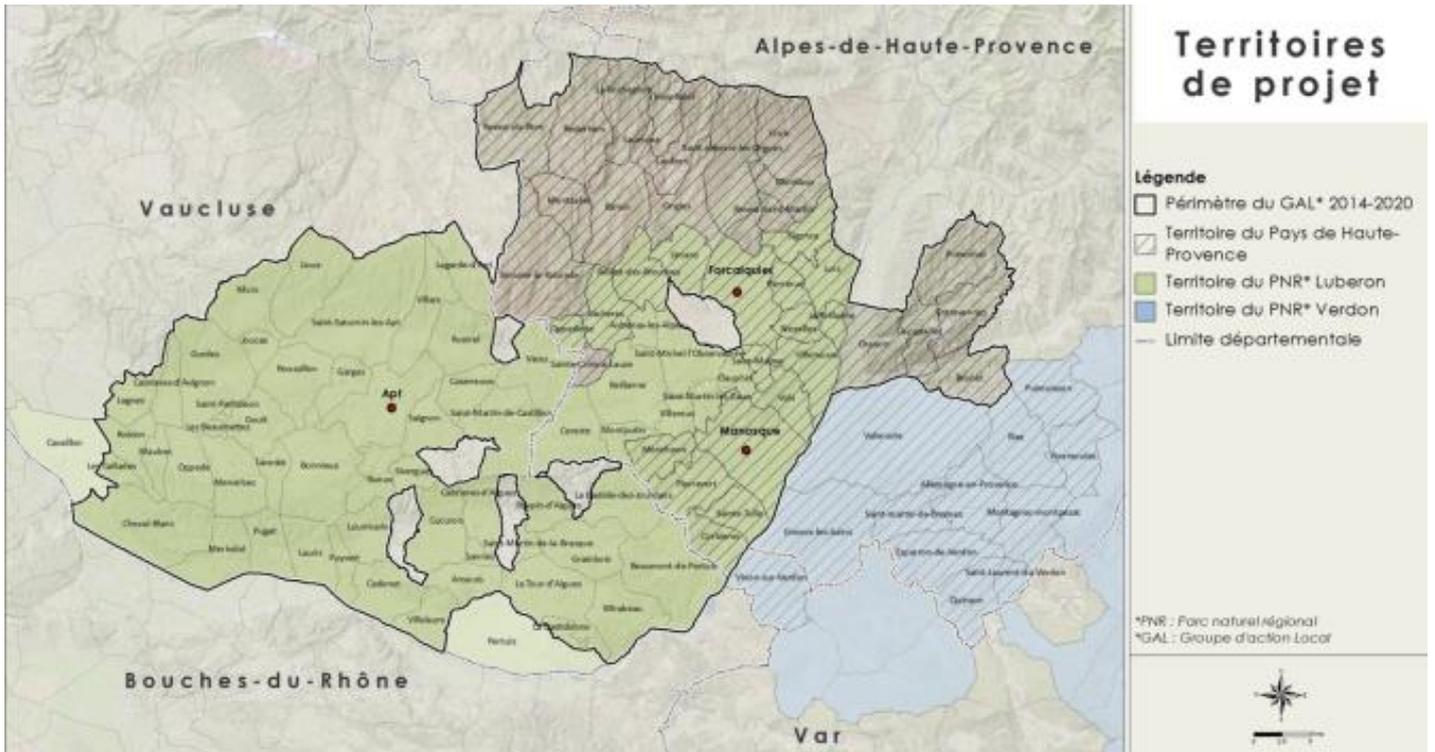
- un rapport établissant un diagnostic de l'état actuel du territoire du Pays et précisant son évolution démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur 20 ans
- un document définissant au moins à 20 ans les orientations fondamentales du Pays, les mesures et modalités d'organisation nécessaires pour assurer leur cohérence et leur mise en œuvre ainsi que les dispositifs permettant d'évaluer les résultats de l'action conduite au sein du Pays
- des documents cartographiques, traduction spatiale du diagnostic et du document d'orientation.

La charte d'un Pays permet de définir ses orientations sur une durée minimale de 10 ans. Elle traduit un projet de développement durable qui doit répondre aux principes d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement, aux principes de subsidiarité et de transversalité, à une recherche de participation des citoyens, de transparence des décisions. Elle doit être approuvée par les communes et EPCI, puis soumise aux représentants de l'Etat au niveau des régions.

La charte du PHP a été élaborée et validée en 2003 et 2004. Elle s'axe autour de trois priorités : équilibrer le territoire (par les emplois, les services, l'habitat), accueillir (de nouveaux habitants, des touristes), préserver les paysages variés. Les enjeux sont donc d'améliorer les conditions de vie de tous les habitants, de promouvoir une économie dynamique par le développement local, et de construire un territoire de projets. Ils se déclinent ensuite en différents objectifs. Plusieurs objectifs de la charte correspondent à la problématique de stage, par exemple : « Promouvoir un tourisme de la compréhension et du respect des sites et de leurs habitants » et « Protéger un patrimoine exceptionnel ».

– Le contrat de Pays :

C'est un instrument visant à répondre aux enjeux d'organisation et de développement du territoire exprimés dans la charte de développement du Pays, en partant du contenu élaboré par les acteurs locaux, parmi lesquels le Conseil de développement. Le contrat de Pays doit également permettre de favoriser le développement durable du territoire, d'intensifier la mobilisation des initiatives locales, de maintenir et renforcer la préservation des ressources naturelles du territoire, de renforcer la cohésion de l'action publique dans le territoire. Par ce contrat, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute Provence et les autres collectivités locales concernées s'engagent à coordonner leurs actions et à faire converger leurs moyens en vue de la réalisation d'actions en application de la charte du Pays.



**Figure 9 : Carte du périmètre du GAL Haute-Provence/Luberon**

*Source : PHP*

### 1.2.2. Un territoire de projet

Le Pays doit respecter les limites des EPCI à fiscalité propre, mais ne constitue pas un nouvel échelon administratif. Il doit être un cadre d'impulsion, de coordination et de coopération. Il n'a pas a priori vocation à devenir un organe d'exécution et de maîtrise d'ouvrage et ne se substitue pas aux collectivités sur leurs compétences. La priorité des opérations menées par le Pays sont conçues et mises en œuvre principalement à son échelle. Le Pays a permis entre 2007 et 2013 l'appui à la réalisation de plus de 240 projets sur son territoire. Il a été à l'initiative de trois grands projets : les produits locaux en restauration collective, la filière bois énergie et le développement des mobilités durables.

Le Conseil de développement qui doit favoriser la démarche participative a un rôle à jouer dans l'émergence de nouveaux projets. Il est constitué de plusieurs membres, des élus, des personnalités qualifiées, des associations et des citoyens, du monde économique et social, des institutions. Ses rôles sont multiples :

- mobiliser les acteurs et regrouper les forces vives du territoire
- participer à l'élaboration et à l'écriture de la charte de Pays
- garantir les enjeux et les objectifs de la charte de Pays
- faire réaliser des études
- identifier de nouveaux enjeux du territoire et proposer des orientations
- formuler des avis sur les projets et décisions
- participer au suivi et à l'évaluation
- informer, sensibiliser et impliquer la population locale
- promouvoir le Pays
- créer une interface avec d'autres conseils de développement des territoires

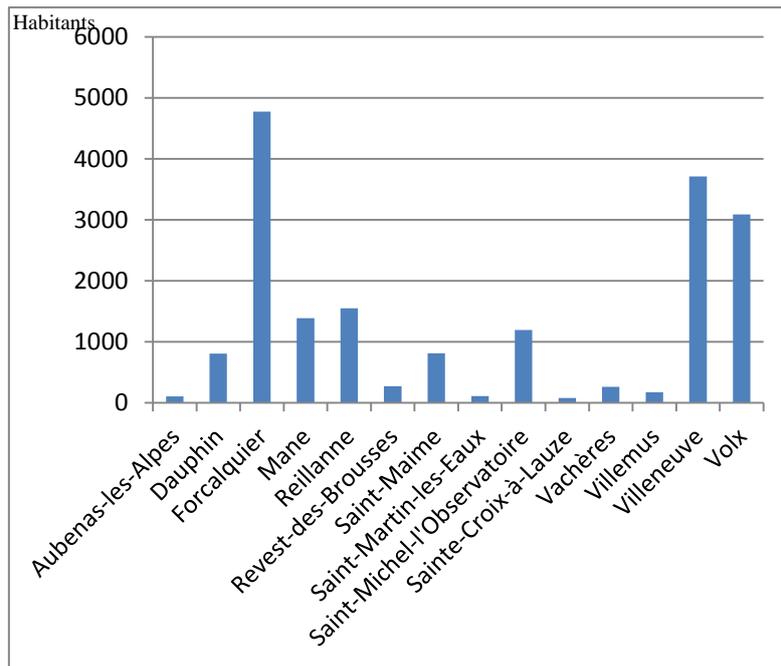
L'actuel Conseil de développement du Pays a été fusionné avec le Pays, il va être remanié en septembre, notamment avec l'arrivée d'un nouvel animateur.

Le Pays est une structure qui permet d'assurer une ingénierie financière au service de tous, de piloter des missions structurantes pour l'intérêt territorial, de préparer les futurs projets de coopération européenne et de gérer le programme Leader. Ainsi, le Pays peut orienter les porteurs de projet dans la conception de leurs dossiers et dans leur recherche de financements.

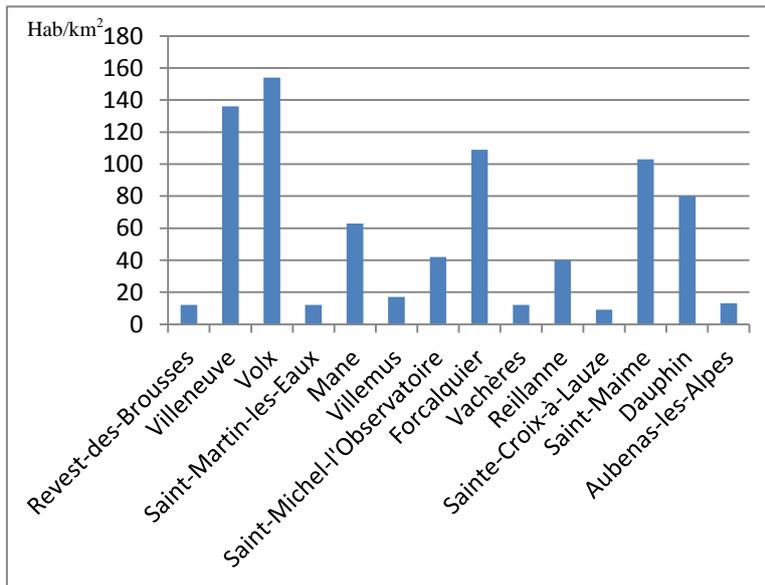
La loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Les PETR sont constitués par accord entre EPCI, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener des actions d'intérêt commun et d'élaborer un projet de territoire définissant les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Ce projet de territoire précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique. Certains Pays se sont transformés en PETR par la volonté des EPCI, cela n'a pas été le cas pour le PHP.

Ces deux structures de projet, Pays et Parc sont aussi amenées à réaliser des actions en partenariat, afin de répondre au mieux aux enjeux de ce territoire qui présente des caractéristiques spécifiques.

Par ailleurs, des communes de la CCPFML : La Brillanne, Forcalquier, Limans, Lurs, Niozelles, Pierrerue et Sigonce n'ont été que très récemment intégrées au PNR, en 2009. Ce sont ces communes qui ont exprimé leur volonté de faire partie du Parc suite à la révision de la charte en 2009, car elles présentent un riche patrimoine naturel et culturel et travaillaient déjà en coopération avec le PNRL dans le cadre du Groupe d'action locale (GAL) pour le programme Leader (*cf. figure 9*).



**Figure 10 : Population du territoire de projet**  
 Source : Réalisation personnelle avec données Insee



**Figure 11 : Densité de population du territoire de projet**  
 Source : Réalisation personnelle avec données Insee

Ces communes font parties du PHP, mais toutes les communes du Pays ne sont pas sur le territoire du PNRL puisque certaines sont aussi sur le PNR du Verdon, c'est pourquoi on peut suggérer encore une faible coopération entre les deux entités de projet sur ce territoire à part pour le programme européen Leader. Ceci s'accroît aussi par le fait qu'elles se recoupent sur certaines thématiques, notamment la valorisation des produits du territoire avec des aspects différents pour chacun. En effet le Pays s'est beaucoup axé sur le développement du projet « Pays saveurs et senteurs ». Le PNR lui aussi tend à développer des projets comme l'œnotourisme, les circuits courts, développer les marchés locaux. Il peut donc y avoir une concurrence dans ce domaine entre les deux structures.

### 1.3. Un territoire rural touristique bénéficiant de zones naturelles de préservation

#### 1.3.1. Des communes à faible densité démographique et tournées vers plusieurs bassins de vie

Le territoire concerné par le projet de valorisation du patrimoine s'étend sur le PNRL et le PHP. Il concerne pour le moment les communes suivantes : Aubenas-les-Alpes, Dauphin, Forcalquier, Mane, Reillanne, Revest-des-Brousses, Saint-Maime, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Sainte-Croix-à-Lauze, Vachères, Villemus, Villeneuve et Volx. Ce sont des communes en majorité rurales avec une population ne dépassant pas les 2 000 habitants, et avec une densité de population inférieure à 100 habitants/km<sup>2</sup>, sauf pour Forcalquier, Villeneuve et Volx (*cf. figures 10 et 11*). Ces communes, comme la majorité des communes rurales, ont aussi connu l'exode rural. Elles ont vu leur population augmenter à partir des années 70.

Pour la plupart elles restent structurées autour d'un bourg-centre perché, typique des villages du territoire, mais la population tend aussi à habiter en périphérie. Aussi, de par leurs paysages et leur qualité de vie, ces communes abritaient un certain nombre de résidences secondaires, ce qui ne favorisait pas l'installation de commerces. Cependant ce phénomène tend à s'inverser, la part des résidences principales a augmenté depuis les années 90 sur ce territoire, ce qui peut présager d'un retour d'attractivité de ces communes.

D'après ces caractéristiques, certaines communes sont classées en zone de revitalisation rurale (ZRR), ce qui entraîne des mesures spécifiques pour leur redonner une attractivité et un essor économique. Dans le territoire de projet nous retrouvons sept communes concernées par ce zonage : Forcalquier, Vachères, Reillanne, Aubenas les Alpes, Sainte Croix à Lauze, Revest des Brousses et Villemus. Ces zones ont été créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, elles regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux conséquents, notamment lors de leur création. La loi relative au développement des territoires ruraux (Loi 2005-157) a accru les dispositifs fiscaux et incité à des regroupements intercommunaux pour que les actions menées dans les communes en ZRR soient plus efficaces.

La loi NOTRe de 2015 tend à regrouper les EPCI en fonction des bassins de vie et afin d'avoir un seuil de population de minimum 15 000 habitants. Néanmoins, les EPCI avec un seuil de 5 000 habitants seront exemptés s'ils présentent une densité de population inférieure à 30% de la densité nationale, c'est-à-dire inférieure à 30,9 hab/km<sup>2</sup>.

Par ailleurs, ce territoire n'est pas rattaché à un unique canton ou bassin de vie, en effet certaines communes sont tournées vers Manosque, Forcalquier ou encore Oraison, et plus loin Apt (*cf. figure 12 et 13*). Ceci complexifie d'autant la conduite du projet qui ne correspond à aucune entité territoriale clairement identifiée.

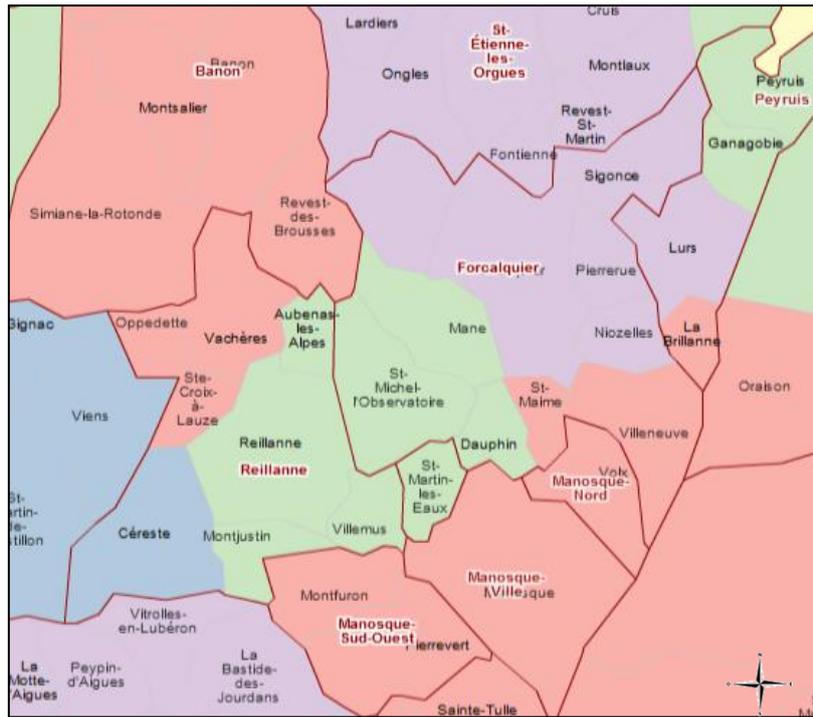


Figure 12 : Carte des cantons 2015

Source : Geoclip

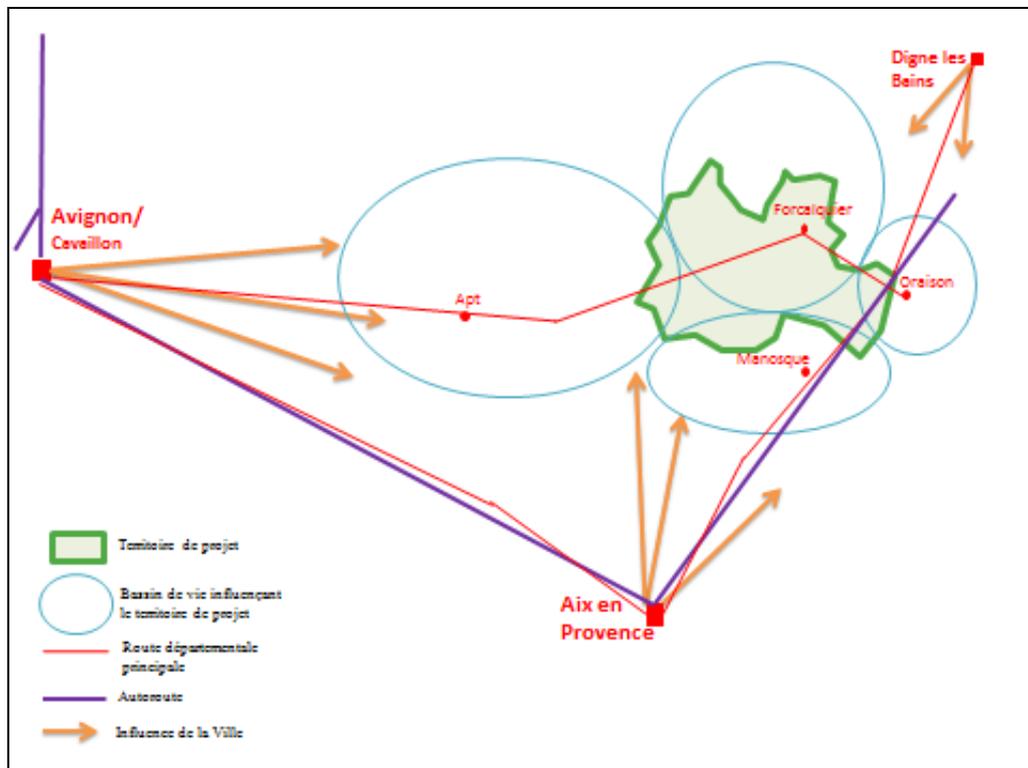


Figure 13 : Chorème représentant les dynamiques de territoire en 2012

Source : Réalisation personnelle

### 1.3.2. Des communes pour la plupart en zone de montagne et contenant des zones préservées

Certaines communes situées sur le territoire de projet sont classées en zone de montagne. Ce classement tient compte des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux. Le classement en zone de montagne entraîne un calcul particulier de la dotation globale de fonctionnement des communes par la DGCL. Toutes les communes concernées par le projet sont classées zone de montagne, seuls Saint-Maime, Dauphin et Villeneuve ne le sont pas.

En France, deux délimitations officielles et administratives des montagnes se superposent. Les zones dites de montagne d'une part, et d'autre part des massifs construits pour promouvoir l'auto-développement des territoires de montagne. Cette notion de massif englobe, non seulement les zones de montagne, mais aussi les zones qui leur sont immédiatement contigües : piémonts, voire plaines si ces dernières assurent la continuité du massif. La notion de massif est une approche uniquement française, permettant d'avoir une entité administrative compétente pour mener à bien la politique de la montagne. Toutes les communes concernées par le projet sont situées dans la zone du massif des Alpes. Ce qui permet de bénéficier de financements particuliers pour les projets concernés par cette zone, ceci sera détaillé dans une partie suivante.

Ces communes abritent aussi pour la plupart des zones Natura 2000, des ZNIEFF mais aussi se situent dans la réserve de biosphère. Cela entraîne certaines règles à respecter pour les aménagements éventuels, afin de respecter les différentes espèces et milieux naturels présents. Toutes ces caractéristiques géographiques permettent au territoire d'avoir une attractivité touristique, il est en effet reconnu pour ses nombreuses activités naturelles et culturelles.

### 1.3.3. La Haute-Provence, une destination touristique reconnue

Plus globalement, la région PACA est considérée comme la deuxième région de France la plus visitée. D'après l'observatoire départemental du tourisme, le département des Alpes de Haute Provence est quant à lui décliné en trois régions à destinations touristiques : Haute-Provence/Luberon, Alpes-Mercantour, Verdon.

Le territoire de projet est concerné par la première destination. Cette activité économique est très importante pour le département puisqu'elle est le premier employeur. Cette destination présentait en 2012 la plus faible capacité d'accueil par rapport aux deux autres destinations, cependant elle accueille la moitié des séjours et nuitées sur le département. Cette destination est surtout fréquentée au printemps et en été par une clientèle principalement régionale. Les personnes se rendant dans le département ont pour principales activités la découverte de villages pittoresques, la promenade et la randonnée, la visite de sites naturels et d'espaces protégés.

Le département des Alpes de Haute Provence compte douze villages labellisés « villages et cités de caractère » dont deux concernés par le projet : Mane et Dauphin. Ce label officiel est délivré par le syndicat mixte des villages et cités de caractère des Alpes de Haute-Provence. Il rassemble des communes qui s'engagent à mettre en valeur leurs ressources respectives en répondant aux critères d'une charte établie par les autorités départementales, dont les conditions sont les suivantes :

- Être une commune rurale de moins de 2000 habitants
- Posséder un patrimoine architectural et un paysage remarquable
- Offrir un accueil de qualité: restauration servant des spécialités locales, hébergements, bureau d'informations touristiques
- Offrir des animations et des spectacles culturels : productions artisanales, spectacles culturels, lieux d'expositions, visites commentées, etc.

- Œuvrer en matière d'environnement : mise en valeur des espaces publics, réduction du nombre de panneaux publicitaires, restauration des façades, entre autres.

Par ailleurs, grâce à l'appui du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, le territoire a développé de nombreux sentiers de randonnées, PR, GR, GRP... Tous ces types de sentiers représentent plus de 6000 km de chemins aménagés, ce qui permet de découvrir les paysages et le patrimoine de ce territoire.

Enfin, pour permettre de faire vivre et promouvoir le tourisme sur ce côté du PNRL, plusieurs offices de tourisme sont présents. Un office de tourisme intercommunal à Forcalquier est en partenariat avec l'office de tourisme à Saint Michel et un office intercommunal à Banon va également conventionner avec celui de Forcalquier. Il existe aussi un office de tourisme à Reillanne, à Manosque, et un syndicat d'initiative à Dauphin qui n'ont pas de partenariats avec les autres.

#### 1.4. Un passé riche axé autour de ressources minérales peu valorisées

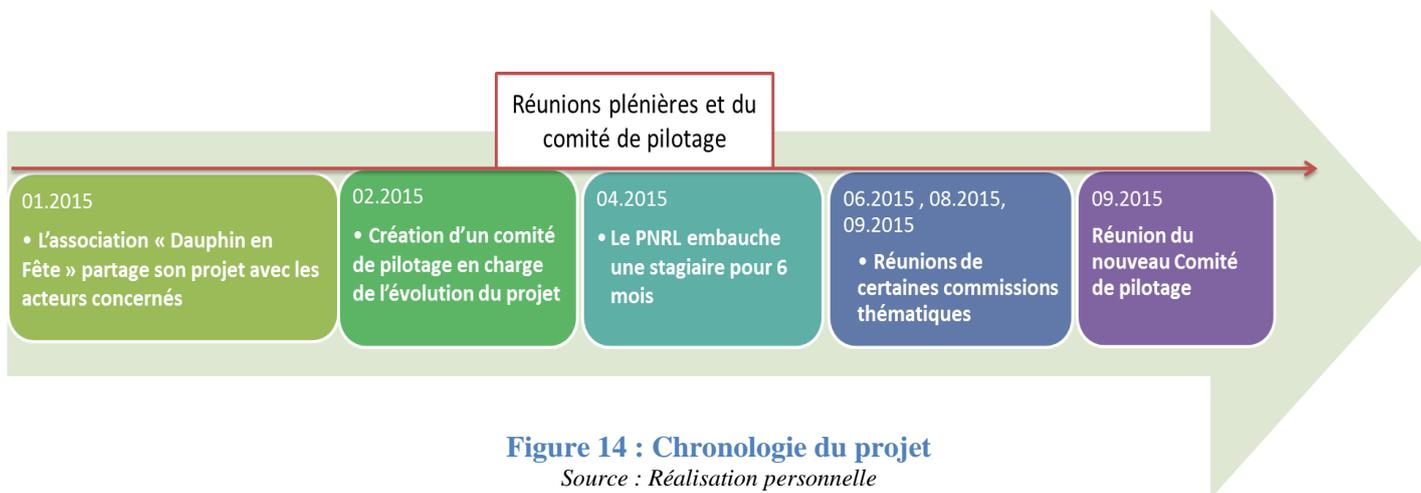
Au Pays de Forcalquier, chaque pierre atteste de la présence millénaire de l'homme. On retrouve le tracé antique de la voie domitienne, des villages perchés d'origine médiévale, des chapelles et églises romanes, des châteaux campagnards... Nous connaissons surtout sur ce territoire la pierre sèche visible par les restanques, les cabanons ou borries et par les édifices. Ce patrimoine est déjà plus ou moins mis en valeur dans certaines communes par des circuits touristiques au cœur des villages.

Ce territoire a été habité dès la préhistoire et conserve des traces de cette période, aussi bien dans l'exploitation du sous-sol que dans l'habitat (oppidums). Par la suite l'exploitation de ces ressources s'est diversifiée et intensifiée, et ainsi on retrouve des traces de mines paysannes, de fours artisanaux et des vestiges d'usines. Ces exploitations sont restées pour la plupart artisanales, familiales. Certaines ont connu un essor industriel au XIX<sup>ème</sup> siècle, cependant la production s'est arrêtée assez tôt et la plupart ont été abandonnées, à cause des conditions difficiles d'extraction, de la concurrence ou à cause du manque de qualité de certains matériaux. Des tentatives de reprises ont cependant pu avoir lieu pendant la seconde guerre mondiale.

Ces ressources ont été très souvent transformées, puisqu'on peut retrouver des traces de silex taillés le long de la vallée du Lague, mais aussi l'exploitation des pierres en carrière pour la construction des habitations, la cuisson des calcaires pour la fabrication de la chaux et du plâtre et même leur distillation pour de l'huile d'éclairage ou du bitume. L'exploitation de ces ressources minérales a donc aussi entraîné certains savoir-faire et métiers, tailleur de pierre, chauxfournier, forgeron...

On retrouve sur le territoire de projet des traces encore visibles de l'exploitation d'une douzaine de ressources minérales, voici des exemples :

- L'exploitation du soufre dans le bassin de Manosque est l'un des quatre gisements qui furent exploités en France. Les sources sulfureuses sont très présentes dans ce bassin, et ont été exploitées notamment à Saint-Martin-les-Eaux.
- L'exploitation du lignite est importante, 13 concessions ont été recensées dans ce territoire. Des cités sont même créées pour les mineurs, de même que des commerces, services et écoles. Saint-Maime conserve les vestiges du carreau d'une mine, de même des entrées de galeries sont visibles à Villemus, Saint-Martin-les-Eaux...
- Le bitume était distillé à partir des calcaires bitumineux, 4 concessions ont été recensées à Dauphin de même que des usines, cependant il n'en reste pas de traces.
- Le gypse a été utilisé très tôt pour fabriquer du plâtre, on retrouve des traces de carrière et de fours sur la montagne de l'Escourteja à Dauphin par exemple.
- La chaux était produite par la cuisson des calcaires dans des fours spécifiques, dès l'époque romaine. On retrouve des fours à chaux à Biabaux, Volx et Aubenas-les-Alpes par exemples.



**Figure 14 : Chronologie du projet**

*Source : Réalisation personnelle*

- L'argile était utilisée pour fabriquer des tuiles, briques, faïences...Les vestiges d'une tuilerie est visible à Vachères et un four à tuile est bien conservé à Saint-Maime. Des poteries anciennes sont aussi visibles dans les musées.
- La pierre de taille de Mane était réputée pour le bâti, des carrières y sont encore visibles. La pierre sèche était très utilisée par les paysans, pour la construction de bories par exemple très présentes à Reillanne ou encore à Forcalquier.
- Le fer était obtenu après cuisson dans des fours spécifiques, les bas-fourneaux ou hauts-fourneaux. Des traces de scories ferrugineuses sont parfois présentes le long des chemins, à Dauphin par exemple. On en dénombre également au moins deux vestiges de bas-fourneaux sur Vachères.
- Les silex ont été très utilisés le long du Largue, on en retrouve à Aubenas-les-Alpes, Saint-Michel-l'Observatoire...Ils pouvaient être cuits pour fabriquer des outils plus tranchant.
- Les couches de sel gemme servent actuellement au stockage d'hydrocarbures à Saint-Martin-les-Eaux.

Tout ce patrimoine est souvent très peu conservé et mis en valeur alors qu'à une époque ces exploitations étaient très importantes et indispensables à la vie locale. De même, des toponymes sur les cartes attestent encore de ces lieux de transformation des ressources naturelles, avec les gipières, plâtrières, tuilières, charbonnières...Nous pouvons quand même noter l'existence de nombreux ouvrages sur le thème de la géologie ou de l'industrie passée du Luberon.

### 1.5. Une volonté du Parc du Luberon d'aider à la structuration et à l'animation d'un projet de valorisation de ce géopatrimoine

Le service géologie du PNR du Luberon a été informé dès l'initiative de ce projet émergent sur ce territoire du Luberon oriental par le président de l'association Dauphin en fête. C'est la chargée de mission géologie et conservatrice de la réserve naturelle géologique qui s'est chargée de suivre ce projet pour le PNRL. Ce projet a donc fait l'objet de plusieurs réunions, pour évaluer l'intérêt des éventuels partenaires et des projets en cours (*cf. figure 14*). Elle a ensuite proposé une aide plus concrète du Parc pour aider à la structuration, émergence d'un projet et d'un réseau d'acteurs autour de la valorisation de ce patrimoine. En effet, il était important de pouvoir structurer toutes ces actions émergentes sur différentes communes, afin de proposer une réelle offre de valorisation du patrimoine minéral. Ceci fait intégralement partie des compétences et domaines d'action du PNRL et du label géoparc, comme nous l'avons vu précédemment. Cependant ce projet en était seulement à ses prémices et en voie de structuration, il n'a pas été porté au vote des élus du PNRL mais est suivi par la direction. De plus, il est aussi important de valoriser la démarche qui vient des élus et associations locales. Les élus délégués au PNRL dans les communes concernées sont tenus informés du projet et de son avancée. Malgré cela, pour le moment le projet n'a pas de portage politique, il reste une initiative locale qui conduit plutôt à une mise en réseau d'actions se rapportant à une même thématique. Cet aspect peut être compliqué pour la mise en œuvre d'un projet global et la constitution des dossiers de financements qui se feront peut-être à chaque échelle.

Les missions qui m'ont été confiées ont été définies comme suit : une phase de diagnostic de ce patrimoine et des actions en cours ou projets dans les communes déjà approchées pour ce projet global. Ensuite les missions de co-animation de réunions, comité de pilotage m'ont été confiées, de même le travail autour de la recherche de pistes possibles pour ce projet, notamment pour les chemins d'itinérance et les sites à mettre en valeur. Un dernier point demandé a été l'ébauche d'un plan d'action pour ce projet, à plus ou moins long terme. Ces éléments seront regroupés dans un dossier à destination de la structure de stage.

Le bref portrait du territoire qui a été fait précédemment s'est basé sur les communes approchées dès le début du projet. Nous avons pu constater qu'il ne se situe sur aucun périmètre préexistant, que ce soit une unité paysagère, un EPCI ou un territoire de projet reconnu. Cependant ce territoire est cohérent au vu des ressources minérales qu'il comporte et de son histoire. De nombreuses associations œuvrent dans leur commune pour faire connaître leurs richesses et sont souvent à l'initiative de projets pour relancer l'attractivité économique.

Pour mieux comprendre le contexte de la mission de stage, il est nécessaire de détailler l'initiation de ce projet et les prémices de sa structuration. Pour avancer dans ce projet une méthodologie est indispensable, au vu de sa complexité au niveau du contenu mais aussi au niveau de la mise en œuvre. J'ai donc procédé en plusieurs étapes avec les recommandations de ma maitre de stage :

- La documentation sur la thématique
- Le diagnostic
- La définition des attentes et des objectifs de chacun grâce à l'analyse de ces entretiens
- Une réflexion sur le portage du projet
- Une recherche des conditions de mise en œuvre : zonages particuliers, réglementations à ne pas négliger
- La recherche de moyens financiers possibles : plusieurs programmes européens et régionaux
- Les prévisions de la mise en œuvre du projet, quelles actions à mettre en œuvre, par qui, comment, par un plan d'action, un organigramme et un calendrier global
- La communication tout au long de la mise en place du projet

Les phases seront détaillées plus loin dans le rapport.

## II. Prémices de structuration pour réaliser un projet global à l'échelle de plusieurs communes

### 2.1. Une démarche de projet global initiée par le président d'une association locale

Nous allons d'abord brosser un rapide portrait du président de l'association « Dauphin en fête », située sur la commune de Dauphin, qui s'avère important pour comprendre la complexité et les attentes de cette association. Il est à l'initiative du projet global de valorisation des ressources minérales et des patrimoines matériel et immatériel associés. Il est ferronnier de métier et n'est pas originaire de la commune ni même du territoire, cependant sa belle-famille a toujours vécu à Dauphin. L'association souhaite poursuivre des actions en faveur du dynamisme de sa commune qui a perdu tous ses commerces. Il sera discuté dans une autre partie les forces et faiblesses d'une telle initiative par cet acteur.

Concernant les actions de l'association, qui existe depuis plus de 10 ans, depuis 2005 elle organise une fête annuelle, la fête de l'art du fer, de la terre et du feu. Son projet, débuté il y a un an et demi environ, est de mettre en valeur le passé riche de sa commune concernant les ressources naturelles, mais aussi sur les communes voisines. Le but attendu étant de développer la partie orientale du Luberon.

Le projet de cette association était de redynamiser son village et de faire connaître les richesses de celui-ci. Ainsi, ils se sont intéressés aux ressources minérales et à leur exploitation, aux savoir-faire liés. Des recherches ont été entreprises, des contacts pris et certaines actions ont déjà débuté. Une carrière de gypse a été déblayée, des sentiers botaniques et des conférences instaurés, et même des repérages de ce type de patrimoine sur d'autres communes.

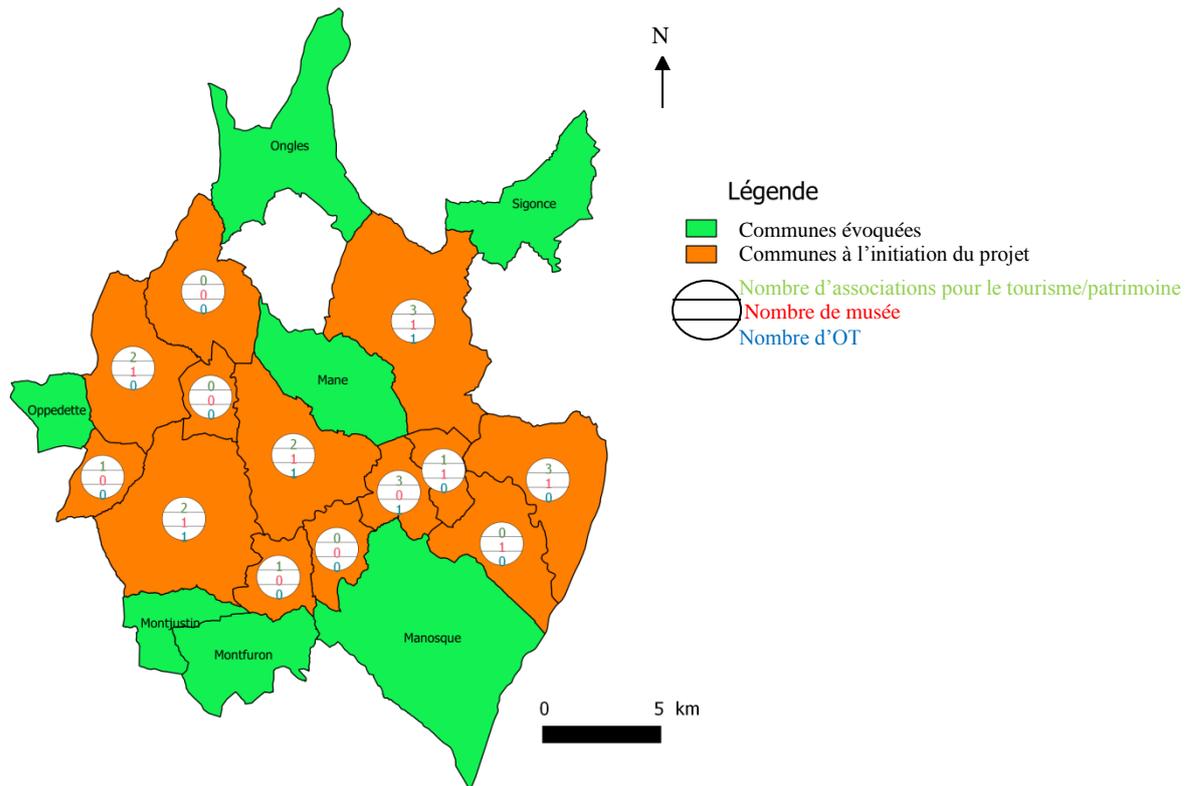
L'inventaire de ces sites n'est cependant pas exhaustif, certaines personnes ayant repéré des sites en ont informé le président de l'association, notamment des amis chasseurs ou des locaux qui sont amenés à faire des découvertes intéressantes.

Le démarchage des partenaires a été plus ou moins abouti, puisque le président de l'association a parlé de son projet à ses connaissances dans les villages voisins. Il a partagé son envie de redynamiser ces communes et de faire redécouvrir ce patrimoine oublié. Il a pu rencontrer des personnes intéressées par son projet, a pris les contacts avec les structures, PHP, PNRL, département des Alpes de Haute Provence et même la région. Il n'a cependant pas tenu un répertoire rigoureux afin de conserver tous les contacts des personnes approchées pour son projet et des échanges qu'il a pu avoir avec ces acteurs. Ceci s'est avéré assez compliqué par la suite, notamment au vu de la richesse des catégories d'acteurs approchés.

### 2.2. Des acteurs variés prêts à participer au projet et des partenaires à intégrer

#### 2.2.1. Des communes avec une implication plus ou moins variable

Les communes approchées ont toutes manifesté de l'intérêt pour ce projet de valorisation patrimoniale autour de ces ressources. Certaines communes ont déjà entrepris des actions de valorisation, comme Saint-Martin-les-Eaux pour un projet de valorisation de leurs sources sulfureuses, en partenariat avec le PNR du Luberon. Aubenas-les-Alpes a travaillé il y a 10 ans avec le CNRS pour mettre en valeur ses ressources, notamment la présence de nombreux silex. Ce projet qui n'avait alors pas abouti a redémarré très récemment, en 2014. Des partenaires ont été associés à ce projet et une salle polyvalente pouvant comporter une partie muséale a été construite. Vachères et notamment un élu, s'est très vite impliquée dans le projet. En effet, un site de fouilles gallo-romain avait déjà été entrepris il y a une dizaine d'années et le projet actuel est de rouvrir ce chantier, de réhabiliter les anciens chemins reliant les communes alentours.



**Figure 15 : Carte du territoire de projet présentant le nombre d'associations, musées et OT**  
*Source : Réalisation personnelle*

Le musée présent sur cette commune a d'ailleurs été rénové grâce à l'aide du PNRL et bénéficie d'animations autour du patrimoine gaulois et des ressources naturelles.

Ces communes se sont souvent dites intéressées par le projet, cependant elles n'ont pas toutes des projets concernant cette thématique et attendent les propositions. Chaque commune peut y voir un intérêt de redynamisation, d'attractivité pour relancer son économie. C'est pourquoi j'ai été à la rencontre de ces communes afin de mieux cerner leurs attentes et leurs projets se rapportant à la thématique globale.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, elles sont de tailles différentes, avec une population assez faible pour la plupart, elles bénéficient aussi de moyens financiers différents qui sont de plus en plus réduits au vu de la conjoncture. C'est pourquoi, pour la plupart, le patrimoine n'est pas le poste de dépense prioritaire et les mairies hésitent donc à s'impliquer de crainte d'un investissement financier trop lourd.

Il sera montré dans une partie suivante comment ces implications différentes pourront être un frein dans la construction d'un tel projet, de même que les enjeux politiques de certaines mairies.

### 2.2.2. De nombreuses petites associations locales

Malgré le faible nombre d'habitants dans la plupart de ces communes, on dénombre de nombreuses associations sur ce territoire (*cf. figure 15*). Une association dédiée au patrimoine est présente sur presque chaque commune. Elle est souvent axée sur les sites appartenant au patrimoine religieux ou lié à l'eau, comme les lavoirs ou fontaines, qui sont nombreux et très importants dans ces villages. La plupart des associations ont aussi œuvré à la création d'un musée sur leur commune, certains sont restés associatifs, comme à Villeneuve et Reillanne. Nous verrons comment cette situation peut être délicate pour la pérennité et le fonctionnement de ces musées.

Elles bénéficient d'un nombre intéressant de bénévoles et d'adhérents qui souhaitent sauvegarder leur patrimoine local et qui œuvrent pour le faire connaître. Néanmoins ceux-ci ne sont pas forcément actifs et ne partagent peut-être pas toujours les opinions du conseil de l'association. De plus, il est souvent mentionné que ce sont toujours les mêmes bénévoles qui participent concrètement aux actions.

La présence et les rôles de ces associations ne sont pas toujours identifiés par les habitants. Plusieurs causes peuvent être identifiées. La première peut être due à la diminution de leurs activités, après avoir accompli leur objectif le plus important, comme la restauration d'une partie de l'église communale ou de la chapelle. Une autre cause peut être le manque de communication de ces associations. Il est donc important de faire connaître ces associations pour les renouveler, et que les nouveaux habitants s'intéressent davantage à l'histoire et à la vie de leur commune.

Les associations ont pour la plupart des budgets assez réduits provenant en grande partie de subventions de la part des communes. Cependant, au vu de la conjoncture, elles ont tendance à diminuer. Une part de leur budget est fournie par leurs recettes suite à des événements, ventes... Les associations sont très différentes de ce point de vue, en effet, certaines n'ont pas recours à ce type d'actions, ce qui limite considérablement leur budget.

La mobilisation des associations locales est très importante pour la progression du projet. De plus, tout l'intérêt de ce projet issu des acteurs locaux est de le rendre pertinent et d'aider à sa structuration. Les avis des associations sont très importants, toutefois il ne faut pas perdre de vue le projet global. En effet, il est indispensable que les associations distinguent les actions faisant partie du projet global et leurs autres actions. Nous analyserons plus tard les difficultés que cela peut entraîner.

### 2.2.3. Des professionnels et entreprises privées

– Certains des offices de tourisme détaillés précédemment sont plus ou moins actifs dans la promotion de leur territoire et n'ont pas tous les mêmes moyens. Parmi ces offices, seuls ceux de Reillanne, Forcalquier et donc Saint Michel l'Observatoire et le syndicat d'initiative de Dauphin ont été approchés car ils couvrent le territoire. De plus, certaines communes gèrent la compétence tourisme, comme celles de la DLVA, donc l'OT de Manosque n'a pas été approché pour les débuts de ce projet. La multiplicité de ces points d'informations touristiques peut être importante pour une meilleure promotion de l'ensemble du territoire, cependant nous verrons par la suite la complexité que cela peut engendrer pour la constitution d'un projet à vocation touristique. En outre, le territoire dénombre quelques guides de Pays, guides de randonnée qui ont été approchés pour le projet, car ce sont eux aussi qui ont la connaissance du territoire et qui le font découvrir.

– Le territoire est riche de ces artisans et artistes. En effet, certains savoir-faire se sont perpétués et on constate un nombre important de potiers, ferronniers, céramistes... Ils pratiquent leur activité dans leurs ateliers ancrés dans le territoire et pour certains ils manquent de reconnaissance dans leur activités et de communication. Certains de ces artisans ont été contactés par l'association de Dauphin car ils faisaient partie de leur réseau. Ainsi des potiers, ferronniers, céramurgistes ont été inclus dans le projet. Leur souhait étant de démontrer les savoir-faire liés à ces matériaux, la transformation des matières premières et leur utilisation dans la construction ou dans l'art. Ces professionnels peuvent ainsi apporter un aspect technique pour certains, et même leurs aspects artistiques pour d'autres.

Aussi, certains par leurs propres réseaux, avec des universitaires, compagnons du devoir, laboratoires scientifiques, pourront entrainer plus tard dans le projet un rayonnement extérieur au territoire, voire à l'étranger.

– Des géologues, botanistes, architectes, archéologues font aussi partie du réseau, ce qui est également intéressant car ils peuvent apporter leurs connaissances, leurs expériences et leur rigueur scientifique.

– Enfin, des entreprises comme celle qui exploite la carrière de la Roche Amère à Villeneuve, l'entreprise Geosel très présente sur le territoire, sont des partenaires à ne pas négliger. En effet, ils peuvent non seulement être des partenaires techniques mais aussi financiers ; de même le projet peut leur permettre une relation « gagnant-gagnant » avec la diffusion de leur renommée.

Un des enjeux était de créer un réseau avec tous ces partenaires et d'avancer dans la structuration et l'émergence d'un projet global. Cependant la création d'une liste claire et détaillée de ces partenaires approchés ou à impliquer n'avait pas été constituée, d'où la non-présence de certains acteurs. Cela a donc été un de mes premiers travaux pour structurer ce réseau, constituer une liste des acteurs par thématique et catégorie, à compléter au fur à mesure.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Structure</b>	<b>Date d'entrée dans le CP</b>	<b>Degré d'implication (1= le plus fort)</b>
AQUILUE Michel	Ligue de protection du cheval du 04	02.2015	2
BALME Christine	PNR Luberon	02.2015	1
CALVET Alain	OT Reillanne	02.2015	3
CHALLIER David	Aptachrome	04.2015	2
CHOPIN Eric	Président Dauphin en fête	02.2015	1
FAVRAS Martine	Office de tourisme intercommunal Pays de Forcalquier/Montagne de Lure	06.2015	2
FOL-GUTIERREZ Alexandra	Pays Haute Provence	02.2015	1
HELARY Céline	Dauphin en fête	02.2015	3
LE CORNEC Daniel	Mairie de Vachères	02.2015	1

**Tableau 1 : Composition du Comité de pilotage**

*Source : Réalisation personnelle*

## 2.3. Un début de structuration depuis janvier 2015

### 2.3.1. Une stratégie d'animation à améliorer

Après avoir contacté plusieurs personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet comme nous l'avons vu précédemment, l'enjeu était de les rassembler et de confronter les objectifs et attentes de chacun sur ce projet. Les différentes réunions qui ont eu lieu ont toujours été suivies d'un compte-rendu, ce qui est indispensable pour suivre l'avancée des discussions et des prises de décisions.

Une première réunion plénière a eu lieu en janvier 2015, elle a rassemblé près de quarante personnes, représentant des mairies, associations, structures... Les différentes initiatives, projets en cours, suggestions ont été évoqués lors de cette réunion. Il a été mis en avant la connexion des sentiers autour des communes, la synergie des musées, et les actions de Dauphin en fête. Cette première réunion a permis à chacun de s'exprimer et de convenir qu'il était nécessaire de se fédérer pour mettre en commun les compétences et pour obtenir des financements.

La décision de créer un comité de pilotage ou une structure a été évoquée dès la première réunion. Ceci s'est concrétisé lors de la deuxième réunion, de même que la création d'un poste de stagiaire par le PNR Luberon pour récolter toutes les informations autour de ce projet et pour aider à la structuration du réseau. La deuxième réunion qui a eu lieu en février a rassemblé moins de personnes et a permis de refaire le point sur les projets et attentes de chacun. Les décisions prises lors de cette réunion étaient que chaque commune fasse le point sur ses ressources, ses actions, attentes... et que le comité de pilotage se constitue.

Ce dernier s'est composé de sept personnes volontaires, nous verrons par la suite que celui-ci a évolué. Il semble qu'au début du projet, seuls les plus motivés ont voulu réellement s'impliquer en constituant ce comité de pilotage (CP), réuni pour la première fois en mars. L'ordre du jour était de définir clairement le projet, son titre, son territoire, la thématique, le porteur et le fonctionnement global de ce projet. Nous pouvons déjà signaler que les membres de ce comité de pilotage avaient une implication plus ou moins égale, certaines associations étant déjà bien impliquées ainsi que certains élus (Vachères), ou artisans. On peut se demander l'intérêt de la représentation de certaines structures telles la ligue de protection du cheval.

Des décisions ont été prises, la thématique a été clairement identifiée : la relation de l'Homme avec son sous-sol, son patrimoine minéral et les liens qu'entretiennent ces divers éléments avec la culture locale, l'histoire et le paysage. De même le titre du projet a été identifié : « Réseaux du patrimoine, les ressources minérales et leurs usages par l'Homme ». Une première organisation de celui-ci s'est mise en place : Eric Chopin (président de Dauphin en fête), comme président, Alain Calvet (directeur de l'OT de Reillanne) comme vice-président et Céline Héлары (membre de Dauphin en fête) comme secrétaire (*cf. tableau 1*). Les rôles du président étaient doubles : l'animation et la rencontre des acteurs à impliquer. Le vice-président partageait ce rôle.

<b>Commune</b>	<b>Personne représentante</b>	<b>Date d'évocation pour faire partie du projet par le CP</b>
Aubenas les Alpes	Mairie	03.2015
Dauphin	Association	03.2015
Forcalquier	OTI	03.2015
Mane		06.2015
Manosque		06.2015
Reillanne	OT	03.2015
Revest des Brousses	Mairie	03.2015
Sainte Croix à Lauze	Mairie	03.2015
Saint Maime	Mairie	03.2015
Saint Martin des Eaux	Mairie	03.2015
Saint Michel l'Observatoire	Mairie	04.2015
Sigonce		06.2015
Vachères	Mairie	03.2015
Villemus,	Mairie	03.2015
Villeneuve	Association	04.2015
Volx	Mairie	04.2015

**Tableau 2 : Evolution du territoire de projet**

*Source : Réalisation personnelle*

### 2.3.2. Un territoire de projet en constante évolution

Le territoire de projet n'a cessé d'évoluer au fil des réunions et par la communication effectuée par certains acteurs. Le premier rassemblement du comité de pilotage a permis d'identifier un territoire : le Luberon oriental et par la suite 10 communes (*cf. tableau 2*). Ce territoire s'est constitué au départ avec les villages intéressés par le projet. Il s'est avéré que ce n'était pas forcément par la voix d'un élu de la commune, mais pour certaines plutôt par les associations ou offices de tourisme présents sur la commune en question. Il avait été défini dès le départ que le territoire de projet n'était pas figé et qu'il pouvait s'étendre suivant l'intérêt porté par les communes et leur patrimoine.

Afin d'affiner ce périmètre et de mieux cerner l'implication des mairies dans ce projet, des membres du CP devaient rencontrer les maires concernés. Lors du premier rassemblement du CP la décision avait été prise de rencontrer le maire de Forcalquier, de Mane et de Saint-Michel-l'Observatoire. Le président de l'OT de Reillanne et ancien maire (UMP) de cette commune devait se charger de discuter du projet avec le maire de Mane (UMP), ceci pour des raisons politiques au premier abord et au vu de son statut d'ancien maire d'une commune de la CCHP. Par la suite j'ai effectué les démarches pour rencontrer tous ces maires et cerner leur implication. A ce jour le Président de la CCHP et maire de Mane n'a pas souhaité nous rencontrer. Nous détaillerons par la suite les entretiens effectués et leur analyse.

Des communes ont ensuite été évoquées par d'autres élus impliqués, pour leur patrimoine lié à notre thématique, c'est le cas d'Opedette, Mane et Montjustin. Ongles a été évoqué pour son musée afin de faire partie du réseau des musées du territoire, cependant sa thématique n'est pas liée à celle du projet des ressources minérales. D'autres l'ont été des techniciens du PNRL, pour les mêmes raisons, c'est le cas de Manosque, Sigonce et Montfuron (*cf. figure 15*). De plus certaines communes ont une association dédiée au patrimoine : Manosque, Opedette, Sigonce, d'autres ont des musées : Ongles, Mane et Manosque.

A terme, les membres du comité souhaitaient que chaque commune désirant s'investir dans la démarche soit représentée par un élu ou une association lié à la thématique générale. Cependant ce patrimoine n'étant pas précisément connu pour chaque commune, il a été décidé de réaliser en premier lieu une fiche générale à destination des partenaires permettant ce recensement.

Nous verrons dans la suite du rapport la difficulté de constituer ce périmètre de projet, afin de garder une cohérence dans la thématique, le territoire et les attentes de chacun ainsi que le plus important, le maintien de leurs implications. Nous serons donc amenés à nous interroger sur la pertinence ou non de la présence de certaines communes dans ce projet.

### III. Démarche adoptée pour structurer un réseau d'acteurs et coordonner un projet de valorisation patrimoniale

#### 3.1. Recenser le patrimoine et les projets des différents partenaires

Cette partie relève des deux premières phases de la méthodologie. Ainsi, le diagnostic a été effectué sur plusieurs aspects : géographique, touristique, acteurs présents et ceux potentiels, actions en cours et en projet. Cette phase a été réalisée par le biais d'enquêtes sur le terrain, avec les personnes les plus impliquées dans le projet dès son initiation, c'est-à-dire les mairies, associations et quelques professionnels. Une recherche a aussi été entreprise sur les partenaires potentiels d'après les réseaux déjà existants de certains acteurs.

##### 3.1.1. A partir de la bibliographie sur ce patrimoine

Tout d'abord la documentation sur le territoire, son histoire, son patrimoine s'est avérée indispensable. Le président de l'association et la personne qui avait déjà réalisé des recherches bibliographiques ont été mes premiers interlocuteurs et m'ont aiguillé sur les ouvrages à consulter. La principale base de données qui a servi de référence est le catalogue d'inventaire sur les ressources minérales du PNRL effectué par Marie-Christine Mansuy, historienne-archéologue en 1998. Le catalogue a été effectué à partir des archives, entretiens, recherches sur le terrain. Une carte IGN du territoire où sont situés les différents sites accompagne ce dossier. Les recherches ont été approfondies avec la consultation des archives en ligne du département, la base de données du BRGM et plusieurs rapports de la région concernant les mines. Ces recherches étaient basées sur le contenu du projet.

Au préalable, la constitution de la synthèse bibliographique dans le cadre de la formation à l'école d'ingénieur, m'a permis d'axer les recherches sur les méthodes de valorisation patrimoniale du géopatrimoine, les exemples déjà existants et les précautions à prendre dans ce type de projet. Ce type de mise en tourisme est assez récent, les méthodes d'évaluation de ces cas concrets sont donc encore très peu présents dans la littérature.

Aussi, il s'est avéré qu'un approfondissement sur la méthodologie de projet était indispensable pour essayer de mener à bien la structuration de ce projet particulier axé autour de la mise en réseau. Certains documents concernant cet aspect ont donc été consultés.

L'inventaire de ce type de patrimoine est vaste et ne peut être exhaustif car la plupart des exploitations étaient paysannes et donc il n'y avait pas de traces écrites de ces édifices. Il s'est alors avéré nécessaire pour compléter ma base de données et pour en savoir plus sur les attentes dans ce projet de mise en valeur et leurs rôles à tenir, d'aller à la rencontre de certains acteurs.

##### 3.1.2. A partir d'entretiens et de visites sur le terrain

Afin de mieux comprendre les enjeux et les attentes de chacun, mais aussi pour compléter l'inventaire du patrimoine lié aux ressources minérales et aux actions ou projets en cours, des entretiens ont été réalisés. Il avait été prévu par le CP d'envoyer aux acteurs une fiche type pour qu'ils renseignent un certain nombre d'informations pour connaître leurs projets. Quelques fiches ont été renseignées mais très peu. Cette fiche a été une base pour ma grille d'entretien élaborée de façon générale, pour un entretien de type semi-directif (*cf. annexe 2*). Le but étant d'avoir toutes les informations nécessaires et de recueillir l'avis des acteurs sur ce projet. La grille a été adaptée pour les professionnels du tourisme, pour connaître les enjeux du territoire, les actions déjà existantes et les différents partenaires. Aussi leur but était de pouvoir identifier la place qu'ils seraient susceptibles de tenir et ce qu'ils pouvaient apporter dans ce projet.

Il a été choisi dès le départ de ne pas rencontrer tous les acteurs. La priorité a été de rencontrer les maires des communes ayant exprimé leur envie de faire partie du projet, avec des actions en cours ou projet, et les associations liées au patrimoine.



**Figure 16 : Fours à chaux de Biabaux**



**Figure 17 : Tuilerie de Vachères**



**Figure 18 : Espace fours de Dauphin en construction**



**Figure 19 : Entrée de galerie de mine à Saint-Martin-les-Eaux**

Les entretiens ont été étendus à certaines structures et à des privés dont l'implication dans le projet était importante. Certains acteurs avaient été approchés plus ou moins officiellement, l'entretien a donc permis de conserver par écrit les attentes de chacun. Des personnalités fortes du territoire ont été contactées plus tard, lorsque le projet était plus clairement identifié, les élus impliqués ayant déjà entrepris les démarches. Nous verrons par la suite que cela s'est avéré plus ou moins fructueux, au vu des jeux d'acteurs complexes sur ce territoire.

Pour compléter mes informations et l'inventaire des sites reconnus, des visites sur le terrain ont eu lieu. Les sites ont été géo-localisés sur une carte, pris en photos afin de se rendre compte de leur état et d'envisager les éventuelles actions à engager. Ceci a permis de renseigner toute la diversité du patrimoine concerné par le projet, avec les fours à chaux, tuilerie, entrée de galeries de mines, carrières (*cf. figures 16, 17, 18, 19*)... Des fiches par commune ont ensuite été élaborées afin de recenser les sites patrimoniaux dans le cadre du projet, les personnes ressources, les actions existantes, les moyens, les actions et projets en cours (*cf. annexe 3*).

## 3.2. Structurer et animer le réseau d'acteurs

### 3.2.1. Constituer le réseau et l'informer par des réunions plénières

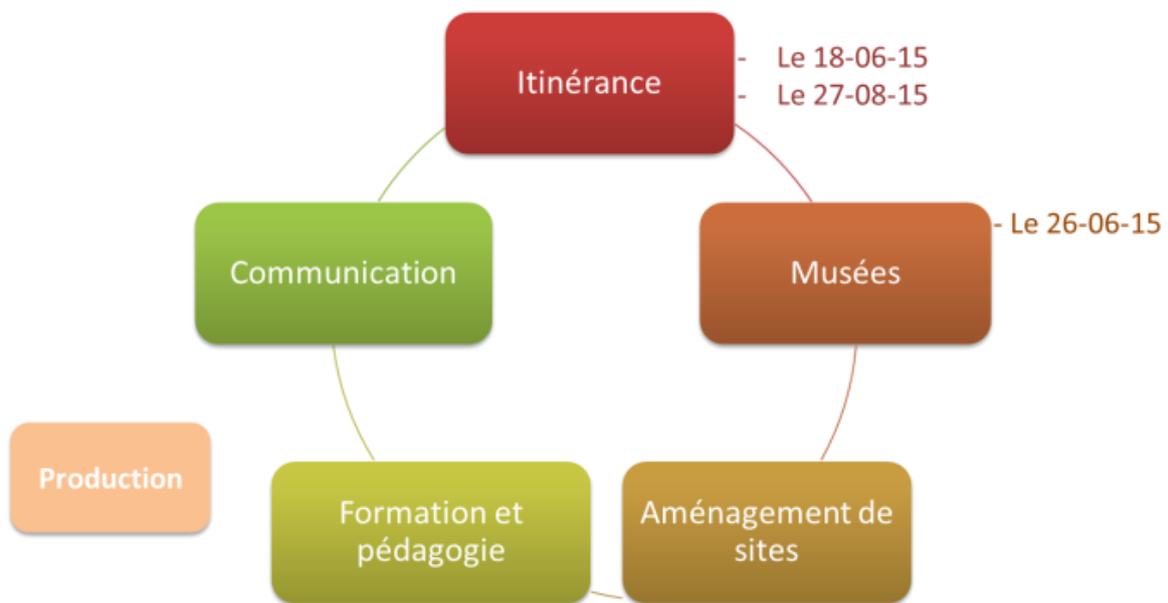
Comme nous l'avons vu précédemment, le réseau d'acteurs était à construire, il a donc fallu établir une liste de contacts par catégories d'acteurs/thématiques et la mettre à jour. Pour cela, les personnes interrogées ont fait part de leurs partenaires éventuels et des personnes susceptibles d'être intéressées.

Afin d'essayer de structurer ce réseau, le choix initial était de mettre en place des réunions plénières de façon mensuelle. Elles avaient pour but de favoriser la démarche participative et l'expression de chacun. Le « président » du CP attachait une grande importance à ces réunions. En effet le rôle initial de ces réunions est de maintenir informé le réseau sur l'avancée du projet et de leur faire part des décisions du CP. Aussi, mon rôle dans le CP était de prendre en compte les décisions et de les appliquer, mais aussi d'émettre des avis. Ainsi, une des propositions pour favoriser les échanges entre acteurs, est de mettre en place une ou deux personnes référentes par thématique, afin que les partenaires n'aient pas plusieurs interlocuteurs pour un type d'action. Un organigramme sera présenté dans la partie 4 de ce rapport.

L'animation des réunions est importante pour aboutir à une prise de décisions concrète et à une meilleure interaction des acteurs. Cependant les premières réunions n'avaient pas d'ordre du jour et d'objectifs précis, elles ont toujours abouti à un tour de table des attentes et projets de chacun. Ceci a conduit à l'échec de la mise en place d'ateliers thématiques lors de la réunion du mois d'avril. Néanmoins, cette réunion a permis de définir clairement les prochains animateurs du projet, en accord avec le CP, c'est-à-dire les deux représentantes du PNRL, durant la durée de mon stage.

Les réunions plénières de même que les réunions de CP étaient organisées de façon mensuelle. Nous avons jugé finalement que cette méthode était peu fructueuse, c'est pourquoi il n'y a pas eu de réunion plénière pendant deux mois, pour avancer sur le contenu et pour organiser au préalable les commissions thématiques. La réunion du mois de juillet co-animée avec le PHP et avec pour support une présentation orale avait pour but d'impliquer et tenir informés les EPCI, les communes, associations et les différents partenaires. Il a été fait le point sur les sites à mettre en valeur, les actions en cours, les objectifs du projet et les différentes catégories de participants.

Aussi, en parallèle, un outil de partage numérique, une dropbox, a été créé pour que chaque acteur puisse retrouver les différents comptes-rendus des réunions et autres documents relatifs au projet.



**Figure 20 : Cycle des commissions thématiques**  
*Source : Réalisation personnelle*

### 3.2.2. Impliquer les acteurs de façon concrète et maintenir leur mobilisation

Pour la réunion plénière du mois d'avril, une organisation avait été choisie par le CP. Il s'agissait de mettre en place des ateliers thématiques sous forme de table ronde, afin d'avancer sur le contenu du projet. Le choix avait été porté pour ce type d'organisation après avoir clairement identifié tous les axes du projet.

Nous avons proposé la création de six commissions thématiques, en accord avec le CP (*cf. figure 20*):

- Itinérance/chemins (réunie en juin et août)
- Musées (réunie en juin)
- Aménagement de sites (réunie en septembre)
- Formation et pédagogie
- Communication/information
- Production

L'inscription aux différentes commissions peut se faire via l'outil de partage google-doc ou chacun peut modifier et ajouter des contacts dans les tableaux.

Il a été décidé de réunir en juin deux premières commissions, jugées les plus importantes pour pouvoir informer les participants sur les réglementations et programmes auxquels pouvaient répondre les thématiques d'itinérance et mise en valeur du patrimoine. Toutes les commissions ont été présentées à nouveau lors de la réunion de juillet. Cette réunion avait aussi pour but de recueillir les avis sur ces commissions, sur la restructuration du CP afin que chaque commune et association du patrimoine puisse y être représentée.

Aussi, ces réunions permettent que le réseau perdure et que la mobilisation des élus se maintienne. Pour se faire, chaque réunion plénière a lieu sur une commune différente faisant partie du projet. Afin de maintenir l'intérêt envers celui-ci et de voir concrètement comment un tel projet peut aboutir. Des journées ont aussi été prévues pour rendre compte de l'intérêt de ce projet.

Une visite sur un lieu similaire a été organisée à Villars Saint Pancrace, où la société géologique et minière du Briançonnais réalise des actions de valorisation des ressources naturelles. De plus, chaque fin d'année, le PNRL organise une semaine de découverte « Connaissance du Luberon » avec chaque journée correspondant à une thématique. Cette semaine est destinée aux professionnels du tourisme. Il a été décidé cette année de prévoir une journée spéciale concernant les ressources minérales, afin de maintenir l'intérêt des professionnels du tourisme sur ce projet en cours. J'ai pu établir un programme de cette journée en combinant les différents types de sites, afin de proposer un parcours de découverte pour permettre une vision globale de la diversité de ce patrimoine.

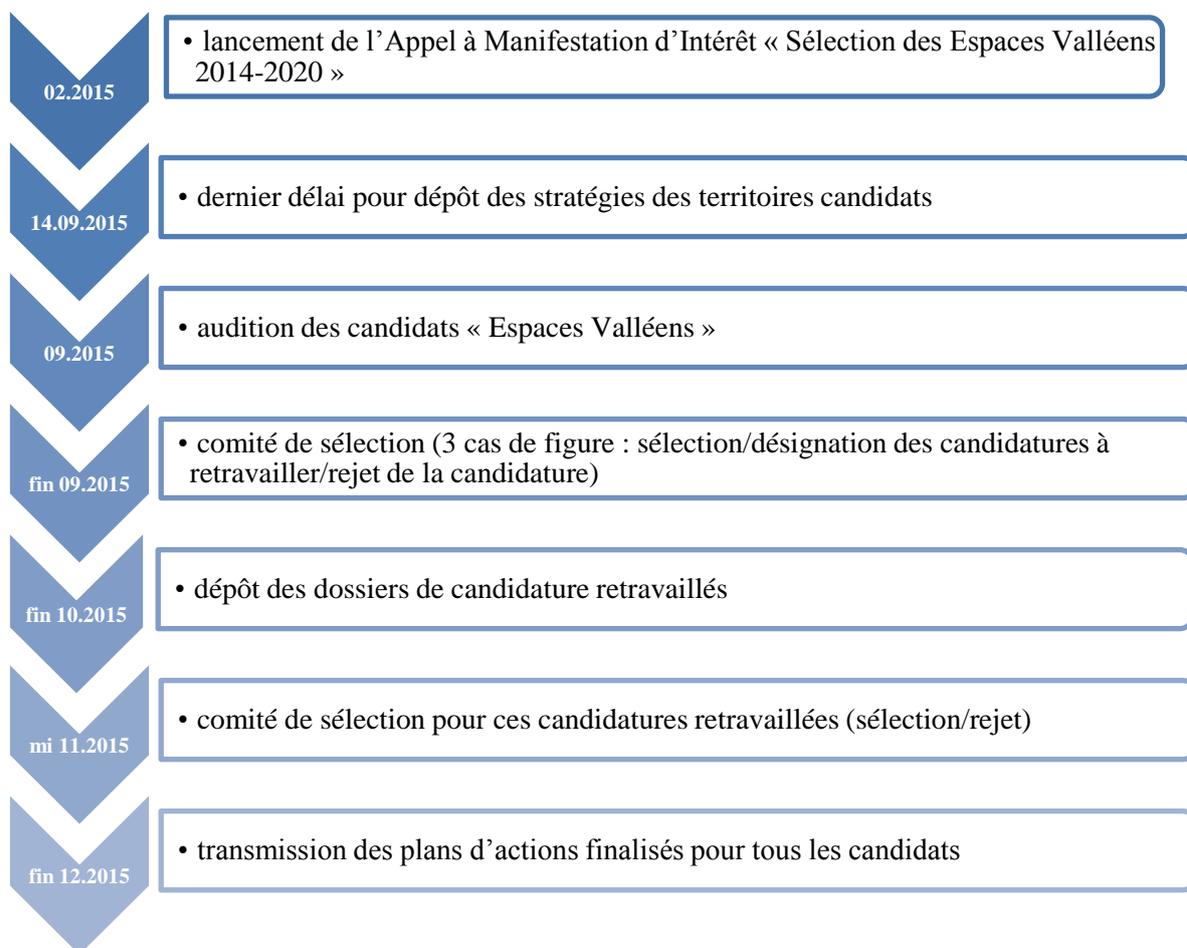
Tout au long de ce stage j'ai pu tenir le rôle de la personne relais entre les différents projets, ce qui a nécessité que je me tienne informée des avancées de ceux-ci, de participer aux éventuelles réunions correspondantes, mais aussi de m'informer sur les aspects techniques, comme par exemple la réglementation et les financements possibles.

### 3.3. La recherche des moyens financiers dans le cadre de programmes régionaux et européens

Il s'avère que 2015 est une année charnière, en ce qui concerne les programmes régionaux et européens, puisque la plupart se renouvellent ou se mettent en place cette année. Les informations concernant ce programme ont été recueillies auprès des structures gérant ces dispositifs (PNR, Pays, Région). Nous allons en détailler quelques-uns ci-dessous, auxquels le projet peut prétendre s'inscrire.

#### 3.3.1. Le programme européen POIA, soutenu par le PNRL

Le POIA est le Programme Opérationnel Interrégional FEDER massif des Alpes. C'est un programme européen soutenu par la Région PACA, qui en est l'autorité de gestion en accord avec la région Rhône-Alpes, pour la période 2014-2020.



**Figure 21 : Phases de déroulement de la candidature au POIA**

*Source : Réalisation personnelle*

Nous allons débiter par un retour sur la mise en place de ce programme. Tout d'abord, il existe un Comité de Massif qui regroupe des acteurs du massif des Alpes. En 2006 il a validé le Schéma Interrégional du Massif Alpin (SIMA) qui a aussi été approuvé par les Régions. Il a été alors réactivé en France par la loi n°2005-157 relative au développement des territoires ruraux.

La partie diagnostic du SIMA a été actualisée en 2010, sa partie stratégique de 2012 a pour vocation de servir de cadre d'actions pour les politiques publiques de la décennie à venir sur le massif.

Cette stratégie se compose de 4 grandes orientations :

- garantir, dans la durée, la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales,
- consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements,
- organiser et structurer le territoire,
- insérer les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational.

Sur la période 2007-2013, le SIMA a constitué le socle stratégique commun des programmes mis en œuvre en complémentarité sur le territoire du massif des Alpes : le POIA, traduisant les objectifs de l'Union Européenne sur le massif, ainsi que la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) cofinancée par l'Etat et les deux Régions Rhône-Alpes et PACA et regroupant les contreparties nationales au POIA.

Ce programme a été initié autour des stations de moyenne montagne a été renouvelé et élargi pour la période 2014-2020.

La stratégie du POIA 2014-2020, est la suivante :

- Axe 1 : Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne, dont les objectifs sont d'accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel et de protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines.

- Axe 2 : Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la Construction, l'objectif est d'accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement.

- Axe 3 : Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels, l'objectif est d'étendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif.

Localement, elle est déclinée par un territoire de projet « Espace Valléen ». C'est une stratégie territoriale de développement intégré et de diversification dans laquelle des activités touristiques et des services sont complémentaires et associés, à l'échelle d'une destination touristique, et à partir d'un objectif central de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire. Chaque « Espace Valléen » doit mettre en œuvre une ingénierie et une gouvernance favorisant les complémentarités et les coopérations entre acteurs du territoire (pouvoirs publics, socio-professionnels, offices de tourisme, associations...).

L'objectif est l'émergence d'une offre innovante et diversifiée de tourisme durable en montagne, à partir d'un territoire de projet. Le PNRL a été retenu comme « Espace Valléen » pour cette candidature, il a donc choisi avec ses partenaires un bureau d'études. Celui-ci est en charge de recueillir les éventuels projets et de proposer une stratégie à partir de ses études sur le territoire. Cette stratégie passe en phase de sélection au mois de septembre, elle peut être validée ou à retravailler, et le plan d'actions sur 3 ans doit être présenté fin décembre 2015 (*cf. figure 21*).

Aussi, un projet « Chemins des Parcs » a été réfléchi à l'échelle inter-parcs PACA axé sur l'itinérance au sens large. Ce projet s'inscrit dans le programme POIA. Un site internet y est dédié et un outil numérique Geotrek a été développé. L'objectif principal est de faire découvrir le patrimoine dans son ensemble grâce aux sentiers de différentes natures et que chacun puisse construire son propre parcours. Ainsi ce projet pourra permettre des retombées économiques locales en diffusant l'offre touristique sur toute l'année et en drainant plus de clientèles.

Ce programme est très important pour les actions du projet « Réseaux du patrimoine » car il répond parfaitement à la thématique principale, dans l'amélioration de l'attractivité touristique par la découverte du patrimoine culturel et naturel du territoire axé Luberon oriental. De plus il permet l'obtention de financements croisés sur de l'investissement et du fonctionnement.

Ce programme fait partie intégralement de la politique de la Région puisqu'elle a remodelé sa politique en faveur du Massif, en inscrivant les stratégies « Espaces Valléens » dans les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial, que nous allons détailler ci-dessous.

### 3.3.2. Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial de la Région Paca soutenu par le Parc et le Pays

Afin de faire face aux nouveaux enjeux territoriaux et au contexte de réformes territoriales, la Région PACA a mis en place une nouvelle contractualisation, le CRET. C'est un contrat qu'établit la région avec les agglomérations, intercommunalités, Pays ou encore les PNR pour la période 2015-2017. Il intègre et traduit les grandes priorités régionales définies dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) actuel ainsi que celles des schémas existants.

Le CRET accompagnera et favorisera les synergies entre le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, ses déclinaisons interrégionales (Plan Rhône et Massif Alpin) et les fonds européens. Il repose sur un volet stratégique consacré à l'élaboration des stratégies de planification et de développement du territoire et un volet opérationnel concrétisé par une liste d'opérations proposées par le territoire et qui pourront être accompagnées dans la limite de l'enveloppe contractualisée.

Chaque Contrat repose sur 4 axes prioritaires :

- Impulser et accompagner la transition écologique et énergétique : la mobilité dont les projets de Transports Collectifs en Site Propre, les Pôles d'Echanges Multimodaux et le traitement des quartiers de Gare, les réhabilitations énergétiques, etc. ;
- Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière: soutien à la production de logements sociaux, de projets d'aménagement d'ensemble, etc. ;
- Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi : appui au développement économique des territoires, développement des circuits courts et des systèmes alimentaires territoriaux, confortement des filières, appui au développement de la Montagne, etc. ;
- Renforcer les solidarités et la sociabilité au sein des territoires : soutien aux projets culturels, sportifs, aux initiatives innovantes favorisant le vivre-ensemble.

Neuf premiers territoires ont candidaté pour ces contrats qui ont été signés en juin 2015. Le PHP et le PNRL font partie de ces territoires contractualisés. Les enveloppes accordées par la région sont pour la Haute-Provence de 5,4 M € et pour le Luberon de 7,7 M €.

Chaque territoire a donc présenté une liste de projets par sollicitation des acteurs. Nous avons reçu dans le cadre de ce contrat des fiches projets type à compléter, pour le PNR et pour le Pays. Une pré-fiche avait été complétée pour le projet global, qui pouvait s'inscrire dans l'axe 3, en permettant le développement économique. Cependant les actions n'étaient pas chiffrées, et le porteur de projet n'était pas encore clairement identifié. Aucune fiche définitive n'a donc été constituée. Seul le projet de remise en état des chemins autour de Vachères porté par la CCPB a constitué un dossier pour le Pays, au vu de son dossier assez complet établi auparavant. Ce projet a donc fait partie de la liste retenue par le Pays.

Malgré cela, d'autres actions pourront être inscrites pour les prochaines échéances si les projets font preuve d'objectifs cohérents avec les stratégies régionales.

Le programme européen Leader est un autre programme envisageable, pour les divers projets de chacun, il est le plus connu des acteurs.

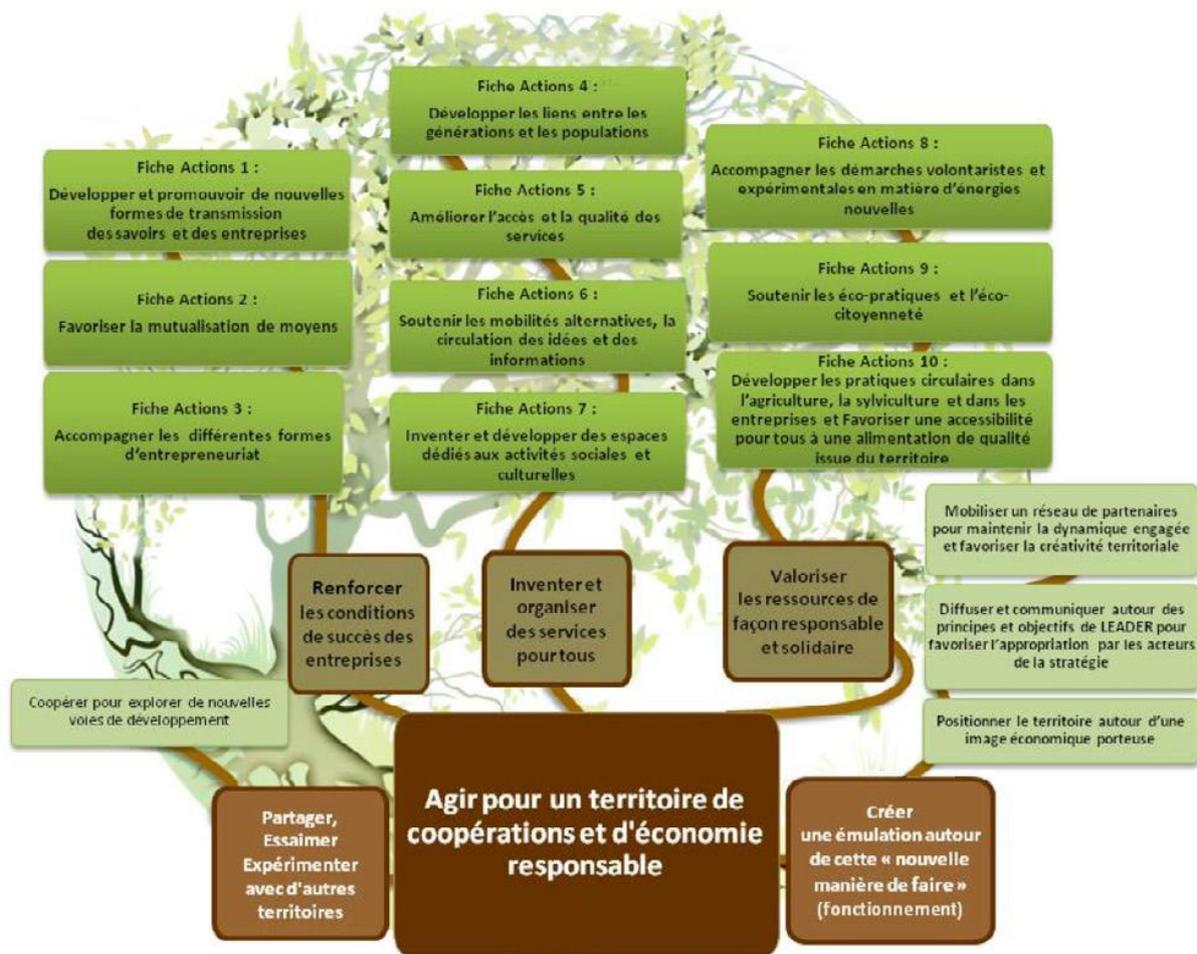


Figure 22 : Arbre des objectifs du GAL Haute Provence/Luberon

Source : PHP

### 3.3.3. Le programme Leader soutenu par le Groupe d'Action Local Haute Provence/Luberon

Le programme Leader est un programme européen qui vise à soutenir les projets en faveur du développement rural. Les dossiers de projets pouvant s'inscrire dans ce programme sont instruits par les GAL qui bénéficie d'une enveloppe financière allouée par la région. Le projet présenté précédemment est concerné par le territoire du GAL Haute Provence-Luberon. C'est un territoire de projet qui regroupe 96 communes sur le périmètre du PNRL sauf deux communes et celui du PHP excepté les 12 communes de la DLVA situées dans le PNR Verdon. Le président de ce GAL est le Député-Maire de Forcalquier. Le Pays est la structure porteuse, il concentre les moyens de coordination, gestion, communication et évaluation, et l'animation est mutualisée entre Parc et Pays.

La collaboration PNR/Pays pour le programme Leader sur ce territoire s'est construite au long des programmes. En effet le premier programme Leader était porté par le SIVOM du Pays de Forcalquier, sur son seul territoire. C'est lors du programme Leader II que se sont unis PNRL et PHP. Elle s'est renforcée avec le programme Leader + qui a suivi puisque il a permis la création du GAL Luberon-Lure. Pour le programme Leader 2007-2013, le PHP est devenu le porteur du GAL Luberon-Lure. Des coopérations ont donc pu se mettre en place entre les deux structures de projet, ce qui a été renforcé par la candidature du territoire « Haute Provence-Luberon » au programme 2014-2020. Le territoire a élaboré une stratégie concertée « Agir pour un territoire de coopération et d'économie responsable » pour ce programme lancé courant 2015 et se clôturant mi 2022. La mise en œuvre du programme ne se fera pas avant fin 2015, début 2016.

La stratégie du GAL est articulée autour de trois axes (*cf. figure 22*):

- Axe 1 : Renforcer les conditions de succès des entreprises par le développement des conditions matérielles et immatérielles des acteurs privés par la multiplication des échanges et le partage des informations.
- Axe 2 : Inventer et organiser des services pour tous par la rencontre entre la population du territoire et une offre de services variée, notamment en améliorant leur visibilité ou en les faisant venir à la rencontre des habitants.
- Axe 3 : Valoriser les ressources de façon responsable et solidaire par le développement de formes de solidarité s'appuyant sur le patrimoine naturel, bâti et humain, tenant compte des défis environnementaux et sociaux de demain.

Ces axes se déclinent en plusieurs fiches action, ainsi, si une action d'un porteur de projet peut répondre à une de ces fiches, il pourra éventuellement bénéficier de ce programme. Le dossier suivra donc son cheminement avec appui technique de la chargée de mission du programme et pourra être soumis à validation. La difficulté pour les porteurs de projets de type associatif dans ce type de programme est d'avoir la capacité financière requise car ils doivent pouvoir faire preuve d'un autofinancement à 40% et avoir également des subventions publiques.

Il existe aussi pour les projets concernant le patrimoine des financements privés possibles, comme les fondations d'entreprises, fondation du patrimoine, mécénats...ce qui peut constituer des fonds propres aux associations.

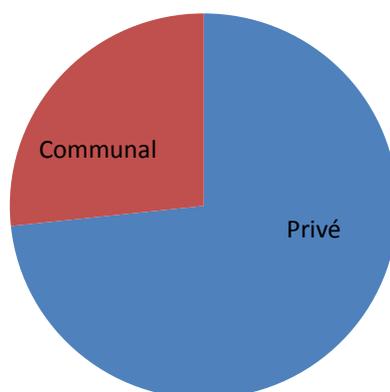
Grâce à tous ces programmes créés ou renouvelés, la période 2015-2020 devrait pouvoir permettre à toutes les actions de bénéficier de leurs subventions. Ce ne sera possible que si elles s'inscrivent dans les objectifs préétablis par ces programmes et leurs conditions spécifiques. C'est pourquoi il était nécessaire de bien expliciter ces programmes aux acteurs afin qu'ils envisagent des actions s'inscrivant dans ces stratégies. L'appui des services techniques du PHP et du PNRL sera aussi indispensable pour pouvoir constituer des dossiers cohérents au vu de la réalisation des actions pouvant faire avancer le projet global de valorisation.

Commune	En priorité	En second
Dauphin	Carrière de gypse, fours à plâtre, espace fours	Moulins de Comtard, schistes bitumineux (Beauregard + Notre Dame d'Ubaye)
Aubenas	Four à chaux, silex	Cheminée de la Mairie en stuc, argile, charbonnières
St Michel-l'Observatoire	Usine de Biabaux avec fours à chaux, mine de lignite et de soufre, source sulfureuse	Traces de fours à silex, atelier taille de meules
Vachères	Tuilerie de la Chaume, musée	Site des fouilles archéologiques, bas-fourneau, maison gauloise en briques crues
St Maime	Carreau de la mine Puits Neuf, carrière de pierres à bâtir avec veine de lignite, musée, four à tuile	Four dans la forêt ?, entrée de galerie de mine de lignite, schistes bitumineux (mine de Bois d'Asson+ Grenouillis)
Reillanne	Musée, bories	Une verrerie ?
St Martin-les-Eaux	Eaux sulfureuses, mine de lignite	La gipièrre, four potier à construire, mine de lignite, route D105 avec les profils avec des veines de lignite, bitume
Villemus	Sites miniers (ancienne gare, quai de chargement, entrée de galerie...)	Source sulfureuse au ravin de Piferat
Villeneuve	Carrière Roche Amère, musée	
Volx	Ecomusée de l'Olivier : four à chaux et anciens bâtiments de la carrière	Bitume dans le ravin de Margaridètes, mine de lignite à Montaignu, une verrerie (bastide des Roulières)
Autres	<b>Forcalquier</b> : musée <b>Mane</b> : carrière de pierre <b>Revest des Brousses</b> : mine d'eau? <b>Oppedette</b> : phosphate, tuilerie <b>Ste Croix à Lauze</b> : mine de lignite, carrières ?	<b>Forcalquier</b> : mine de lignite, bories <b>Manosque</b> : gypières de la mort d'Imbert, mines de lignite à Gaude et autres, argiles, schistes bitumineux (mines de schistes ravin de Coste Longue), rond-point aménagé dans la ville <b>Sigonce</b> : Four à chaux et sablière ; lignite <b>Montjustin</b> : tuilerie <b>Montfuron</b> : moulin et four à plâtre, mine de lignite

**Tableau 3 : Classement provisoire des sites en fonction de leur priorité de mise en valeur**

Source : Réalisation personnelle avec ajouts de Christine Balme

Types de propriété des sites "prioritaires"



**Figure 23 : Graphique présentant la part de sites "prioritaires" privés**

Source : Réalisation personnelle

## IV. Mise en place d'un projet global et analyse des jeux d'acteurs

### 4.1. L'ébauche d'un projet global de valorisation

Au vu de l'enjeu de mise en réseau, l'objectif était de structurer et proposer un projet global à toutes les communes et associations. A cet effet les projets en cours ont été recensés, certains ont émergés, et des pistes de valorisation ont été proposées. Mon travail a également contribué à la création d'un réseau d'itinéraires pédestres reliant ces communes par les chemins et par la suite avec une signalétique cohérente et adaptée.

#### 4.1.1. Sélectionner les sites et les chemins à valoriser

Après l'inventaire partiel des sites répertoriés par les associations ou référencés par la bibliographie, il a été question de choisir de prioriser la mise en valeur de certains sites. Des critères ont été utilisés, choisis avec ma maitre de stage :

- la propriété du site
- leur intérêt culturel, historique
- leur rareté
- l'accessibilité
- leur état

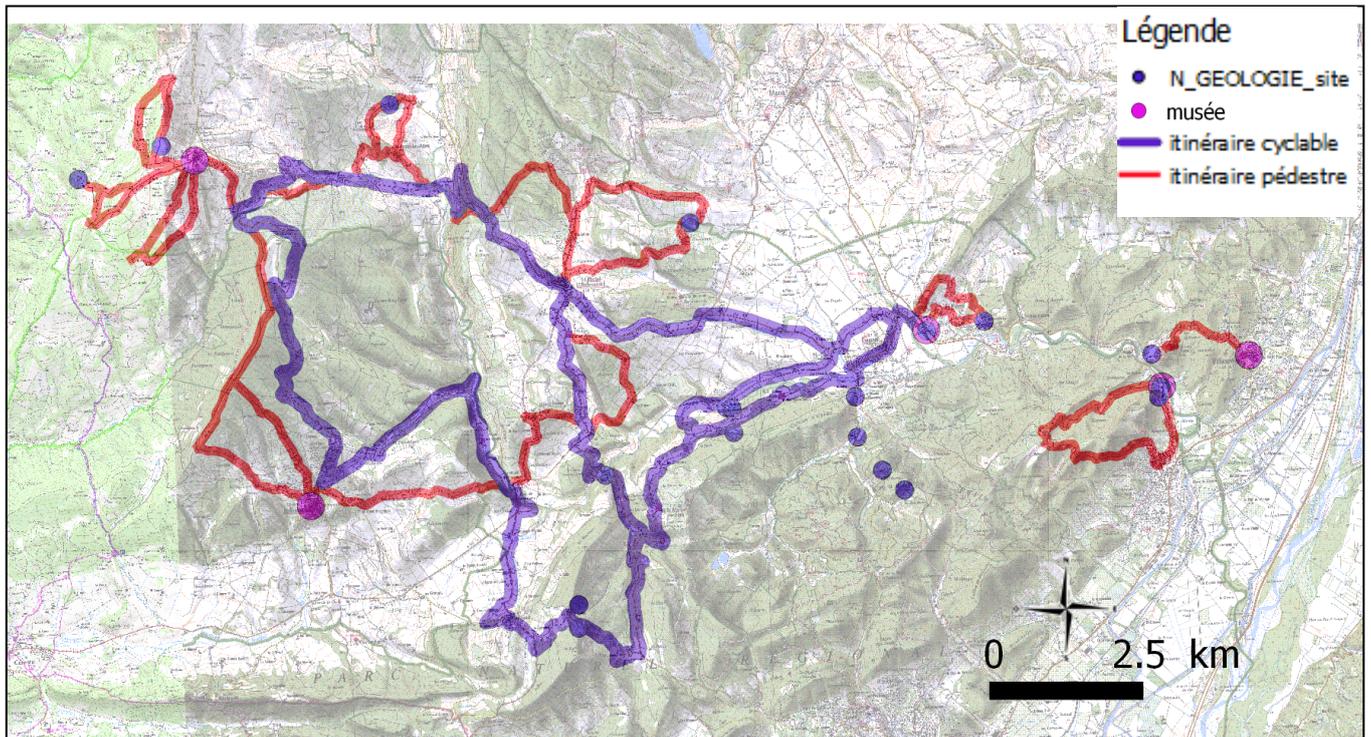
Suivant ces critères, il a été choisi de classer les sites en deux catégories, les sites prioritaires et les secondaires (*cf. tableau 3*). Le projet a pour but de faire découvrir l'ensemble des richesses liées au patrimoine des ressources minérales, c'est pourquoi il fallait commencer avec au moins un site représentant bien l'histoire de l'utilisation de chaque ressource. Tout site n'est pas nécessairement un « géosite », c'est-à-dire un site lié à la géologie et nécessitant une mise en valeur de par son intérêt, sa rareté, son esthétique. Ainsi, il a été privilégié quelques sites « artisanaux » mais aussi plus industriels, pour comprendre aussi l'évolution de l'extraction des minéraux.

La difficile question de la propriété des sites est récurrente pour les sites patrimoniaux à valoriser. Les propriétaires ne jugeant pas leurs sites exceptionnels ou ne voulant pas les restaurer. Ceci est encore plus difficile pour du « petit » patrimoine rural, de type géopatrimoine, n'étant encore que récemment reconnu. Il faut donc établir des conventions, ce qu'ont engagé les communes ou les associations. Ainsi les sites majoritairement privés pourront être aménagés (*cf. figure 23*).

Nous avons proposé au départ d'axer la découverte d'une thématique par commune, ce qui s'est avéré un peu restrictif au vu de la diversité de sites sur certaines communes. Cependant certaines communes de par leurs projets en cours ont été identifiées par une thématique :

- Aubenas-les-Alpes pour ses silex
- Saint-Martin-les-Eaux pour ses eaux sulfureuses
- Saint-Maime et Villemus pour l'exploitation minière
- Biabaux à Saint-Michel pour l'exploitation du soufre et du lignite
- Reillanne et ses bories
- Mane, Volx et Villeneuve pour leurs carrières de pierre

Pour les autres communes, des thématiques ont été dégagées, le sud du territoire connu pour l'exploitation du lignite, bitume et production de chaux. On en retrouve aussi un peu au nord de Forcalquier et à Sigonce. La commune de Vachères s'est plus spécialisée sur la préhistoire, et pour l'argile. De même, elle avait engagé un projet de remise en état des chemins historiques reliant les communes voisines d'Opedette, Sainte Croix à Lauze et Revest des Brousses.



**Figure 24 : Ebauche de carte représentant les itinéraires possibles**  
*Source : Réalisation personnelle*

Le territoire présente quelques sites uniques, Biabaux et ses fours à chaux, la tuilière de Vachères, les vestiges de la carrière et des fours à chaux de Volx, le carreau de la mine de Saint-Maime... Il a donc été choisi de pouvoir mettre ces sites en valeur par une restauration partielle ou une simple signalétique. Pour les sites privés, les communes ont engagé des démarches avec les propriétaires pour établir des conventions définissant les conditions de restauration, d'accès et d'utilisation.

Concernant les chemins au sein des communes et les liaisons entre elles, certains ont déjà fait l'objet de remise en état et de balisage pour l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), avec le soutien de l'OTIPFML et l'Agence départementale du tourisme (ADT). C'est le cas pour Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Martin-les-Eaux, Céreste, Opedette... Une carte a été produite présentant ces itinéraires et quelques informations sur les villages. Ce travail est déjà une base pour le projet, cependant il s'est avéré délicat par la suite de demander aux communes de rouvrir d'éventuels chemins alors que ce travail avait été fait pour réhabiliter des chemins inscrits au PDIPR.

Certaines communes ou associations ont pour projet de réhabiliter certains chemins, utilisés par les anciens pour relier les villages alentours. Ceci a conduit à la proposition de créer un réseau en étoile, avec la possibilité de faire des parcours itinérants sur plusieurs jours à la découverte de ce patrimoine. Certains chemins n'avaient pas d'intérêts particuliers, alors que le but était de valoriser le patrimoine naturel et culturel. Aussi, la difficulté principale pour la création d'itinéraires est la question des propriétés privées mais aussi le respect des espaces protégés, ce qui n'est pas connu de tous.

L'idée d'une seule boucle pour relier les communes n'a pas été retenue pour plusieurs raisons. La première concerne la demande des pratiquants d'itinérance qui souhaitent un parcours sur deux ou trois jours alors que notre projet conduirait à une itinérance sur plus de trois jours. Deuxièmement, relier des communes via des chemins ne présentant pas d'intérêts particuliers n'aurait pas été retenu pour les financements départementaux et régionaux. Enfin, il y avait de nombreuses difficultés dues aux contraintes naturelles ou aux parcelles privées, c'est pourquoi des parcours de plusieurs natures ont été choisis d'après les possibles itinéraires que j'avais tracés sur une carte. L'offre pourra ainsi être diversifiée. Pour le moment il a été décidé de proposer des itinéraires cyclables, pédestres et guidés lorsque les parcours empruntaient trop de chemins privés (*cf. figure 24*).

#### 4.1.2. La construction d'une première carte géotouristique et les premières pistes de valorisation

Afin d'avancer concrètement dans la réalisation d'itinéraires, une première proposition de carte géotouristique a été construite avec l'utilisation du logiciel QGIS.

Au préalable avec l'appui du chargé de mission géologie au PNRL, nous avons créé un projet dans le Système d'information territorial (SIT) du PNRL, avec les sites géologiques, les PR, GR, sentiers équestres, sites liés aux ressources naturelles. La finalité était d'avoir également les offices de tourisme et les musées sur cette carte.

Le premier travail a été de recréer des fiches spécifiques pour décrire les sites géopatrimoniaux nous intéressant, pour compléter des champs caractéristiques liés à l'exploitation des ressources minérales et correspondant à nos sites. Cette base de données a été complétée avec mes relevés de terrain.

Une carte a ensuite été élaborée montrant les sites « prioritaires » avec les chemins existants d'après le PDIPR. La base de données du SIT n'était pas à jour, elle n'a donc pas été construite sur le site du PNR. La complication est venue ensuite des chemins qui étaient pour la plupart privés. Les mairies concernées, le plan cadastral et le technicien en charge du PDIPR du conseil départemental ont été consultés pour connaître l'emprise foncière sur les itinéraires définis et pour prendre en compte leur avis. Il s'avère que la plupart passaient sur des terrains privés, les chemins déjà balisés ou communaux ont donc été préférés. Cette carte a servi pour la deuxième commission sur les chemins, afin d'avoir une base de travail et de présenter le maillage possible avec les itinéraires PR et GR existants, mais aussi les projets de chacun. Ce groupe de travail a conduit au choix de boucles d'itinéraires par commune.

Par la suite, l'outil Geotrek, une application déjà mise en place sur le PNR, pourra permettre aux utilisateurs de choisir les itinéraires qui mettent en valeur des points d'intérêts. Une fiche décrivant ces sites dont la rédaction doit respecter une charte spécifique, pourra être consultée.

Une des pistes de valorisation est la restauration de certains sites les plus intéressants. Alpes de lumières, une association très présente sur le territoire, est déjà en partenariat avec le Gabion (association de réhabilitation du bâti ancien et de formation), ils vont donc aider à la mise en œuvre d'un chantier de bénévoles géré par l'association de Vachères ou la mairie, pour la restauration partielle de la tuilière et de son four. Il en sera de même pour les fours à chaux de Biabaux gérés par le propriétaire, qui ont déjà bénéficié d'une restauration.

Des contraintes pour la mise en valeur ou l'exploitation de certains sites ont été identifiées : tout d'abord les zones protégées (Natura 2000, réserves naturelles), les propriétaires des sites, l'entreprise Geosel/Geomethane entreprise de stockage d'hydrocarbures qui entraîne une réglementation pour l'utilisation du sol à certains endroits classés en Plan de prévention des risques technologiques.

Pour la construction de pistes de valorisation axées sur des parcours thématiques, il semble que privilégier des offres à destination des familles soit indispensable sur ce territoire pauvre dans cette catégorie, d'après une étude de l'OTIPFML. Ainsi des bureaux d'études spécialisés pourraient être recrutés dans ce cadre et pilotés par l'OTIPFML pour créer des parcours thématiques, en coopération avec les acteurs. Il est nécessaire pour ce type de patrimoine de créer des valorisations à destination de plusieurs cibles, que ce soient des professionnels ou des néophytes.

Ainsi, la visite à Villard Saint Pancrace d'un site similaire d'« espace fours » a conduit à l'analyse suivante pour ce type de valorisation :

- Nécessité d'une signalétique cohérente et homogène
- Une communication à destination de tout public et sur tout type de support
- Une bonne accessibilité
- Une visite guidée pour tout public, pour faciliter la compréhension de ce patrimoine
- L'usage des technologies type application informatique à évaluer

Par ailleurs les communes peuvent être partenaires du projet pas seulement avec des moyens financiers, mais aussi avec une mise à disposition de matériel, main d'œuvre, terrain communal, achat de matériaux grâce à une convention préalable... Les communes sont donc des partenaires indispensables.

### 4.1.3. La mise en réseau des musées

Une action indispensable pour certains acteurs est la mise en réseau des musées assez modestes présents sur le territoire : Vachères, Reillanne, Forcalquier, Saint-Maime, Villeneuve, Volx.

Une commission a été réunie pour que chacun exprime ses envies, idées et explique aussi le fonctionnement de son musée.

Suite à cela, les associations devaient rédiger une fiche détaillant le fonctionnement de leur musée et les actions mises en place ou les projets.

Quelques premières conclusions ont été dégagées :

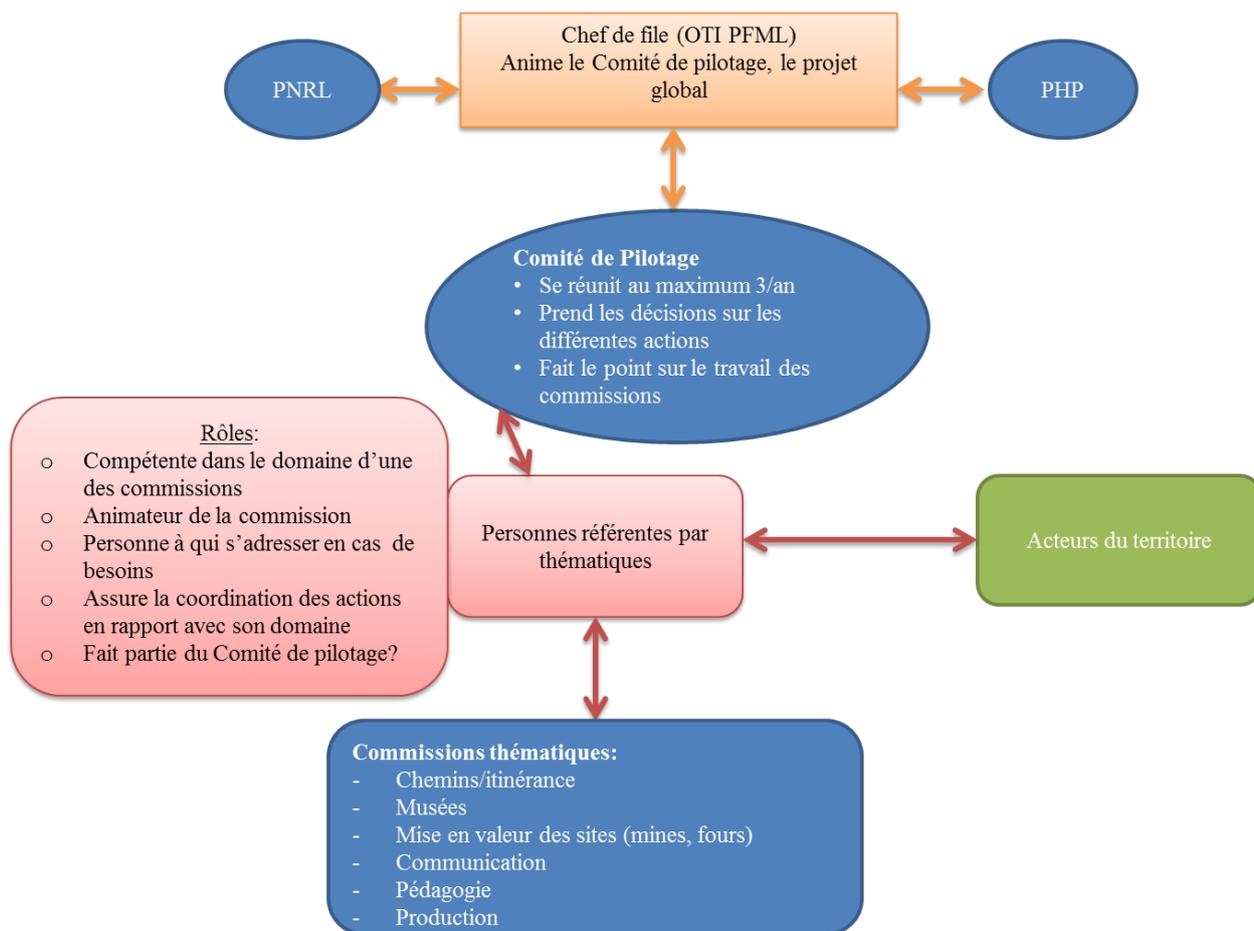
- Les musées connaissent une difficulté dans leur fonctionnement pour les horaires d'ouverture et présentent une faible fréquentation.
- Pour certains, il n'y a pas une réelle thématique mise en valeur, certains présentent des collections de différentes natures (Reillanne et Villeneuve) axés sur l'histoire de la commune. Vachères est axée sur la thématique de la pierre et de l'archéologie et celui de Saint-Maime est axé sur la vie des mineurs.
- Les musées ne sont en général pas assez modernes dans leur muséographie.
- Les activités hors des murs du musée ont du succès auprès des scolaires.
- Ils ont des fonctionnements différents, certains sont associatifs, d'autres sont communaux, d'autres gérés par l'EPCI.
- Il n'y a que deux musées de France qui doivent être gérés par un conservateur, Vachères et Forcalquier.
- Certains musées ne sont pas présents dans le « pass musées » du département.

Ainsi il a été ensuite décidé de réfléchir comment coordonner le fonctionnement de chacun et rendre les activités complémentaires. La possibilité de recruter une personne en charge de coordonner ces musées pour les activités a été évoquée, cependant la question du financement n'a pas été résolue. Il semble nécessaire de pouvoir souligner la spécificité chaque musée pour pouvoir inciter le touriste à le visiter.

La diversité des activités en dehors de la structure musée et l'usage de nouvelles technologies semblent aussi indispensables pour attirer le jeune public, notamment les scolaires. Certains musées doivent également envisager de restructurer leur site, certains ne sont pas dans un bâtiment aux normes. La question de la gérance doit aussi être réglée au cas par cas, en effet le constat est que les musées gérés par les associations sont dans une situation plus difficile. Certains n'envisagent cependant pas de le confier à la commune ou à l'EPCI, alors que des financements possibles sont à la clé.

L'engagement des associations est certain, elles essayent de diversifier leurs activités, de dynamiser leur musée. Aussi, la volonté initiale de les associer au projet grâce aux chemins reliant les communes pourrait faciliter leur découverte, mais avec une signalétique à revoir pour certains.

Néanmoins il faut noter qu'une tentative de mise en réseau de ces musées il y a une dizaine d'années n'avait pas pu aboutir faute de moyens financiers, ce qui entraîne donc la frilosité de quelques acteurs pour envisager à nouveau ce projet. Les financements envisageables pour la mise en réseau des musées pourrait être le programme Leader ou les financements du département et de la région. A ce jour nous ne savons pas encore si ce projet des musées pourrait concerner les financements du POIA.



**Figure 25 : Organigramme possible pour construire le projet**

*Source : Réalisation personnelle*

## 4.2. Identifier le porteur de projet et les rôles de chacun

Une mise en réseau d'acteurs entraîne de pouvoir identifier le rôle de chacun, leurs compétences et leur implication dans le projet. C'est pourquoi l'identification d'un chef de file et surtout la place des acteurs principaux dans ce réseau étaient indispensables à identifier pour rester cohérent dans la démarche.

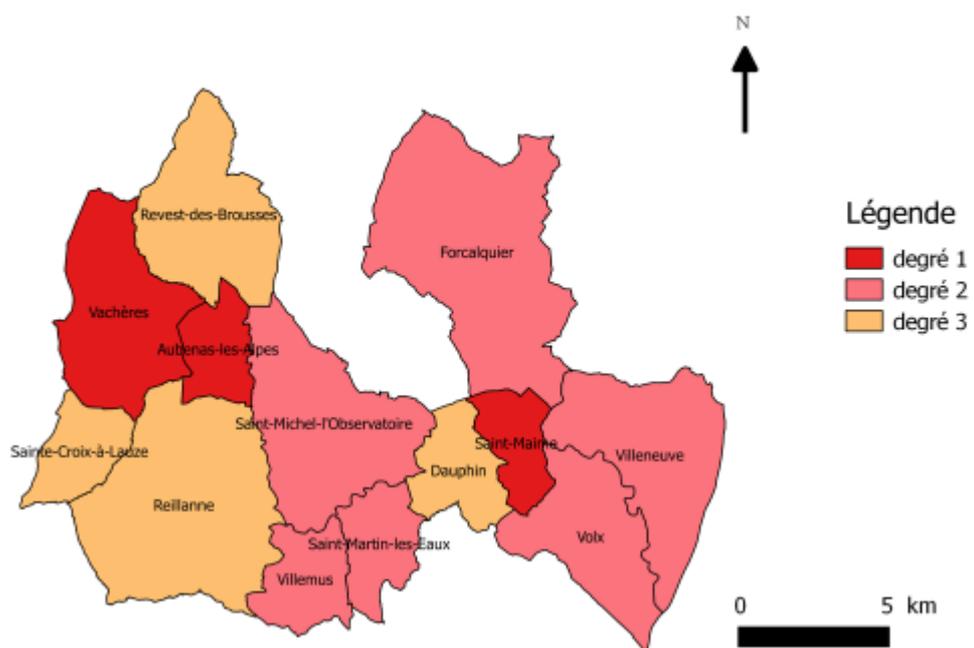
Une des problématiques majeures de ce projet était de ne pas avoir de porteur clairement défini. Il fallait donc résoudre cette situation dans la perspective de conserver un projet cohérent et de pouvoir bénéficier de financements. Pour cela l'avis et les positions du PNRL, du PHP et de l'OTIPFML ont été prises en compte. Pour les chargés de missions du PNRL, un unique porteur de projet semblait inenvisageable au vu des nombreuses actions à financer et des différentes communes impliquées.

Je me suis donc documentée sur des modes de gouvernance de projets similaires, plusieurs possibilités ont émergé :

- Un EPCI qui prend le rôle de chef de file, avance les financements et réalise une répartition des aides au prorata de la population (exemple du projet du Beaujolais vert): il faut ainsi signer une convention intercommunautaire, la condition est d'avoir la compétence tourisme pour un projet de type touristique.
- La création d'une « supra-association » regroupant tous les acteurs : cette proposition paraît difficile car il existe déjà de nombreuses structures sur le territoire et donc pour le moment cette possibilité a été refusée à l'unanimité
- L'OTI de Forcalquier de par ces statuts peut porter un projet à but touristique, avec des conventions et des partenariats, de plus d'après ces valeurs : l'office de tourisme apporte son soutien aux porteurs de projets, aux réseaux de partenaires qui se créent, à toute nouvelle initiative sur le territoire. Il peut donc accompagner son soutien et ses compétences pour le projet.
- Le PHP pour l'animation avec une convention avec le PNRL pour les aspects techniques mais avec les ECPI et communes comme maîtres d'ouvrage
- Le portage par chaque EPCI pour les actions concernant leur territoire.

Au vu de la complexité des jeux d'acteurs explicités par la suite et des moyens financiers et techniques nécessitant ce rôle, il a été décidé lors de la réunion plénière de juillet d'identifier l'OTI de Forcalquier comme chef de file, avec le rôle de coordination et d'animation. L'appui technique sera toujours assuré par le PNRL et le PHP (*cf. figure 25*). Les communes et EPCI devront rester les maîtres d'ouvrage notamment pour les chemins, et certains aménagements. Les EPCI, de par leurs nombreuses compétences, seraient les plus à même pour pérenniser ces actions. Il faut aussi que les structures aient les moyens financiers nécessaires pour engager les premières actions, ce qui s'avère compliqué sur un territoire aussi complexe.

L'autre problème est lié aux difficultés que peuvent avoir certaines associations avec leurs communes. Il a également fallu que tous les acteurs intègrent le fait que des communes avaient des projets en cours et des associations tout aussi dynamiques. Il faut souligner l'implication et les efforts très importants de certains acteurs pour la dynamique globale. Néanmoins, leur volonté d'avancer très vite dans le projet et de s'y consacrer totalement a entraîné la réalisation de démarches parfois doubles. Ils n'avaient pas encore pris en compte mon rôle dans la structuration du projet et leurs rôles en tant que porteurs de projets.



**Figure 26 : Carte représentant le degré d'implication des différentes communes**  
*Source : Réalisation personnelle*

Pour concrétiser les relations entre les structures, le comité de pilotage et les personnes « ressources », j'ai établi un organigramme. Ainsi, une structuration pourrait clairement être définie (cf. *figure 25*). De même il a été proposé que le comité de pilotage soit plus représentatif pour impliquer au mieux les mairies et associations partenaires, avec si possible une personne pour chaque structure. Certaines mairies et associations ont déjà répondu favorablement, nous verrons lors du prochain CP de septembre les personnes représentées.

#### 4.3. L'établissement d'un plan d'actions et d'un calendrier avec les différentes échéances

Une fiche projet type a été constituée à destination des associations et des communes. Seuls Dauphin en fête, Aubenas-les-Alpes et Vachères ont pour le moment complété ces fiches. Un plan d'action est en cours d'élaboration. Il rassemble ces projets et des actions non mentionnées, plus globales mais me paraissant indispensables pour le déroulement de ce projet. Il est décliné en plusieurs objectifs eux-mêmes déclinés en actions à plus ou moins long terme. Ce plan d'actions en cours d'élaboration sera soumis à l'avis de ma maitre de stage et du comité de pilotage.

Il fallait distinguer les actions ne faisant pas directement partie du projet initial, « Dauphin en fête » voulant raccrocher de nombreuses actions pour dynamiser leur village. Il a donc été nécessaire de distinguer les actions cohérentes avec le projet global, axé sur la valorisation des ressources minérales. Aussi, pour certaines communes sans associations ou sans projet défini pour mettre en valeur leur patrimoine, des pistes d'actions possibles et la mise en valeur de certains sites ont été réfléchies.

Le plus difficile sera d'identifier les porteurs des différentes actions. D'autre part certaines fiches-actions seront à compléter, enrichir, au vu des dossiers de demande de financement pour les différents programmes (cf. *annexe 4*). Des fiches-actions de référence par programme seront à renseigner, un plan d'actions sera par exemple créé spécifiquement pour le POIA, avec toutes les actions à l'échelle du PNRL.

Il n'avait pas été établi de calendrier prévisionnel au tout début du projet, ce qui a pu entraîner un certain ralentissement des avancées du projet. Un calendrier a été élaboré avec les fiches à compléter, les réunions, différentes échéances des programmes européens, des actions de chacun... Il sera à compléter tout au long du programme afin de pouvoir respecter tous les délais et d'échelonner les actions pour ne pas qu'il y ait tout à réaliser au même moment, surtout si plusieurs actions sont à réaliser sur la même commune.

#### 4.4. Les difficultés de la coordination de plusieurs projets

##### 4.4.1. Des avancements de projets et d'implication d'acteurs à plusieurs vitesses

Dans ce type de projet dont le but est de mettre en réseau différents partenaires et mettre en cohérence toutes les actions, il fallait prendre en compte l'avancement des projets de chacun et hiérarchiser leurs actions. Aussi, la dynamique de projet s'est avérée être à plusieurs vitesses, certains élus et associations étant plus ou moins impliqués, s'ils avaient déjà un projet en cours ou non. Ceci s'est ressenti aussi dans l'assiduité aux réunions et commissions et pour la rencontre de certaines mairies. La carte ci-contre présente les différents degrés d'implication des mairies, le degré 1 pour celles les plus actives (cf. *figure 26*). Ces degrés d'implication ont été construits suivant la participation des mairies aux différentes réunions et aux actions en projet dans le cadre de la thématique des ressources minérales. Le degré 3 correspond aux mairies qui se sont très peu manifestées par rapport au projet, cependant une de leurs associations locales est souvent plus impliquée, comme pour Sainte-Croix-à-Lauze et Dauphin. On observe ainsi deux pôles « forts » pour le projet : au nord Vachères/Aubenas-les-Alpes et au sud Dauphin/Saint-Maime/Villeneuve (en prenant aussi en compte les associations locales très présentes). Ceci est compliqué à gérer pour un projet de mise en réseau puisque les entités sont éloignées entre elles mais ont pourtant une histoire commune liée à l'extraction des ressources minérales.

Le lien entre ces communes sera créé grâce aux différents itinéraires évoqués précédemment, à la mise en réseau des musées, à la communication unique sur ce projet...

C'est pourquoi nous avons choisi de restructurer le comité de pilotage avec toutes les mairies et chaque association patrimoniale, afin d'impliquer au mieux les communes dans les décisions. La prochaine réunion du 10 septembre sera décisive pour réellement connaître leur implication.

L'analyse des entretiens m'a aussi permis de constater différents cas de figure quant à l'implication des communes et associations :

- Les communes où les associations sont très présentes et très actives, qui avaient des actions plus ou moins bien définies, dont les idées étaient seulement à concrétiser et à rédiger. Cependant dans ce cas, il y avait deux orientations selon les relations plus ou moins bonnes entre association et mairie, ce qui entraîne une concertation ou non et des pistes d'actions réfléchies ou non entre les deux structures.
- Les communes qui n'ont pas d'associations à vocation patrimoniale ou touristique, mais avec des idées de projets plus ou moins abouties. Il a donc fallu pour celles-là ébaucher des pistes d'action de valorisation pour leurs sites, avec leur accord.
- Des communes avec des sites géopatrimoniaux intéressants mais soutenant très peu le projet ou n'étant pas très impliquées pour le moment.

Chacun se dit intéressé par le projet, qu'il est nécessaire d'avancer ensemble, de mettre en commun les compétences. Certaines communes peuvent être moins impliquées car elles présentent peu de patrimoine en rapport avec la thématique principale et ont des doutes quant aux réelles retombées d'un tel projet. En effet, les premières préoccupations pour les mairies sont les coûts que vont entraîner les actions de mise en valeur de certains sites, la réhabilitation des chemins ou encore les éventuels dossiers à monter et leurs contraintes. Les attentes sont généralement la mise en commun des compétences, des actions, les retombées économiques, l'attractivité du territoire, il faut cependant pour cela investir un minimum.

Toutefois, il a été mentionné que les communes ou communautés de communes (CC) avaient d'autres priorités que le patrimoine, pour certaines les programmes en cours concernent les thématiques environnementales, la gestion des déchets, ou d'aménagement plus global de leur commune.

Les EPCI sont peu impliqués car le projet ne concerne pas toutes leurs communes ou très peu.

En préfiguration de ce projet l'association « Dauphin en fête » a choisi de réaliser une inauguration de l'espace fours, sur deux jours, fin septembre, à destination de la population et des élus. Le but est de mobiliser ces acteurs et de leur montrer concrètement ce qu'un site dédié à cette thématique de projet peut amener comme public et montrer concrètement les actions qui sont déjà mises en place. La liste des personnes à inviter s'est constituée par rapport à la liste de tous les contacts du réseau, pour permettre de porter à connaissance le projet global et les actions en cours.

#### 4.4.2. Un projet à construire sur deux structures de projet et plusieurs EPCI aux compétences différentes

La construction d'un projet touristique ou à valorisation patrimoniale ne se préoccupe pas des limites administratives, en effet, les touristes ne se limitent pas aux frontières mais recherchent plutôt la découverte d'un territoire cohérent.

Ainsi, le projet émergent vise à faire découvrir tout un territoire avec pour thématique principale la découverte des ressources minérales et les savoir-faire associés. Les initiateurs du projet n'ont pas intégré les limites structurelles et la complexité que cela peut engendrer. Ceci paraît être au premier abord la bonne démarche pour favoriser une cohérence dans le contenu du projet, cependant pour la mise en œuvre cela peut s'avérer plus compliqué. En effet, le territoire de projet est actuellement situé sur 4 EPCI, sachant qu'une seule commune de la CCPFML fait pour l'instant partie de ce projet.

Compétences EPCI	Obligatoires	Facultatives et optionnelles
<b>CCHP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de l'espace (programme de développement rural)</li> <li>- Développement économique (zone d'activité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement (assistance, collecte et traitement des ordures ménagères, assainissement, actions de protection et mise en valeur)</li> <li>- Logement et habitat (PLH)</li> <li>- Voirie (entretien)</li> <li>- Activités culturelles, socio-culturelles et sportives, activités périscolaires</li> <li>- Distribution de l'eau</li> </ul>
<b>CCPB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du territoire (aménagement rural, études, transport)</li> <li>- Développement économique (zone d'activité, production d'énergie renouvelable, tourisme, action de développement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement (assainissement non collectif, collecte et traitement des ordures ménagères, sentiers de randonnée)</li> <li>- Logement et Habitat (études, OPAH, logement de type maison d'accueil rural pour personnes âgées)</li> <li>- Équipement culturels, socio-culturels et sportifs</li> <li>- Action sociale</li> </ul>
<b>CCPFML</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique : (Zone d'Activité Économique, actions de développement économique, développement touristique)</li> <li>- Aménagement de l'espace : (documents d'urbanisme – urbanisme opérationnel, urbanisme et services aux communes, aménagement rural, cartographie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement (ordures ménagères et déchets assimilés, protection et mise en valeur, assainissement)</li> <li>- Déplacements – voirie ;</li> <li>- Politiques sociales, logement et cadre de vie</li> <li>- Politique culturelle et animation sportive (équipements sportifs)</li> <li>- Soutien aux organismes et associations</li> <li>- Conseils aux communes</li> </ul>
<b>DLVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique</li> <li>- Aménagement du territoire</li> <li>- Equilibre social de l'habitat</li> <li>- Politique de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement (assainissement, eau potable, massifs forestiers et les rivières, agenda 21)</li> <li>- Voirie</li> <li>- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</li> <li>- Tourisme</li> <li>- Eclairage public</li> <li>- Enfance, jeunesse, éducation</li> <li>- Le Système d'Information Géographique</li> </ul>

**Tableau 4 : Liste des compétences par EPCI**

*Source : Réalisation personnelle*

Aussi, les EPCI concernés n'ont pas toutes les mêmes compétences, en effet, en plus des compétences obligatoires d'aménagement et de développement économiques, ils doivent choisir au moins quatre compétences facultatives (*cf. tableau 4*). La compétence tourisme n'est pas intercommunale pour la DLVA ni pour la CCHP, ce sont donc les communes qui gèrent leurs équipements et leur politique touristiques. Ceci est généralement dû à la présence de stations touristiques importantes, bénéficiant de retombées économiques pour leur commune, la perspective de transférer cette compétence entraînerait donc la redistribution des richesses à tout le territoire.

La première à s'être créée est la CCHP et la dernière à s'être constituée est la DLVA, fusion de trois CC et deux communes, en 2013. La CCHP est la première communauté de communes créée dans ce département, ce qui peut permettre de comprendre l'attachement de son président à conserver sa CC. En effet, une proposition de la CCPFML de rattacher les deux EPCI il y a quelques années n'a pas abouti car le président de la CCHP a refusé.

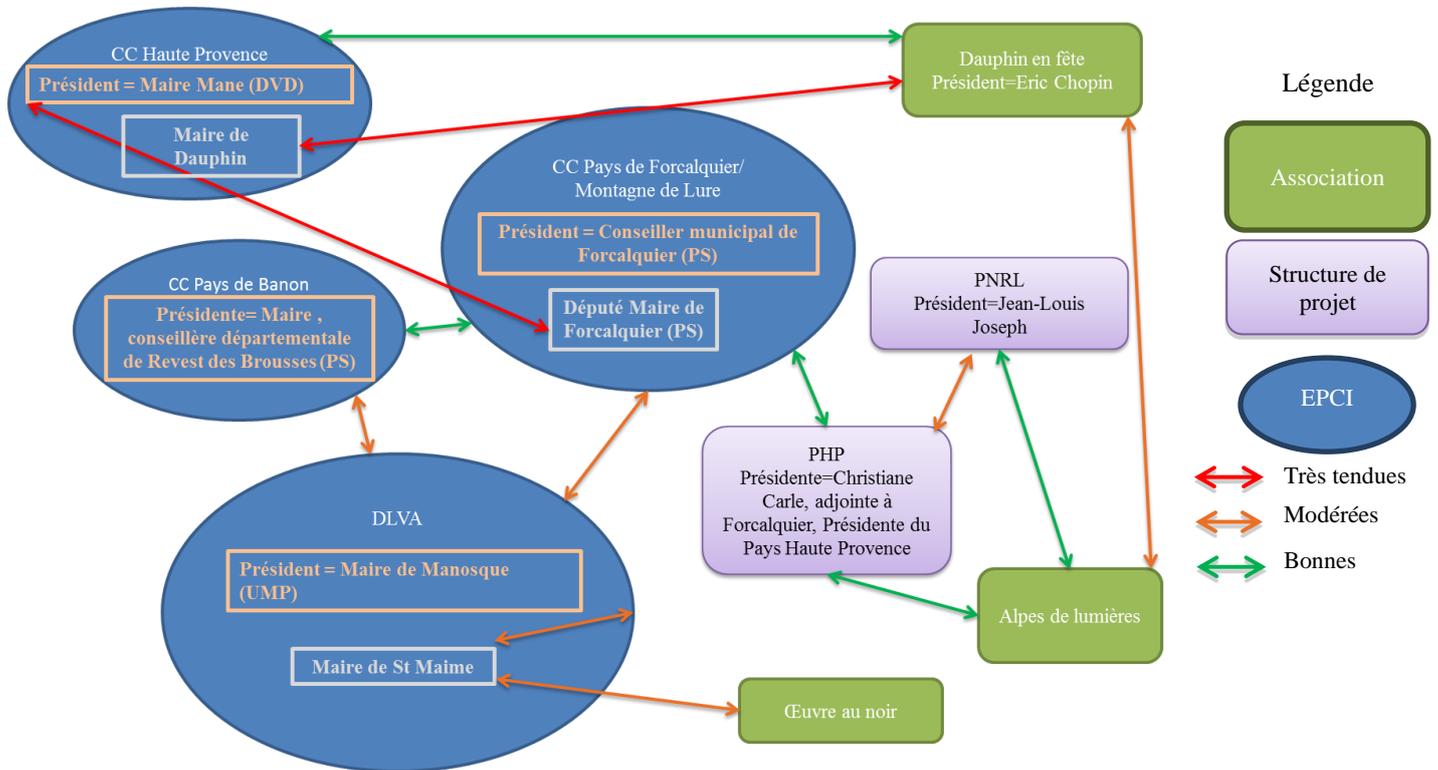
En outre, certaines compétences utiles pour le projet ont déjà été déléguées aux EPCI. Par exemple, certains musées sont gérés par l'EPCI et la compétence « sentiers de randonnées » a été déléguée à l'intercommunalité pour la CCPB. Ceci complique donc encore plus une partie du projet pour la maîtrise d'ouvrage.

Néanmoins, la perspective de la nouvelle réforme territoriale, pour alléger ce mille-feuille et réduire les échelles pourra peut-être faciliter la mise en œuvre des actions. Ainsi, la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, visant une nouvelle organisation territoriale de l'Etat, impose entre autres un seuil de population minimum de 15 000 habitants aux CC. Ceci pourrait ainsi réduire les échelles pour les projets concernant plusieurs EPCI et rendre plus cohérents certains projets. Cependant des exceptions peuvent permettre aux CC de ne pas être modifiées : un seuil minimal de 5 000 habitants, être en zone de montagne, avoir une faible densité de population. La seule CC n'étant pas dans ce cas est la CCPB, qui a moins de 5 000 habitants. La loi devrait donc peu changer le périmètre des structures existantes, à moins que cela ne provienne de la volonté des élus.

Aussi, la nouvelle loi tend à redistribuer les compétences des différentes échelles territoriales avec entre autres la promotion touristique qui devra désormais être assurée par les EPCI d'ici 2017. Cependant certaines communes sont réticentes, par exemple Saint-Maime qui envisage de confier sa compétence tourisme à l'OTIPFML, ce qui peut être provisoire pour la réalisation de certaines actions dans le cadre du projet.

Les deux structures de projet, PNRL et PHP, sont actuellement en cours de constitution d'une convention liant les deux, à ce jour cette dernière n'est pas finalisée. En effet il semble important que ces structures soient déjà en cohérence au vu de leurs projets et créent des partenariats plutôt que des projets similaires et un peu « concurrents » comme c'est le cas peut être concernant la valorisation agricole et certaines actions touristiques. Les élus des communes concernées par le projet sont prêts à coopérer et construire ensemble le projet. La condition est que des actions soient mises en place sur leur commune et le patrimoine mis en valeur, qu'il n'y ait pas un pôle fort mais que tous bénéficient d'une mise en valeur de leur commune. La coopération se fait pour le moment à leur échelle communale et non à l'échelle de l'intercommunalité ou des structures PNRL et PHP qui sont actuellement seulement des appuis techniques.

La multiplication des structures concernées entraîne des difficultés de mise en œuvre du projet comme nous l'avons vu, mais aussi les relations entre celles-ci et les jeux d'acteurs peuvent être des contraintes au bon déroulement d'un projet.



**Figure 27 : Sociogramme des principaux acteurs du projet**

Source : Réalisation personnelle

#### 4.4.3. L'importance de l'analyse du jeu d'acteurs

Au vu de la multiplication des échelles et afin de bien cerner comment les actions pouvaient être menées à bien, j'ai dû analyser les relations entre tous ces partenaires. Ceci est aussi nécessaire pour mettre en place un réseau efficace d'acteurs autour d'un projet commun.

Nous allons aborder premièrement la question des élus, qui est importante puisqu'un projet territorial ne peut se concrétiser sans l'appui des élus locaux. Certains maires du territoire sont également conseillers départementaux : c'est le cas de la maire de Revest-des-Brousses (présidente de la CCPB), du maire de Villemus, de certains adjoints de Forcalquier, et du maire de Forcalquier, vice-président du conseil régional. Ceci a aussi l'avantage que le projet soit représenté à ces différentes échelles. Il faut néanmoins gérer les problèmes politiques dans certaines mairies, après les élections de mars 2014 : le conseil municipal de Reillanne va être revoté, Saint-Maime a vu des conseillers démissionner. Aussi, certains EPCI sont composés avec une majorité de nouveaux maires qui ont à se connaître.

Le schéma ci-contre met en avant les relations entre les principaux acteurs ou celles qui sont les plus compliquées dans le cadre du montage du projet (*cf. figure 27*). Les maires de Dauphin, Saint-Maime et Forcalquier sont mis en avant car ils ont des relations un peu conflictuelles avec certains acteurs ce qui peut être compliqué pour le projet.

Il semble que les positions politiques des maires ou des présidents des deux structures de projet prennent une place importante sur ce territoire et qu'elles influencent l'aboutissement ou non de certains projets. Le parti socialiste (PS) est prédominant sur le territoire, cependant le maire de Mane qui est aussi Président de la CCHP est du courant politique opposé. Ceci a sûrement influencé ses choix de ne pas faire partie ni du PNRL ni du PHP. Cependant ceci contraint les communes de la CCHP à ne pas bénéficier des apports que pourraient octroyer le PHP. Aussi il semble que cette personnalité s'isole puisqu'elle n'entretient aucune relation avec les structures voisines, elle est qualifiée par la majorité des acteurs du territoire de « village gaulois ». Pourtant, elle bénéficie de nombreux atouts, avec la présence d'une maison de Pays, du prieuré de Salagon...

D'autre part cette CC est composée de communes avec pour moitié de nouveaux maires. Ceux-ci se sentent donc sûrement les moins « légitimes » pour peser dans cette CC. En effet, on peut se demander pourquoi ils n'ont pas fait part du projet au sein de la CCHP alors qu'ils ont tous un patrimoine intéressant et qu'ils sont plus ou moins actifs dans le projet. Nous avons essayé de prendre rendez-vous avec ce Président, mais cela n'a pas abouti. Nous sommes donc passé par le maire de Villemus, plus influent, pour que le projet soit évoqué en réunion communautaire.

Concernant le projet, il semble donc qu'il soit nécessaire de passer par les élus des communes pour que la CCHP s'investisse.

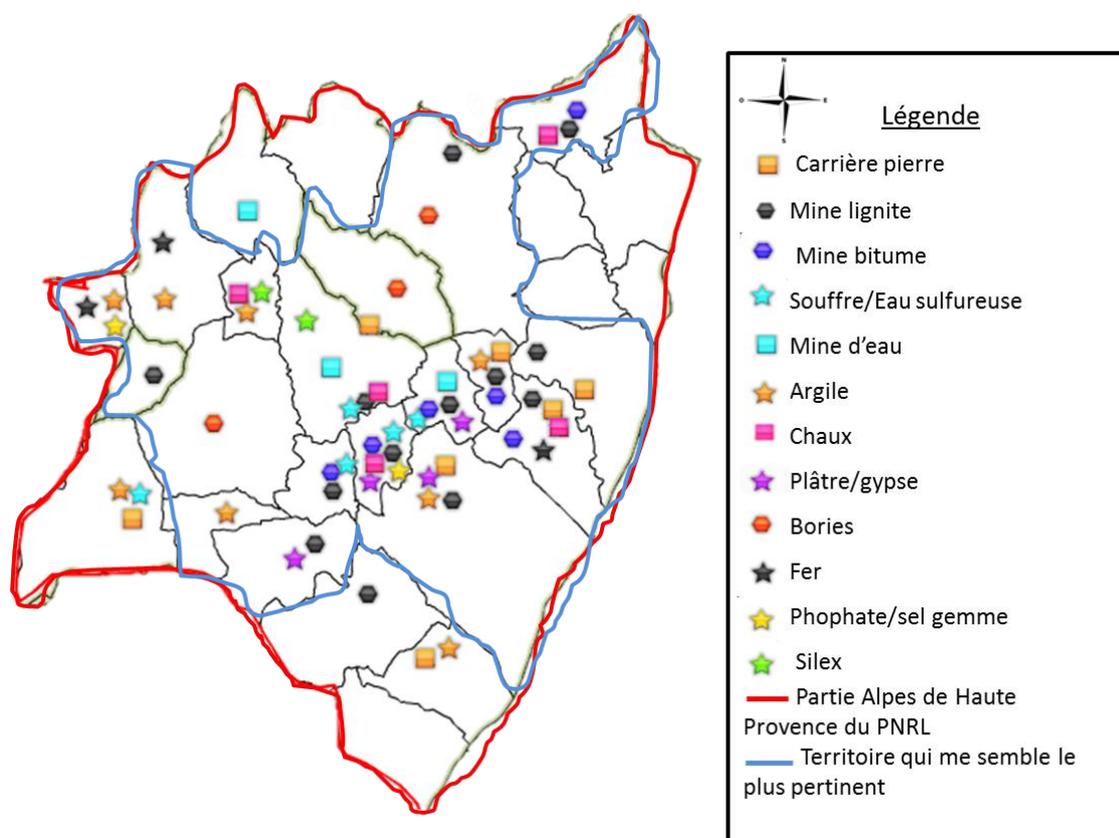
Certains élus quant à eux n'ont pas de bons rapports avec leur EPCI et n'intègrent pas encore le transfert de certaines compétences, encore plus lorsqu'il s'agit une communauté d'agglomération. Ainsi, certains élus ou associations ne voulaient pas impliquer Manosque, de crainte que la DLVA s'approprie le projet, c'est le cas de Saint-Maime qui n'a pas de très bonnes relations avec la DLVA. C'est pourquoi, la question d'inclure cette ville a été difficile à traiter. La plupart des acteurs ne le souhaitant pas car la commune ne concerne pas le territoire rural, et la peur du plus grand est encore très présente pour bon nombre d'acteurs.

Des associations ne sont pas en très bon termes avec la mairie actuelle, l'association de Dauphin reproche à la maire actuelle (UMP) de ne pas dynamiser le village. A Saint-Maime les relations entre l'association de la commune et leur maire sont un peu compliquées car il existe un désaccord sur la gérance du musée qui est actuellement communal et non associatif.

Atouts	Contraintes
Bonnes capacités touristiques du territoire	
Offre de randonnées satisfaisante	Peu de valorisation de ces chemins
Richesse du petit patrimoine rural	Peu de mise en valeur de celui-ci, surtout le géopatrimoine
Présence de deux structures de projet	Pas assez de coopérations entre les deux et entre les EPCI
Projet émanant des associations et élus locaux	Implications différentes
Volonté de valoriser l'ensemble du patrimoine des ressources minérales	
	Quelques conflits politiques
Projet innovant et identitaire	Peu d'acteurs avec un projet construit

**Tableau 5 : Bilan des atouts et contraintes du projet**

Source : Réalisation personnelle



**Figure 28 : Carte du territoire le plus pertinent pour le projet**

Source : Réalisation personnelle

Il y a aussi des relations un peu compliquées entre certaines associations, en particulier entre certaines « petites » associations et l'association la plus importante sur le territoire, Alpes de Lumières. Elle a été intégrée au projet, car elle est à l'origine de nombreux documents et actions en lien avec notre thématique. Nous avons établi une discussion entre le comité de pilotage et cette association pour qu'elle expose ses compétences et le rôle qu'elle pourrait tenir dans le projet. Les acteurs moteurs du projet ont ainsi pu comprendre que cette association est un partenaire indispensable pour celui-ci. Quant à l'association de Dauphin à l'initiative du projet, elle n'entretient pas de relations particulières avec les autres associations locales, mis à part pour la structuration de celui-ci. Elle reste surtout axée sur ses préoccupations communales et communique plutôt directement avec les mairies.

#### 4.5. La question du territoire de projet et de sa thématique

Tout au long de ce projet, le territoire a été une question délicate à aborder. En effet sur quels critères le baser alors qu'il a été plus ou moins défini par les acteurs impliqués à l'initiative du projet. Tout d'abord le territoire semble cohérent car il rassemble des communes plutôt rurales et en général rassemblant une même identité culturelle de par leur histoire et de par leur construction. En effet, ce territoire a été très tôt occupé par l'Homme qui a su exploiter les ressources naturelles qui s'offraient à lui. Elles ont laissé des traces par la présence des fours médiévaux, tuilières et plus tardivement les vestiges industriels. Ces sites ont été peu mis en valeur sur ce territoire, ce qui a incité à mettre en place ce projet. Cependant comme nous l'avons vu, certaines communes présentent moins de patrimoine à valoriser, et d'autres ne s'impliquent pas, ce qui a tendance à restreindre le territoire de projet.

Le territoire pourrait à terme se baser sur le rapport de Marie Christine Mansuy de 1998, constitué dans le cadre d'une étude du PNRL sur ces ressources dans la partie Alpes de Haute-Provence du PNRL. Il serait peut-être plus pertinent de se concentrer sur le bassin minier et les ressources associées au sud du territoire. Ceci serait néanmoins plus restrictif, comme la valorisation des ocres de l'autre côté du Luberon. De plus, on ne peut pas distinguer ces ressources minérales dans ce territoire car elles sont toutes liées et étaient exploitées de façon artisanale pour la plupart. L'exploitation des différentes servait par la suite à la production de chaux, de plâtre, de bitume... et certains sites correspondent à plusieurs ressources. Dans les délais de mon stage, la stratégie était d'avancer avec les communes présentant des actions en cours et des projets en lien avec la thématique principale. Si le projet arrive à se structurer, et à se concrétiser, certaines communes pourraient être intéressées et le territoire de projet pourra être élargi avec d'autres communes.

Il faut conserver le fil conducteur de « l'exploitation des ressources minérales » sur les communes présentant encore des traces intéressantes de ce patrimoine dans la partie Alpes de Haute-Provence du PNRL, sur un territoire cohérent (*cf. figure 28*). Aussi, si sur certains parcours, des sites intéressants sont identifiés par rapport à une autre thématique, comme la flore, ils pourront être signalés. Néanmoins la communication principale devra se baser sur la thématique initiale. Les acteurs impliqués sont pour la plupart d'accord avec cette décision, ceci sera à préciser lors de la réunion du prochain CP.

Il a été décidé en concertation avec les acteurs impliqués dans le projet et dans le temps qui m'était imparti, d'avancer et d'essayer en priorité de structurer avec les communes ou les associations les plus actives. Le territoire n'est pas fixé, il sera sûrement amené à évoluer s'il arrive déjà à bien se structurer avec les entités existantes et au vu des évolutions des institutions territoriales.

L'ensemble des communes à impliquer ont été invitées au nouveau comité de pilotage, pour qu'elles prennent part au projet et qu'elles prennent conscience au plus tôt de l'importance de leur patrimoine. Un petit réseau de communes est déjà constitué, ceci ne devrait que pouvoir entraîner les autres.

#### 4.6. Un rôle délicat dans cette coordination et structuration : prendre en compte les demandes de la structure de stage, les attentes du comité de pilotage et des divers acteurs

Une phase de ma mission était de rencontrer les acteurs, notamment les mairies et les associations impliquées au début du projet. J'ai pris en compte l'avis des membres actifs du projet sur les personnes à rencontrer car ils étaient à l'initiative du projet. Je pense qu'il aurait fallu aller rencontrer toutes les communes susceptibles d'être intéressées par celui-ci, et dotées d'un patrimoine respectant la thématique. Néanmoins ma durée de stage ne le permettait pas et la volonté collective était de fédérer les communes intéressées autour d'un réseau, en initiant un premier fonctionnement collectif. Il pourra toujours être élargi suivant les volontés des partenaires. Les informations concernant les sites et les personnes contactées n'ont pas été exhaustives dès le départ, par manque de réactivité de certains acteurs, ce qui a aussi compliqué la tâche.

Ma première rencontre avec l'initiateur du projet a été très importante, j'ai pu comprendre ses attentes envers ce projet. Cependant j'ai dû assimiler beaucoup d'informations, faire des recherches complémentaires sur ce patrimoine qui m'était inconnu. La difficulté était aussi de ne pas trop s'impliquer dans le seul projet de « Dauphin en fête », mais d'avancer avec chacun, malgré la forte volonté de cette association pour l'aboutissement de ce projet.

Mon rôle d'intermédiaire et d'animatrice entre les porteurs de projets, les élus était intéressant mais aussi délicat. Je me suis beaucoup référée aux agents techniques du PNRL et du Pays ainsi que l'OTI de Forcalquier plus familier avec ce genre de problématiques.

J'ai pu au sein du CP donner mon avis, proposer des pistes d'amélioration pour la structuration, ce qui a été une bonne expérience, je me suis rendue également compte que pour ces projets variés il est nécessaire de travailler en coopération et de mutualiser les moyens. Je ne voulais pas prendre la place des associations ou des élus qui ont déjà des idées de projet en cours, j'ai essayé de les guider et de leur apporter mon aide. Cette position a été délicate car j'ai dû me poser plusieurs fois la question de mes limites dans ce projet, pour sa mise en œuvre.

J'ai également essayé de communiquer au mieux avec les acteurs principaux, assurer le suivi des projets, les informer des avancées.

Il m'a fallu prendre en compte l'avis de ma structure de stage et des acteurs pour le territoire de projet, identifier la possible structuration du projet, des décisions ont dû être prises afin de respecter au mieux le point de vue de chacun.

#### 4.7. Le suivi du montage et d'animation du projet

La prise de relai de mon rôle dans la structuration du projet a été effectuée avec l'OTI de Forcalquier qui aura plusieurs rôles. Il devra poursuivre le suivi des différentes actions envisagées et constituer les commissions thématiques initiées. Il a déjà été consulté pour la composition du nouveau comité de pilotage qui se réunit le 10 septembre. Cette réunion va être très importante car elle va reprendre les bases du projet et réunir normalement toutes les communes à impliquer et les associations de sauvegarde du patrimoine. L'OTI devra également constituer un dossier de demande de subventions pour la partie animation du projet. Il sera nécessaire qu'il veille au respect de la thématique et au bon déroulement de chaque axe du projet.

Il sera aussi indispensable que chaque action envisagée soit détaillée et que les maîtres d'ouvrage soient clairement identifiés. Il sera nécessaire de bien identifier les moyens financiers possibles pour chaque action et les partenaires à impliquer.

Le Parc et le Pays resteront des partenaires majeurs pour les acteurs, pour les appuis techniques et pour les dossiers financiers, car un de leur rôle est d'apporter leur soutien aux initiatives locales. Il sera important de conserver la dynamique et que chacun respecte son rôle à jouer. Il est aussi souhaitable que les relations entre certains acteurs s'améliorent afin de contribuer à une bonne réalisation du projet.

Il faut conserver l'idée du projet global autour des ressources minérales et leurs usages et réaliser une communication cohérente sur cette thématique. L'OTI est la structure la mieux placée pour réaliser cette communication et la promotion. Le point faible du projet est qu'il n'y a pas un seul porteur identifié et qu'il n'y a pas de portage politique. Néanmoins son point fort est qu'il est à l'initiative des locaux, associations et maires en revanche il n'a pas été soumis à l'avis des instances de PNRL et du PHP pour le moment. Ce projet concerne plusieurs thématiques et donc fait appel à plusieurs compétences, le PNRL bénéficie d'une équipe technique pluridisciplinaire qui peut apporter son aide dans tous les axes du projet. Il serait peut-être important que ces deux structures de projet se coordonnent et réalisent un réel partenariat sur ce projet. Néanmoins les associations qui sont très impliquées dans le projet pourraient se sentir dépossédées de leur initiative. Le PNRL pourrait être plus sollicité par les communes pour être le porteur au vu de l'inscription du dossier pour le programme POIA. Il pourrait être le maître d'ouvrage pour certaines actions avec un appui financier des communes participantes, afin d'avoir une seule entité et de bénéficier d'une réelle cohérence.

#### 4.8. Les clés de la réussite du projet

Les difficultés liées à cette initiative sont diverses. Les associations ou les mairies ont pour la plupart une vision du projet à leur échelle communale et non une vision plus globale. Aussi, certains acteurs ont une diversité d'actions à mettre en place qui se rapportent plus ou moins à la thématique. L'élément indispensable pour ce projet est de garder une cohérence dans les actions et dans la valorisation du géopatrimoine. Cependant, si leurs actions sont trop éloignées de la thématique, elles ne doivent pas s'inscrire dans ce projet global mais être menées de façon distincte. Ceci est nécessaire pour rendre le projet compatible avec les programmes financiers. Si ces aspects ne sont pas respectés, que les descriptions des actions ne sont pas assez abouties, notamment sur le plan financier, qu'il n'y a pas de mise en commun des compétences et d'appui technique des structures de projet, le projet ne se réalisera pas.

La communication autour du projet est l'élément indispensable pour la pérennité des relations établies et pour maintenir l'intérêt des divers acteurs. Il est nécessaire de les tenir informés afin de maintenir la cohérence entre toutes les actions envisagées. Cependant il ne faut pas aller dans l'excès de communication s'il n'y a pas d'avancée dans le contenu du projet, car cela peut lasser les partenaires. Les groupes de travail initiés ont pour objectifs de partager les avis de chacun et construire ensemble le projet, afin d'être cohérent. Certaines associations et mairies sont très motivées et actives dans le projet, elles pourraient souhaiter avancer dans leurs actions de leur côté, ce qui serait dommageable pour l'idée d'un projet global. D'autres communes moins impliquées pourraient être un frein si elles ne comprennent pas l'intérêt d'un tel projet à l'échelle de ce territoire, et ainsi elles pourraient refuser d'envisager certaines actions. Ce type de fonctionnement serait dû au manque de portage politique par une seule entité définie par tous les partenaires.

Le projet pourrait n'être cohérent et n'aboutir que si une seule structure est créée pour ce projet ou si une structure existante prend le relais de l'initiative. Un certain nombre d'initiatives et de projets à but touristique concernant des sentiers de randonnées sont déjà en cours. Le projet géotouristique sera pertinent avec la mise en valeur de ces sentiers thématiques reliés par une communication et une signalétique globales. La concertation de tous les acteurs et la réelle présence d'un réseau sont importants pour sa réalisation. Il semble indispensable pour offrir une attractivité et un nouveau dynamisme à un territoire de conjuguer et rendre cohérentes et complémentaires toutes les offres. Aussi, l'amélioration de certaines relations entre les partenaires sera importante pour mener à bien des partenariats.

La communication sur ce patrimoine se fera pour les professionnels du tourisme à la fin de l'année lors de la journée programmée sur certains sites. De plus il pourrait être envisagé de réaliser la prochaine fête du parc qui a lieu en septembre 2016, à Dauphin pour créer une vraie communication autour de ce projet. Par ailleurs la publication d'un livre sur les ressources minérales dans le Luberon est en projet et permettra de porter à connaissance ce patrimoine à tout public.

Ce projet pourrait ainsi redynamiser le territoire avec une fréquentation touristique plus culturelle, le développement de nouveaux hébergements touristiques et une offre de restauration encore manquante dans certaines communes.

#### 4.9. Bilan personnel et analyse d'expérience sur la mission de stage

Ce stage m'a permis tout d'abord d'acquérir une expérience professionnelle dans une structure telle qu'un PNR. Ceci a été très intéressant car j'ai pu côtoyer des personnes dans des domaines très variés et travailler en équipe. Ce stage m'a aussi permis d'améliorer mes compétences professionnelles car j'ai dû chercher l'information, réaliser des choix en autonomie, avoir plusieurs rôles : animation, organisation, communication. J'ai dû prendre en compte les avis de chacun, prendre mes propres décisions tout en prenant en compte l'avis d'autres acteurs. Mon rôle a parfois été frustrant, en effet je me suis beaucoup questionnée sur ma place dans ce projet, vu la forte dynamique de l'association à l'initiative du projet. Aussi je me suis beaucoup interrogée sur mon rôle exact, structurer mais aussi avancer dans le contenu tout en laissant la place aux associations et acteurs locaux. L'aspect important était que les acteurs formalisent au mieux leurs différentes actions dans le cadre de ce projet et les faire travailler ensemble. Ceci a été difficile à gérer, puisque tous les acteurs n'avaient pas la même dynamique, il a donc fallu s'adapter et travailler en priorité avec les acteurs plus impliqués.

J'ai pu comprendre et mieux appréhender le montage de projet sur plusieurs structures existantes, la mise en réseau d'acteurs, avec les difficultés que cela comprend et comment se positionner par rapport aux enjeux de chacun. J'ai essayé de réaliser un travail en concertation, avec les personnes qui me paraissaient importantes, en prenant en compte les relations existantes, les compétences de chacun, ce qui est indispensable pour concrétiser un projet.

Aussi d'un point de vue personnel j'ai appris à prendre sur moi, être autonome, avoir de l'aisance dans la communication, expliquer et donner des conseils. Ce projet m'a permis de découvrir un patrimoine et un territoire qui m'étaient inconnus. Mon poste était basé à Forcalquier pour être au cœur du territoire de projet, ceci a parfois été difficile à gérer pour consulter les techniciens du PNRL basés à la maison du Parc située à Apt. Néanmoins j'étais à proximité des acteurs concernés par le projet et je pouvais aller à leur rencontre plus facilement.

Ce type de projet m'a aussi obligé à faire preuve de patience, compréhension et être à l'écoute des envies de chaque partenaires, cependant j'ai dû aussi m'affirmer pour donner mon avis.

## Conclusion

La problématique de la mise en valeur du patrimoine dans les territoires ruraux n'est souvent pas la priorité des élus locaux. Les causes sont souvent le manque de moyens financiers alloués à cette thématique. De plus cette mise en valeur est souvent effectuée par des initiatives locales grâce aux associations de sauvegarde de ce patrimoine.

Cette problématique est encore plus importante pour le géopatrimoine, en particulier le patrimoine minéral. En effet celui-ci a été récemment mis en valeur, suite au déclin des activités industrielles dans les territoires ruraux. Il est encore, pour la plupart des habitants, synonyme de passé douloureux ou de patrimoine moins exceptionnel et monumental que les églises, bâtiments architecturaux... Il faut néanmoins que les populations prennent conscience qu'il participe à la richesse de leur territoire et qu'il est nécessaire d'en conserver la mémoire, sauvegarder les sites et les mettre en valeur. Cependant, il ne faut pas être dans l'excès de patrimonialisation et vouloir tout mettre en valeur, c'est ce qui est souvent difficile à faire comprendre aux associations.

Lorsqu'un territoire rural bénéficie de nombreux atouts et permet une activité touristique, le patrimoine local est souvent plus facile à mettre en valeur. Il faut toutefois que cette offre nouvelle soit diversifiée et utilise, par exemple, les nouvelles technologies pour atteindre un large public.

La mise en valeur des géopatrimoines n'a pas encore fait l'objet d'une réelle évaluation quant à ces retombées économiques. Néanmoins il est évident que cela peut attirer des spécialistes de ce patrimoine mais aussi des néophytes si sa mise en valeur est adaptée.

Les relations entre les acteurs du territoire sont parfois difficiles à appréhender pour mettre en place un projet d'envergure sur plusieurs structures existantes. Il convient donc d'essayer de les faire travailler ensemble, les faire participer à un réseau en prenant en compte leurs compétences et en définissant clairement le rôle qu'ils peuvent jouer dans un tel projet. Il faut aussi être convaincant quant à la nécessité de réaliser un tel projet et les bénéfices qu'ils peuvent en tirer, notamment en termes d'attractivité. La prise en compte des enjeux et des avis de chaque acteur est indispensable pour faire accepter et mener à bien un projet.

La mission que j'ai effectuée a permis d'initier et de formaliser un certain nombre de projets, itinéraires, restauration de sites, événements... et de structurer une mise en réseau d'acteurs.

Des stratégies sont à adopter pour mener à bien ce type de projet. Tout d'abord, le territoire de projet doit être cohérent par rapport à une même thématique : les ressources minérales et leurs usages. Il se situe sur une douzaine de communes plutôt rurales qui présentent des ressources minérales variées dans la partie orientale du Luberon. Afin de fédérer les acteurs, il est important de les faire participer à la construction du projet, de leur montrer des initiatives déjà en place et les bénéfices que cela peut entraîner. Ceci permet aux acteurs du territoire de travailler et de réfléchir ensemble à la mise en valeur du patrimoine de leur territoire et de prendre en compte les actions de chacun. De plus, la perspective des programmes financiers POIA et Leader qui débutent dès 2016, est une opportunité à saisir pour réaliser ce projet. Pour certains, cela leur a même permis de découvrir une richesse qu'ils ne soupçonnaient pas. Les grands enjeux de ce projet restent la redynamisation et l'attractivité d'un territoire rural.

Sur le plan personnel j'ai pu découvrir toutes les richesses d'une région, de par ses paysages, sa culture, ses produits mais aussi dans l'accueil des personnes rencontrées. Ceci restera une très bonne expérience pour moi. J'ai pu rencontrer des personnes dans des domaines variés, pour ma mission de stage et en dehors, ce qui m'a beaucoup enrichie.

## Bibliographie

### Ouvrage :

Centre national de ressources du tourisme et du patrimoine rural, 2007, Patrimoine rural : comment monter et financer son projet ?, vol. 2. - 109 pages.

### Rapports :

ADT 04, Alpes de Haute-Provence les chiffres clés du tourisme, 2012, 20 pages.

[http://www.alpes-haute-provence.com/sites/default/files/file/chiffres\\_clef\\_2012.pdf](http://www.alpes-haute-provence.com/sites/default/files/file/chiffres_clef_2012.pdf)

BALME Christine, Du Luberon aux monts de Vaucluse, l'économie de la nature, 50 pages.

MANSUY Marie-Christine, 1998, Rapport sur les ressources minérales des communes inscrites dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Luberon, commandité par le PNR du Luberon, 119 pages.

Région PACA, Programme opérationnel interrégional Feder massif des alpes (POIA) Période 2014-2020, 28/05/2014, 108 pages,

[http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/POIA\\_version\\_officielle\\_du\\_28-05-14\\_02.pdf](http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr/fileadmin/user_upload/documents/POIA_version_officielle_du_28-05-14_02.pdf)

### Thèses/mémoires :

CAYLA N., 2009. Le patrimoine géologique de l'arc alpin : De la médiation scientifique à la valorisation géotouristique. Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement. Savoie. 310 pages.

RAMET A., 2013. La fabrication d'un patrimoine géologique, une nouvelle perspective de valorisation des territoires ?. Sciences des sociétés et de leur environnement. Lumière, Lyon. 103 pages.

### Articles de revues :

DUVAL M., GAUCHON C., 2010. Tourisme, géosciences et enjeux de territoires : actualités du géotourisme. Téoros. Revue de recherche en tourisme, 29, 3-14 pages.

### Pages de sites internet :

Parc du Luberon [en ligne]. Disponible sur : <http://www.parcduluberon.fr/>

Pays de Haute-Provence [en ligne].

Disponible sur : <http://www.paysdehauteprovence.com/LePAYS.html>

Communauté territoriale Sud Luberon [en ligne], Contrats régionaux d'équilibre territorial, [consulté le 11 juillet 2015]. Disponible sur : <http://www.cotelub.fr/economie/contrat-r%C3%A9gionaux-d%C3%A9quilibre-territorial-cret>

Carol.brgm [en ligne], Carrières et mines souterraines en Région PACA, [consulté le 18 juillet 2015]. Disponible sur : <http://carol.brgm.fr/carte.htm?x=912149&y=1915800&r=59&t=TOUS&ADM=Departement&DPT=04&THM=TOUS>

DREAL PACA [en ligne], Bases de données : Vides souterrains et aléas miniers dans les Alpes de Haute-Provence [consulté le 15 août 2015]. Disponible sur : [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=562](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=562)

PortEthno [en ligne], le Parc Naturel Régional du Luberon [consulté le 29 août 2015]. Disponible sur : <http://www.culture.gouv.fr/mpe/carto/fiches/234.htm>

Vie-publique [en ligne], Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, 10/08/2015, [consulté le 29 août 2015]. Disponible sur : <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html>

#### Autres :

Comptes rendus des réunions plénières et du comité de pilotage du projet « Réseaux du Patrimoine », de janvier à avril 2015.

## Table des annexes

Annexe 1 : Tableaux des personnes rencontrées .....	a
Annexe 2 : Grille d'entretien générale .....	c
Annexe 3 : Fiche thématique par commune.....	d
Annexe 4 : Fiche projet envoyée à tous les porteurs de projets .....	f
Annexe 5 : Retro-planning .....	g

## Annexe 1 : Tableaux des personnes rencontrées

Nom	Prénom	Fonction/association	Structure/Commune	Contactée/rencontrée
BOR	Mireille	Elue	St Maime	Rencontrée
HARMS	Flora	maire		Rencontrée
LE CORNEC	Daniel	1 <sup>er</sup> adjoint au maire	Vachères	Rencontrée
POURCIN	Pierre	maire	Villemus	Rencontrée
CREST	Marina	technicienne	Volx	Rencontrée
DELRIEU	Stéphane	maire	St Martin les Eaux	Rencontrée
DEPOISSON	Pascal	maire	St Michel l'Observatoire/Lincel	Rencontrée
MOYA	Brigitte	maire	Aubenas les Alpes	Rencontrée
LENOBLE	Bruno	élu		Rencontrée
BERTIN	Michèle	maire	Dauphin	Rencontrée
ALMERAS	Marie-Christine	maire	Ste Croix à Lauze	Contactée
RAYNAUD	Brigitte	maire	Revest des Brousses	Contactée
LAMARQUE	Raymond	adjoint au maire	Villeneuve	Rencontrée
DEPIEDS	Jacques	maire	Mane	Contactée
BALASSE	Sophie	ajointe au maire à la culture	Forcalquier	Rencontrée
BERGER	André	adjoint au maire au tourisme		Rencontrée
		mairie	Sigonce	Contactée
BALME	Christine	Géologie	PNRL	Rencontrée
COHEN	Patrick	architecture/patrimoine		Rencontrée
GARNIER	Eric	randonnées/loisirs		Rencontrée
MAUREL	Mylène	tourisme/agriculture		Rencontrée
FOL	Alexandra	Chargée de mission	Pays Haute Provence	Rencontrée

CHOPIN	Eric	Dauphin en fête	Dauphin	Rencontrée
HELARY	Céline			Rencontrée
BEL	Dominique			Rencontrée
CHOPIN	Mireille	Amis de l'orgue		Rencontrée
GRES	Jean-Michel	Forges Provençales	Forcalquier	Rencontrée
BONNET	Pierre	Œuvre au Noir	St Maime	Rencontrée
JANSSEN	Jean-Pierre	Alauza	Ste Croix à Lauze	Rencontrée
MICHEL	Laurence	Alpes de lumière	Forcalquier	Rencontrée
PLANCHARD	Marc			Rencontrée
DA CONCEISAO	Sabrina			Rencontrée
GARRON	Sylvie	Amis de Villeneuve	Villeneuve	Rencontrée
CASANOVA	Martine			Rencontrée
PELLETIER	Bernard			Rencontrée
LEFEBVRE	Guylaine			Rencontrée
CHALLIER	David	Aptachrome	Apt	Rencontrée
LEFEBVRE	Guylaine	Carrière Roche Amère	Villeneuve	Rencontrée
CACHIA	Jean-Paul	centre de Biabaux	St Michel l'Observatoire/Lincel	Rencontrée
FAVRAS	Martine	OTI	Forcalquier	Rencontrée
BERTRANDY	Samuel			Rencontrée
CALVET	Alain	OT	Reillanne	Rencontrée
CHAVAREN	Roger			Rencontrée
PELLEGRINO	Jean-Claude			Guide

## Annexe 2 : Grille d'entretien générale

### Guide d'entretien semi-directif pour le projet « réseaux du patrimoine »

1] Présentation : Je suis la stagiaire du PNRL chargée de suivre le projet de valorisation des ressources minérales côté Luberon oriental. Le but de l'entretien est de connaître vos ressources à valoriser, vos actions en cours en termes de valorisation patrimoniale, vos projets et vos avis sur ce projet global.

2] Présentation de la personne interviewée : présentation de la commune, fonctions de la personne interviewée, membre d'associations ? (à développer suivant la personne : organisation et fonctionnement de la structure...)

3] Positions par rapport au projet : depuis quand est-elle intéressée par le projet, pourquoi (ressources à valoriser, compétences...) ? Que pourrait-elle apporter au projet (idées, moyens techniques et financiers...) ?

4] Quelles sont ses actions déjà en place par rapport à la valorisation du patrimoine ? Quels sont les moyens utilisés (techniques, communication, financiers...) ?

5] Quels sont ses projets en cours en lien avec le projet ?

6] A-t-elle des liens avec d'autres acteurs concernés par ce projet, a-t-elle d'autres acteurs ou programmes à mettre en lien avec le projet, des associations ou privés ?

7] Quelles sont ses attentes et ses craintes vis-à-vis de ce projet ?

## Annexe 3 : Fiche thématique par commune

### Fiche Dauphin

#### Exitant :

##### Un évènement, L'art du fer de la terre et du feu :

– Date :

Annuel, fin mars, 10<sup>ème</sup> édition en 2015

– Contenu :

Créé par « Dauphin en fête », participation d'artisans (forgerons, ferronniers, céramistes, maréchal-ferrant), artistes, ateliers démonstration fours, ateliers d'enfants, conférence, 1 dvd produit.

##### Point relais dans le village avec documents et informations diverses sur le projet

##### 2 sites de stockages de méthane et hydrocarbures :

Utilisation des couches de sel gemme

Geosel et Geométhane, route du col de la Mort d'Imbert

##### ZNIEFF, sites Natura 2000, réserves de biosphère

**Chemins** : PR, itinéraire vélo

- Documents disponibles :

Tous les documents de Dominique Bel (diapos, fiches format set de table, conférences...)

Journal de l'association LARGO (3 ou 4 fois/an)

Livres sur la commune

#### Patrimoine

Type	Lieu	Source
Carrière de gypse (privé), fours à plâtres	L'Escourteja	Eric Chopin
2 ruines de moulins (privés)	Beauregard	Eric Chopin
Charbonnière (aire plate)	Partout	carte MC-Mansuy
Mine de lignite, schistes bitumineux (refermées, écroulées)	Grenouillet-Beauregard Notre-Dame-D'Ubaye	MC-Mansuy

#### Personnes ressources

Nom/Prénom	Organisme
Bertin Michèle	Maire
Chopin Eric	Dauphin en fête
Hélary Céline	Dauphin en fête
Bel Dominique	Dauphin en fête
Chopin Mireille	Amis de l'Orgue
Rey Pierre	LARGO
Gabriel Chave	Syndicat Initiatives
Uzel Henri	Foyer Rural

## Projets en cours :

---

- **Création d'un espace fours :**

Recréer différents types de fours qui seront modulables, dans le but de faire des démonstrations des anciens savoir-faire à tout type de public

Filmer la reconstitution des fours pour permettre à des universitaires et artisans de comprendre et réutiliser des anciens savoir-faire

- **Sécuriser et réhabiliter une carrière de gypse**

- **Créer et sécuriser des chemins :**

Relier les différents sites à valoriser (mines paysannes, fours, espace fours), montrer les aspects géologique et botanique

- **Proposer des activités en lien avec cette thématique :**

Des conférences (Dominique Bel et David Challier), expos (géoballade du Parc)...

- **Poursuivre l'inventaire des mines d'eau de Dauphin**

## Projets :

---

- Installer une table d'orientation sur le parcours reliant la mine de gypse à l'espace four
- Créer des fiches complémentaires sur les plantes rencontrées sur les chemins, des panneaux expliquant la géologie locale
- Restaurer 1 ou les 2 moulins avec les matériaux locaux
- Aménager le site de Comtard

## Annexe 4 : Fiche projet envoyée à tous les porteurs de projets

### ***FICHE PROJET ET PLAN D'ACTION***

Cette fiche « type » a été élaborée à destination des différents porteurs de projet dans le cadre du projet global de valorisation du patrimoine « Réseaux du patrimoine ».

Ces documents permettront de formaliser le projet et les actions envisagées de chaque acteur et seront utiles tout au long du développement du projet.

- La fiche projet vise à expliciter le projet global de chaque acteur.

- Le plan d'action permet de décrire les actions envisagées dans la perspective du projet global de valorisation du patrimoine autour des ressources minérales.

Si le projet d'un porteur comporte plusieurs actions, il est nécessaire de remplir plusieurs fiches « plan action ».

*Merci de respecter les règles suivantes pour le remplissage de vos fiches :*

*Police du texte hors titres : Calibri 11 interligne simple.*

*2 pages maximum pour la fiche projet et le plan d'actions.*

#### **I. FICHE PROJET**

---

1. **Titre du projet :**
2. **Le contexte :** liste des éléments factuels qui justifient l'existence du projet
3. **Idée de départ, ses origines :**
4. **L'objet :** le résumé de ce que l'on se propose de faire (pas plus de 5 phrases)
5. **Les enjeux :** pourquoi? Finalité du projet
6. **Le périmètre :**
7. **Les objectifs techniques :** les livrables
8. **L'objectif temporel :** exprimé en termes de délai final ou de durée
9. **L'objectif économique :** le budget
10. **Les contraintes et menaces repérées :**

#### **II. PLAN D'ACTION**

---

1. **Titre de l'action :**
2. **Description de l'action (dont lieux et contenus):**
3. **Objectifs (qualitatifs et quantitatifs) :**
4. **Public visé :**
5. **Acteurs et partenaires du projet :**
6. **Calendrier :**
7. **Postes de dépenses et budget prévisionnel:**
8. **Points d'évaluation (qualitatifs et quantitatifs) :**

## Annexe 5 : Retro-planning

Missions / Mois	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
<b>Recherche documentaire et diagnostic</b>	prise de connaissance du projet	recherches documentaires sur le territoire, les ressources minérales, sur le montage de projet				
<b>Rédaction</b>	entretiens et visites de terrain réalisation de guide d'entretien	entretiens et visites de terrain réalisation de fiche par commune d'après les entretiens auprès des mairies et associations		recherche sur les moyens financiers possibles, sur les pistes de valorisation		
<b>Réunions</b>	réalisation du guide d'entretien _ comité de pilotage n°2 _ réunion plénière n°3	comité de pilotage n°3 _ réunion lancement du programme Leader	comité de pilotage n°4 _ commissions itinérance/chemins et musées	fiche projet à destination des acteurs _ réunion avec Alpes de lumières _ réunion plénière n°4	visite à Villars Saint Pancrace _ commission itinérance/chemins	dossier à destination du PNRL _ comité de pilotage n°5 _ commission aménagement de sites
<b>Contenu du projet</b>				base de données sur les géosites complétée sur le SIT	plan d'actions, calendrier, propositions de parcours, de mise en valeur de sites	
<b>Dans le cadre de la formation d'ingénieur</b>	réduction de la synthèse bibliographique		plan du mémoire	réalisation d'une carte géotouristique avec les itinéraires envisagés		réduction du mémoire de fin d'études



VetAgro Sup

MILLON, Estelle, promotion 2012-2015

*Comment valoriser un géopatrimoine et animer un réseau d'acteurs sur un territoire de jonction entre PNR du Luberon et Pays de Haute-Provence ? (37 pages), mémoire de fin d'études soutenu le 22 septembre 2015 à Lempdes.*

**STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES:**

- ◆ Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)

**ENCADRANTS :**

- ◆ Maître de stage : BALME, Christine (Parc Naturel Régional du Luberon)
- ◆ Tuteur pédagogique : BOSCH, Christel

**OPTION :** Ingénierie du développement territorial

## Résumé

Le Luberon est connu pour ses richesses agricoles, géologiques et ses paysages typiques, beaucoup de caractéristiques qui ont favorisé son **développement touristique** autour de ces aspects.

Il est également riche de son sous-sol puisque qu'on ne dénombre pas moins d'une douzaine de matières minérales sur son territoire qui ont été utilisées par l'homme depuis le néolithique. La pierre sèche et l'ocre sont les ressources les plus mises en valeur sur ce territoire, cependant la valorisation du patrimoine géologique reste encore très récente.

Le **Parc Naturel Régional du Luberon** est garant de la **conservation** et de la **valorisation** de ses **ressources minérales**, du **géopatrimoine**, notamment à travers son label de géoparc. Aussi, les associations du territoire et les communes essaient de rendre leur territoire attractif en proposant des activités afin de redonner vie à ses ressources et à leur extraction, à destination des locaux mais aussi des touristes très attirés par les Alpes de Haute Provence.

Ma mission de stage a donc consisté à essayer de structurer un réseau d'acteurs et de faire émerger un projet de valorisation du patrimoine autour de ces ressources minérales en concertation avec les élus, associations et partenaires déjà impliqués à l'initiative de ce projet.

---

**Mots clés : développement touristique, Parc Naturel Régional du Luberon, conservation, valorisation, ressources minérales, géopatrimoine**